



Compte-rendu

De l'Assemblée Générale Ordinaire

Fédération Française du Sport Universitaire

02 avril 2022 - CNOSF / Visioconférence

(Modèle hybride)

Ordre du Jour

1. APPROBATION DES COMPTES-RENDUS	Propos introductifs
1. OUVERTURE	Propos introductifs
2. ALLOCUTION DU PRÉSIDENT	
3. PÔLE INSTITUTIONNEL	Modifications des statuts Modifications du règlement intérieur Modifications des statuts-types des Ligues
4. PÔLE FINANCIER	Comptes annuels 2021 Lecture du commissaire aux comptes Affectation du résultat Approbation des budgets prévisionnels 2022 et 2023
5. PROJET FÉDÉRAL	Présentation
6. RAPPORT D'ACTIVITÉS DES DIFFÉRENTS PÔLES	Pôle institutionnel Pôle sportif Pôle grands événements Pôle développement Pôle communication et partenariats
7. QUESTIONS DIVERSES	
8. SIGNATURES DE CONVENTIONS	UNSS ANESTAPS
9. REMISE DE LA MÉDAILLE D'HONNEUR DE LA FÉDÉRATION	
10. CLÔTURE DE L'ASSSEMBLÉE GÉNÉRALE FÉDÉRALE	

PARTICIPANTS

Délégués : 100 délégués présents ou représentés (cf. liste des délégués en annexe)

Membres de droit : B. AMSALEM - Représentant du CNOSF, H. SADOK - Représentant de la Conférence des Présidents d'Université, M. ROMEZY - Représentant de la Conférence des Grandes Écoles.

Invités : E. ADREASSIAN - UNSS, N. BESOMBES - Intervenant e-sport, P. CORRADINI - Intervenant e-sport, T. BRUN - ANESTAPS, J-P. DOUTRELOUX - C3D, B. GROSJEAN - Représentant de l'Union du Sport Universitaire de la Polynésie Française, R. PRUNIER - Commissaire aux comptes, Direction Nationale.

Excusés : C. GAUTIER - Représentante du Ministère en charge des Sports, L. LEFEVRE - Représentante du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Secrétariat de séance : D. BARDOT - projections, J-P. DOS PRAZERES - gestion de la visioconférence, A. SERRE - projections, L. TICO - rédactrice

QUORUM : L'Assemblée Générale est composée de 113 délégués avec un quorum fixé statutairement à 57 voix exprimées.

97 voix sont représentées à l'ouverture de l'Assemblée Générale (dont 26 procurations). Le quorum est atteint et l'Assemblée Générale peut régulièrement délibérer.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

H. BIZZOTTO : Bonjour Mesdames et Messieurs, je vous invite à vous asseoir. Nous allons débiter l'Assemblée Générale de la Fédération Française du Sport Universitaire. Quelques propos introductifs pour commencer, nous sommes tous très heureux de pouvoir se retrouver pour la plupart d'entre nous en présentiel. Comme nous l'avons fait voter l'année dernière dans les statuts de la Fédération, cette Assemblée Générale se tiendra en mode hybride avec une partie des délégués en distanciel à l'aide d'un système en visioconférence. J-P. DOS PRAZERES, directeur national adjoint, en régie a accueilli l'ensemble des participants en distanciel.

Les participants en distanciel peuvent intervenir via le chat de la visioconférence. Pour ceux en présentiel, nous vous laisserons la parole à votre demande.

J'espère que la plupart de l'Assemblée sera présente ce soir pour continuer cette belle après-midi. Je vais maintenant laisser la parole au gestionnaire de vote VOTEBOSX pour expliquer le déroulé. Chacun d'entre nous, en distanciel ou en présentiel, votera de la même manière.

OLIVIER - VOTEBOSX : Explique la procédure de vote. Un premier vote test faisant office d'émargement est effectué. 92 votants sont comptabilisés lors de l'émargement.

H. BIZZOTTO : Le quorum est fixé à 57 et 92 votants ont émargé. Le quorum est donc atteint et je déclare cette Assemblée Générale ouverte.

Nous allons débiter par l'approbation des procès-verbaux des assemblées générales du 19 juin 2021 et du 12 octobre 2021. Aucune remarque ou question n'a été soulevée en présentiel ou en visioconférence, nous pouvons donc ouvrir le vote.

1. APPROBATION DES COMPTES-RENDUS

(cf Annexes et PPT).

1.1. Compte-rendu de l'Assemblée Générale Fédérale Extraordinaire du 19 juin 2021

VOTE 1 - Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale Fédérale Extraordinaire du 19 juin 2021 tel qu'il vous a été présenté (Approbation à la majorité simple)

VOTE 1 Approbation du compte-rendu	POUR	86
	CONTRE	0
	ABSTENTION	6

VOTE 1 : Le compte-rendu de l'Assemblée Générale Fédérale Extraordinaire du 19 juin 2021 est approuvé à la majorité des voix exprimées.

1.2. Compte-rendu de l'Assemblée Générale Fédérale Ordinaire du 19 juin 2021

VOTE 2 - Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale Fédérale Ordinaire du 19 juin 2021 tel qu'il vous a été présenté (Approbation à la majorité simple)

VOTE 2 Approbation du compte-rendu	POUR	86
	CONTRE	0
	ABSTENTION	6

VOTE 2 : Le compte-rendu de l'Assemblée Générale Fédérale Ordinaire du 19 juin 2021 est approuvé à la majorité des voix exprimées.

1.3. Compte-rendu de l'Assemblée Générale Fédérale du 12 octobre 2021

VOTE 3 - Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale Fédérale du 12 octobre 2021 tel qu'il vous a été présenté (Approbation à la majorité simple)

VOTE 3 Approbation du compte-rendu	POUR	85
	CONTRE	0
	ABSTENTION	7

VOTE 3 : Le compte-rendu de l'Assemblée Générale Fédérale Ordinaire du 12 octobre 2021 est approuvé à la majorité des voix exprimées.

2. ALLOCUTION DU PRÉSIDENT

C. TERRET : Bonjour à toutes et tous.

Avant de débiter, je vais dans un tout premier temps excuser Madame Laurence LEFEVRE, sous-directrice à la vie étudiante au Ministère de l'Enseignement Supérieur, et représentante de Madame la Ministre Frédérique VIDAL, qui ne pourra malheureusement pas être présente parmi nous aujourd'hui. De même que Madame Christelle GAUTIER, qui représente Madame la Ministre déléguée aux sports, Madame Roxana MARACINEANU, en raison de la période de réserve liée aux élections présidentielles.

Cher Bernard AMSALEM, Monsieur AMSALEM représente Madame Brigitte HENRIQUES présidente du Comité National Olympique et Sportif Français, le CNOSF qui nous accueille aujourd'hui dans cette maison du sport français, et que je remercie particulièrement, je vous laisse la parole si vous souhaitez adresser quelques mots à l'Assemblée.

B. AMSALEM : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, bienvenue à la maison du sport français. Vous êtes ici dans les locaux du CNOSF que vous connaissez sans doute. Le CNOSF c'est 108 fédérations, olympiques, non olympiques, scolaires et universitaires. Vous avez pu remarquer lors de votre arrivée deux statues : celle de Pierre de Coubertin, celui qui a réinventé les Jeux modernes, qui est très ancienne et puis celle d'Alice Milliat qui est très récente, datant d'environ deux ans. Alice Milliat était à l'époque une sportive de haut niveau souhaitant participer aux JO mais, à l'époque, Pierre de Coubertin ne souhaitait pas que les femmes participent aux JO. Elle s'est battue et a obtenu satisfaction à partir de 1924. Aujourd'hui, sont représentés au CNOSF, les deux acteurs ayant marqué l'histoire des JO.

Je représente Brigitte HENRIQUES, je siége à cette Assemblée Générale en son nom car, dans les statuts de la FF Sport U, le CNOSF est membre de droit. Je m'en réjouis car j'ai toujours défendu le sport scolaire au sens large du terme : de la maternelle à l'université. Je pense que le système actuel a vocation à s'améliorer et je rêve depuis que je suis collégien d'une meilleure présence du sport à l'école. Pour moi, le sport est essentiel quant à la construction des individus. Le sport ne se résume pas qu'à l'activité physique, le sport est essentiel dans le domaine de la santé que ce soit en matière de prévention ou en termes de médicaments pour accompagner certaines pathologies mais également sur le plan psychologique. Le sport est également une déclinaison : du droit de par les règles, de la géographie, de l'histoire.... Le sport se décline et pour moi le sport devrait être considéré dès l'école primaire au même niveau que l'apprentissage du calcul et de la lecture. Malheureusement, nous n'en sommes pas là aujourd'hui mais je continuerai à me battre pour que la place du sport soit mieux représentée dans le domaine de l'éducation. Sur le plan universitaire, l'accompagnement et l'organisation du temps d'étude des étudiants sportifs de haut niveau ne sont pas généralisés. Quand on fait des études supérieures longues, c'est parfois compliqué d'allier le double projet. Certains athlètes ont dû faire un choix en abandonnant le sport de haut niveau pour privilégier leur formation. Il faut donc réfléchir à toute cette organisation. Nous

aurons l'occasion d'y revenir lors des débats d'aujourd'hui. Je vous souhaite une bonne Assemblée Générale et au plaisir d'échanger avec vous.

C. TERRET : Merci beaucoup Monsieur AMSALEM. Je vais maintenant inviter à la tribune le Professeur SADOK, président de l'Université de Côte d'Opale et Président de la Fédération Française de Taekwondo qui représente Monsieur Manuel TUNON DE LARA, Président de France Universités.

H. SADOK : Bonjour à tous et à toutes, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. Je suis très heureux d'être avec vous aujourd'hui pour partager un moment démocratique très important. Une assemblée générale est un moment où l'on valide les actions de l'année passée mais nous devons également nous projeter sur l'avenir. Comme l'a évoqué le Président, j'ai la chance d'être à la fois universitaire et sportif. Je suis le référent sport au sein de France Universités, je suis mathématicien de formation et le Président actuel de l'Université de Côte d'Opale ainsi que Président de la Fédération Française de Taekwondo. Je connais donc le fonctionnement des associations.

Je vais commencer par rappeler la période dans laquelle nous sommes et rendre hommage à tous les acteurs des mouvements sportifs, à tous les dirigeants qui ont traversé cette crise sanitaire. Le travail effectué au cours de cette période est important, nous n'avons pas été formés pour ça et je tiens à tous vous féliciter pour votre travail.

Le second point que je souhaite souligner, c'est l'excellence. Dans l'enseignement supérieur on travaille l'excellence, dans le sport on travaille la haute performance et donc la Fédération Française du Sport Universitaire doit être dans l'innovation. Il faudra inventer l'excellence de la haute performance ou la haute performance via l'excellence.

Je voudrais aussi rebondir sur les mots de Monsieur AMSALEM concernant l'activité des athlètes de haut niveau. Je voudrais rappeler un dispositif lancé et regrette que ni les universitaires ni le FF Sport U ne l'aient pris au bond. Le Président de la République lors de la remise des médailles de l'ordre du mérite et de la légion d'honneur aux athlètes médaillés aux JO à lancer l'idée des cordées du sport. Les cordées du sport sont un outil qui permet de faciliter la double compétence de nos étudiants pour qu'ils puissent mettre en œuvre leur double projet que ce soit universitaire ou sportif. La cordée du sport se base sur la cordée de la réussite bien connue des universitaires. Il est nécessaire que nous travaillions ensemble pour imaginer un facilitateur pour tous nos étudiants.

Travailler avec la FF Sport U est quelque chose pour moi de plus important que travailler uniquement pour l'aspect universitaire. Le sport est important. De mon point de vue de mathématicien, toute action est constituée par l'entrée, la réalisation et la sortie. Pour un mathématicien, tout se produit dans le cerveau. Tout le monde, avec les bons outils, peut être mathématicien. Je suis donc admiratif des sportifs car l'entrée pour le sportif sera les yeux et le cerveau mais la sortie sera l'ensemble des muscles du corps. C'est donc beaucoup plus difficile.

Je vous encourage ainsi Monsieur le Président à travailler dans la direction de l'innovation et trouver son équivalent à unique, utile et universelle. Merci beaucoup.

C. TERRET : Merci Président. Je vais maintenant inviter, Mickaël ROMEZY, représentant Monsieur Laurent CHAMPANEY, Président de la Conférence des Grandes Ecoles, et également Président de l'APS-CGE.

M. ROMEZY : Bonjour à tous, je suis très heureux d'être de nouveau avec vous pour représenter la CGE par l'intermédiaire de l'APS-CGE. Nous nous réjouissons encore une fois de la bonne collaboration entre les différents acteurs de la FF Sport qu'ils soient nationaux, régionaux ou locaux et de nos écoles et nos étudiants. Cette année encore nous avons pu constater des progrès significatifs dans la prise en considération des calendriers de nos étudiants, de leur typologie de cursus avec la création de nouvelles compétitions dédiées, des formats plus adaptés à la réalité sportive de nos écoles, notamment le sport féminin. L'idée est donc de poursuivre nos belles relations avec la FF Sport U au service du sport universitaire et de nos étudiants que ce soit au travers de la compétition ou du développement des compétences au sein des cursus de formation.

Je finirai par dire que cette année au sein du bureau de l'APS-CGE, nous sommes sur une année électorale et j'encourage donc tous les collègues intéressés pour faire avancer le sport universitaire dans les grandes écoles à nous rejoindre lors de notre séminaire annuel à Bordeaux où nous auront la chance d'avoir comme intervenant Monsieur le Président C. TERRET pour discuter de l'avenir de ces relations entre nos écoles, nos compétitions et la FF Sport U. Je vous souhaite une très belle Assemblée à tous.

C. TERRET : Merci à tous pour vos interventions.

Merci cher Bernard pour votre accueil au sein des locaux du CNOSF.

Merci cher Hassane et cher Mickaël pour vos interventions.

Chers partenaires institutionnels :

- Cher Hervé LAHEURTE président du GNDS, le GNDS avec lequel nous sommes en train de construire conjointement un accord cadre,
- Cher Timothée BRUN, président de l'ANESTAPS, ANESTAPS avec laquelle nous signerons en fin d'Assemblée Générale une très belle convention,

Chers présidentes et présidents des Ligues et Cher président de l'Union du Sport Universitaire Polynésien,

Chères étudiantes et étudiants délégués des Ligues,

Chers collègues délégués des Ligues,

Chères directrices et directeurs,

Chers collaboratrices et collaborateurs,

Chers amis,

Chère Famille FF Sport U,

Au nom du Comité Directeur Fédéral, permettez-moi de vous souhaiter à toutes et tous la bienvenue dans cette magnifique maison du sport français. Une partie du

comité est présent avec moi aujourd'hui à la tribune et notamment le comité directeur restreint :

- Swan DELPLANQUE, vice-président chargé du développement,
- Philippine BEAUVOIS, vice-présidente chargée de la communication et des partenariats,
- Jean-François FROUSTEY, trésorier général,
- Hervé BIZZOTTO Vice-président Secrétaire-général.
- Est également présent sur l'estrade M. Xavier DUNG, directeur national.
- J'en profite aussi pour excuser Awena GUINER, 1^{er} vice-présidente, absente pour des raisons sportives puisqu'elle est aujourd'hui en pleine compétition étudiante à savoir les Jeux Inter IEP.

C'est donc un plaisir de pouvoir enfin ! Enfin se retrouver, retrouver en présentiel la famille FFSU, après une période si difficile. Difficile pour les citoyennes et citoyens que nous sommes, difficile pour le sport français, mais surtout particulièrement difficile pour vous, les étudiantes et étudiants, puisque vous avez été malheureusement touchés de plein fouet et à plusieurs niveaux par cette crise sanitaire qui a complexifié terriblement vos études, et affecté grandement votre vie étudiante et parmi elle la pratique sportive.

La FF Sport U est avant tout faite pour vous et avec vous, et malheureusement lorsque vous ne pouvez plus pratiquer en son sein, la Fédération perd de fait, quelque part, sa raison d'être.

Au regard de sa spécificité, notre belle Fédération a ainsi subi la double peine :

- Des contraintes sanitaires très fortes, qui ont été appliquées essentiellement pendant nos périodes habituelles d'activité,
- Une absence des étudiants sur les campus du fait de l'enseignement en distanciel.

Nous sommes une des Fédérations, parmi les 108 Fédérations françaises, à avoir subi l'une des plus fortes baisses du nombre de licenciés en 2020-2021, une baisse d'environ 85%.

Élue au plus fort de la crise, en plein milieu de saison, notre équipe a donc été directement confrontée à de nombreuses problématiques :

- Comment malgré tout maintenir de l'activité ? et là les équipes de la Fédération et dans les Ligues ont fait preuve d'innovation et d'une imagination débordante pour maintenir le lien avec les étudiantes et étudiants et les AS.
- Comment franchir financièrement la crise sans mettre en péril les emplois de nos collaborateurs et sans pénaliser les AS et les Ligues ? Nous le verrons tout

à l'heure lors de la présentation des comptes, nous sommes parvenus à maintenir la Fédération à flot, sans pénaliser financièrement les AS et surtout en permettant aux Ligues de sécuriser leurs finances.

- Et comment relancer l'activité à la reprise ?

Pour cela il fallait que ce soit financièrement faisable et surtout les équipes dans les Ligues qui s'y sont employées avec passion afin que les étudiantes et étudiants aient une offre sportive de compétition la plus large possible.

Aujourd'hui les chiffres sont plutôt bons et encourageants, ce qui montre que les collaboratrices et collaborateurs et les directrices et directeurs ont été particulièrement efficaces et se sont mis encore une fois au service de toutes et tous, ils sont la cheville ouvrière de notre Fédération, et je souhaiterais que nous prenions un petit instant pour les applaudir afin de les en remercier ! APPLAUDISSEMENTS

Lors de l'élection il y a un peu plus d'un an, la grande majorité du comité directeur a été élu sur la base d'une philosophie et d'une orientation dont les principes étaient proposés dans notre profession de foi. Cette profession de foi invitait à amorcer une transition au sein de notre belle Fédération. En prenant en compte l'histoire de la Fédération et en s'appuyant sur des bases déjà solides notamment dans son organisation sportive et la richesse de l'offre, une transition était nécessaire afin de :

- Mieux inscrire la FF Sport U dans son époque,
- De s'accorder avec les évolutions sociologiques,
- Avec les évolutions du monde sportif,
- Avec les transformations du monde universitaire.

Nous sommes tous d'accord sur le fait que la mission première de la Fédération, est de proposer une offre sportive de compétition la plus large possible aux étudiantes et étudiants des Ecoles et Universités de l'échelon local à l'échelon international. C'est ce qui constitue l'ADN de la FFSU.

Pour cela il est important de réfléchir au développement local de nos activités de compétition et dans le plus de sites possibles :

- Il est nécessaire d'optimiser le maillage territorial,
- D'équilibrer les forces vives
- De répartir équitablement les moyens sur l'ensemble du territoire,
- Et cela dans le but de se mettre au service de tous les étudiants,
- Et sur tous les territoires, notamment ceux qui avaient jusqu'à présent délaissés.

Il est aussi fondamental de repenser les formules d'accession aux différentes compétitions nationales afin que ces formules soient :

- Plus lisibles,

- Accessibles à toutes et tous,
- Et adaptées aux différents types de publics,
- Qu'ils soient en Universités, en Ecoles, en IUT ou encore en STAPS,
- Qu'ils soient de bon et haut-niveau ou bien dans les niveaux de développement.

Enfin, il est important de continuer de développer le niveau international :

- Que ce soit pour nos sportifs bon niveau universitaire médaillés en championnats de France par le biais des compétitions de l'EUSA,
- Ou le plus haut-niveau avec les compétitions de la FISU.

Comme pour toute Fédération, cet échelon international est également primordial, et d'ailleurs nous ne pouvons que nous réjouir de la reprise de toutes ces compétitions internationales.

Permettez-moi à ce sujet d'avoir une pensée pour nos amis étudiants et universitaires Ukrainiens qui souffrent actuellement de cette terrible guerre. Nous reviendrons ultérieurement sur ce sujet, mais il est important de savoir que :

- La FISU a pour l'instant annulé ou déplacé les compétitions internationales qui étaient initialement prévues en Russie,
- Et nous soutenons bien entendu ces initiatives.

A ce sujet, nous nous conformons également strictement aux consignes données par le Ministère des Sports.

Au-delà de nos missions qu'il est important de régulièrement réaffirmer, et notamment celle de promouvoir et organiser le sport de compétition dans le monde de l'enseignement supérieur, il est important de se poser également la question du comment ? C'est-à-dire avec quels moyens humains et financiers ? Et de quelle manière organiser ce sport de compétition ?

Sur la question des moyens, je profite de cette introduction pour vous dire un petit mot sur la convention pluriannuelle d'objectif que nous venons de signer avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur.

Cette convention, discutée pendant plusieurs mois avec Mme Lefevre, représentant le Ministère, permet de pérenniser une part importante des moyens de la FFSU durant les 3 prochaines années : une subvention annuelle de 5,2 millions d'euros qui permet de pérenniser les 37 postes de directrices et directeurs, ainsi qu'une enveloppe allouée au fonctionnement sur des objectifs spécifiques.

L'échange avec le Ministère a été très constructif et cette convention prend largement en compte notre projet fédéral Horizon 2030. En retour, le Ministère nous « challenge », selon les mots de Mme Lefevre, sur trois points particuliers. Le premier concerne les ressources humaines et la nécessité d'aller au bout de la loi Notre en nommant des directeurs de Ligues, nous reviendrons sur ce point durant l'Assemblée Générale, mais également en optimisant les moyens RH qui nous sont alloués, notamment dans leur répartition. Les deuxièmes et troisièmes points concernent le Para-Sport-U et la Santé qui doivent devenir, au travers de notre spécificité de la compétition, des axes sur lesquels nous devons davantage agir.

Je profite donc d'être aujourd'hui devant vous pour à nouveau remercier publiquement le Ministère pour son très fort soutien de toujours et lors des 3 prochaines années.

Au même titre, j'en profite également pour remercier le Ministère des Sports et l'ANS pour leur important soutien financier et l'accompagnement dont ils ont fait preuve durant cette crise sanitaire. Toujours sur la question des moyens, comme vous avez pu le constater dans les documents fournis en amont de l'Assemblée Générale, je suis heureux de pouvoir vous annoncer que nous avons réussi à passer de cap de cette crise tout en accompagnant les Ligues, Jean-François FROUSTEY, trésorier général aura l'occasion de revenir plus en détail sur ce sujet tout à l'heure. Sur la question du comment organiser ce sport de compétition dans l'enseignement supérieur, cette Assemblée Générale sera l'occasion de vous présenter le nouveau projet fédéral intitulé Horizon 2030. Nous sommes très fiers de pouvoir vous le proposer lors de cette Assemblée Générale, détaillé et ambitieux mais aussi innovant sur la méthode car il a été coconstruit avec vous et avec l'ensemble des acteurs. Il permettra de fixer les lignes directrices de ce que doit être le sport universitaire de demain à minima jusqu'à la fin 2024. Ce projet a déjà été en partie mis en œuvre, et les membres du comité directeur restreint ici présents auront l'occasion de vous en présenter les avancées durant cette après-midi.

Réfléchir au comment c'est aussi réfléchir à quelles formes de pratiques ? Et avec qui travailler ?

C'est pourquoi nous aurons l'occasion à l'issue de cette assemblée d'échanger sous la forme d'une conférence-débat et de nous questionner sur la place du e-sport à la FF Sport U. Pratique nécessitant des habiletés motrices très spécifiques, et dont personne ne peut nier la place qu'elle occupe au sein de la société aujourd'hui, elle fait souvent l'objet de débats clivant entre ses défenseurs et ses détracteurs. Comme pour toute question clivante, il est important d'en débattre largement et c'est ce que nous aurons l'occasion de faire en fin d'assemblée afin de réfléchir à l'avenir.

L'avenir ne peut pas se construire seul, et pour avancer, il est nécessaire de pouvoir continuer à nouer et tisser des relations institutionnelles avec des partenaires ayant des intérêts convergents. C'est donc pour préparer l'avenir, et un avenir très proche, que nous signerons en fin d'Assemblée Générale avec plaisir et fierté deux conventions historiques avec l'UNSS et avec l'ANESTAPS.

Si cette Assemblée Générale va nous permettre de nous projeter vers l'avenir, permettez-moi enfin de regarder un petit peu vers le passé et d'avoir une pensée émue pour trois acteurs importants qui ont largement œuvré pour la Fédération pendant de longues années et qui nous ont quitté cette année :

- Daniel JEANJEAN, DNA entre 1987 et 2000, DRSU de Créteil entre 200 et 2004 ;
- Bernard MAGNIN, DRSU de Nice entre 1982 et 2004 ;
- Hervé STEPHAN, médecin fédéral entre 1981 et 1997.

Afin de clôturer ses propos liminaires, je vais maintenant passer la parole à Swan DELPLANQUE, vice-président en charge du développement, et étudiant à l'École

Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg. Merci pour votre écoute.

S. DELPLANQUE : Bonjour à toutes et à tous. Comme l'a dit Cédric, cette année écoulée a vu la mise en place d'une nouvelle gouvernance se voulant notamment la plus représentative possible du terrain et du quotidien des acteurs de la FF Sport U. La démarche du projet qui a été initiée a permis de nous remettre au centre, les étudiantes et étudiants, et de mettre la Fédération à notre service. En tant qu' élu du comité directeur, nous avons pu participer, interroger, alerter si nécessaire, en résumé faire part de nos préoccupations, afin que celles-ci se retranscrivent notamment dans le projet fédéral qui vous sera présenté tout à l'heure. La notion de co-construction a fait office de fil rouge et s'est construite en grande partie autour de nous, les étudiantes et étudiants, par le biais de consultations. Je souhaite également souligner le rôle déterminant joué par nos ministères de tutelles et nos différents partenaires, qui sont pour la plupart présents aujourd'hui, et qui nous accompagnent et nous soutiennent dans la mise en place de ce projet. Avant de conclure, au nom des étudiants du comité directeur, je remercie l'ensemble des directeurs, directrices, collaborateurs, collaboratrices, élus des Liges et du comité directeur qui œuvrent chaque jour pour que nous puissions pratiquer dans les meilleures conditions possibles, malgré toutes les difficultés rencontrées notamment ces deux dernières années, qui ne furent pas de tout repos. Je souhaite terminer avec ce message, tout particulièrement adressé aux plus jeunes de l'assemblée : n'hésitez pas un instant vous servir de ce moment phare de la vie fédérale pour participer, poser des questions, soumettre vos remarques, car cette Fédération existe pour nous, et nous avons l'opportunité de lui donner les directions que nous souhaitons. Bonne Assemblée Générale à toutes et tous.

H. BIZZOTTO : Merci beaucoup Cédric et Swan pour vos interventions. Nous allons maintenant aborder le point 3 de l'ordre du jour avec un certains nombres de travaux votés par le comité directeur il y a une quinzaine de jours et présentés devant vous pour approbation par l'Assemblée Générale fédérale.

3. PÔLE INSTITUTIONNEL

C. TERRET : Nous allons aborder des points plus techniques car il s'agit de propositions de modifications des statuts et du règlement intérieur. J'excuse par avance L. BROTTIER, Vice-Présidente en charge des affaires juridiques qui est aujourd'hui présente mais en visioconférence. Je vais donc me charger de la présentation de ces 4 points en essayant d'être le plus pédagogique et clair possible. Pour résumer en amont, nous allons aborder 4 thématiques différentes et nous voterons à chaque fois sur des éléments statutaires et réglementaires. Il est important de préciser que tous les votes concernant la partie réglementaire sont adoptés à la majorité simple alors que les votes statutaires sont adoptés à la majorité des deux tiers.

3.1. La commission sportive statutaire

3.1.1. Création du nouvel article 17 des relatif à la création de la commission sportive statutaire

Cf. annexe et PPT.

C. TERRET : Le premier point soumis au vote est la création d'une commission sportive de type statutaire. Cette commission sportive a déjà été instituée par le comité directeur fédéral mais n'est pas inscrite dans les statuts. Cela ne l'empêche pas de fonctionner mais l'idée est de lui permettre d'avoir une vraie assise statutaire et réglementaire de manière à lui donner une plus grande légitimité dans ses propositions et décisions. C'est une commission qui vise à donner un poids important à l'aspect sportif qui reste le cœur de notre Fédération. Elle se situe à l'interface entre le comité directeur fédéral qui prend les décisions de type politiques et les commissions mixtes nationales qui prennent les décisions de type techniques de manière séparée pour chacun des sports. Les CMN associent des acteurs de nos fédérations partenaires ainsi que des acteurs de la FF Sport U et visent à faire évoluer tous les ans les formes de pratique dans chacun des sports. La commission sportive vise donc à donner de la cohérence sur l'ensemble des propositions faites par ces CMN en lien avec les orientations politiques prises par le comité directeur fédéral. Elle n'existait pas jusqu'à présent dans les statuts malgré son fonctionnement. L'inscription d'un nouvel article lui octroiera un poids beaucoup plus fort, une importance centrale dans notre Fédération. Comme c'est quelque chose de nouveau, nous souhaitons pour l'instant que sa composition soit à titre expérimental, c'est pour cela que nous proposons en premier lieu une nomination de type discrétionnaire. La nomination se fera conjointement avec le Président et le Directeur National. D'ici un ou deux ans, la composition sera redéfinie en nombre et en qualité des membres siégeant.

Pour l'instant, la formule expérimentale se composera de 17 membres : les directeurs nationaux adjoints, 5 directeurs régionaux, 5 élus du comité directeur à savoir le Trésorier, le Secrétaire Général, la responsable de la commission sportive, deux élus étudiants et enfin le directeur national et le Président.

Je précise que vous aurez à vous prononcer sur deux votes. Le premier concerne l'ajout de cet article 17 dans nos statuts. Le second est très technique : puisque nous ajoutons un article qui s'insère parmi d'autres, cela décale la numérotation des articles suivants.

Aucune question n'étant posée, nous pouvons démarrer le vote.

VOTE 4 - Adoption de l'article 17 des statuts relatif à la création de la commission sportive statutaire tel qu'il vous a été présenté (Approbation à la majorité des deux tiers)

VOTE 4 Adoption de la l'article 17	POUR	86
	CONTRE	4
	ABSTENTION	5

VOTE 4 : L'article 17 des statuts est adopté à la majorité des voix exprimées.

3.1.2. Modification de la numérotation des articles 17 et suivants

Cf. annexe et PPT.

VOTE 5 - Adoption de la modification de la numérotation des articles 17 et suivants telle qu'elle vous a été présentée (Adoption à la majorité des deux tiers)

VOTE 5 Adoption de la modification de la numérotation	POUR	88
	CONTRE	4
	ABSTENTION	3

VOTE 5 : La modification de la numérotation des articles 17 et suivants des statuts est adoptée à la majorité des voix exprimées.

H. BIZZOTTO : Je suis très heureux de constater que nous sommes 100 votants aujourd'hui avec les procurations sur 113 délégués. Je me réjouis de voir que cette Fédération est représentée et de l'intérêt que portent les délégués dans les Ligues à ce moment démocratique. Les deux propositions sont adoptées et, au nom du comité directeur fédéral, je remercie l'Assemblée pour sa confiance.

3.2. La création du statut de Directeur / Directrice de Ligue Régionale et de Directeur / Directrice responsable de site académique

3.2.1. Modifications des articles 6, 21, 22, 24 et 29 comportant les mentions de « Directeurs Régionaux »

Cf. annexe et PPT.

C. TERRET : Cet ajout est la conséquence des discussions que nous avons eues avec le MESRI, c'est un point qui intervient dans la convention pluriannuelle d'objectifs que nous avons signée.

Il y aura donc un directeur de Ligue par Ligue, appelé DLSU et, lorsqu'il y a plusieurs directeurs au sein de la Ligue, des postes de directeurs régionaux responsables de site académique. De manière très concrète, le modèle de fonctionnement et de pilotage des Ligues change. C'est la continuité de la loi NOTRe, nous nous conformons au même modèle que les fédérations délégataires. C'est une commande du ministère et pour votre information, en échange nous avons négocié avec le ministère une indemnité complémentaire pour les directeurs de Ligue qui assumeront ces fonctions.

Cela signifie que le nouveau directeur de Ligue, accompagné des directeurs régionaux responsables de site académique, aura en responsabilité par délégation du Président de la Ligue d'ordonner l'exécution des comptes et aura notamment en charge la gestion des ressources humaines.

Il y aura à ce sujet plusieurs votes : un portant sur la modification des statuts à la majorité des deux tiers, un sur la modification du règlement intérieur à la majorité simple et un sur les statuts types des Ligues à la majorité simple également. Est-ce qu'il y a des questions des délégués par rapport à ce sujet ?

H. BIZZOTTO : Aucune question n'étant soulevée nous allons passer au vote.

VOTE 6 - Adoption des modifications des articles 6, 21, 22, 24 et 29 des statuts telles qu'elles vous ont été présentées (Adoption à la majorité des deux tiers)

VOTE 6 Adoption des modifications des articles 6, 21, 22, 24 et 29	POUR	85
	CONTRE	1
	ABSTENTION	10

VOTE 6 : Les modifications des articles 6, 21, 22, 24 et 29 des statuts sont adoptées à la majorité des voix exprimées.

3.2.2. Modification des règles 2.2.2, 2.2.4, 4.2 et 5.4 relatives aux Directeurs Régionaux (Adoption à la majorité simple)

Cf. annexe et PPT.

VOTE 7 - Adoption des modifications des règles 2.2.2, 2.2.4, 4.2 et 5.4 relatives aux Directeurs Régionaux telles qu'elles vous ont été présentées (Adoption à la majorité simple)

VOTE 7 Adoption des modifications des règles 2.2.2, 2.2.4, 4.2 et 5.4	POUR	86
	CONTRE	1
	ABSTENTION	9

VOTE 7 : La modification des règles 2.2.2, 2.2.4, 4.2 et 5.4 relatives aux Directeurs Régionaux du règlement intérieur sont adoptées à la majorité des voix exprimées.

3.2.3. Modification des articles 5, 7, 8, 11, 13 et 14 des statuts-types des Ligues relatifs aux Directeurs Régionaux pour adoption par les AG de Ligues Régionales (Approbation à la majorité simple)

Cf. annexe et PPT.

VOTE 8 - Approbation des modifications des articles 5, 7, 8, 11, 13 et 14 des statuts-types des Ligues relatifs aux Directeurs Régionaux pour adoption par les AG de Ligues Régionales telles qu'elles vous ont été présentées (Approbation à la majorité simple)

VOTE 8 Approbation des modifications des articles 5, 7, 8, 11, 13 et 14 des statuts- types des Ligues	POUR	86
	CONTRE	1
	ABSTENTION	9

VOTE 8 : Les modifications des articles 5, 7, 8, 11, 13 et 14 des statuts-types des Ligues sont approuvées à la majorité des voix exprimées.

H. BIZZOTTO : Les trois propositions sont adoptées à une grande majorité. Nous vous en remercions.

3.3. Le Pass'Sport U

Cf. annexe et PPT.

C. TERRET : C'est une proposition de modification de type réglementaire. Pour rappel, le Pass'Sport U est un outil de développement au sein de la Fédération. Ce n'est pas une licence, il a pour vocation d'assurer et de faire pratiquer en sécurité

des étudiants sur des événements de type « promotionnels ». Le Pass'Sport U ne permet pas la pratique en compétition.

La règle a été intégrée l'an dernier pour être en conformité avec le code du sport et notamment pour modifier l'appellation de « licence » car il ne nécessite pas de certificat médical. Nous avons donc déjà fait évoluer cet article afin de sécuriser la Fédération d'un point de vue de la responsabilité. Avec un retour du terrain et en discussions avec notre assureur pour éviter toute ambiguïté, nous vous proposons cette nouvelle rédaction. Cette dernière permet de lancer la saison, de faire découvrir la pratique sportive universitaire à l'étudiant avec moins de procédures qu'une licence sportive. Cependant, une fois les vacances de la Toussaint passées, l'étudiant qui continue dans une pratique régulière de compétition devra glisser vers une licence sportive.

Est-ce qu'il y a des questions à ce sujet ?

H. BIZZOTTO : Il n'a pas de questions. Nous allons procéder au vote.

3.3.1. Modification de la règle 3 bis relative au Pass'Sport U

Cf. annexe et PPT.

VOTE 9 - Adoption des modifications de la règle 3 bis relative au Pass'Sport U telles qu'elles vous ont été présentées (Adoption à la majorité simple)

VOTE 9 Adoption de la modification de la règle 3 bis	POUR	92
	CONTRE	0
	ABSTENTION	7

VOTE 9 : Les modifications de la règle 3 bis du règlement intérieur sont adoptées à la majorité des voix exprimées.

H. BIZZOTTO : Je remercie une nouvelle fois les membres de l'Assemblée Générale pour leur confiance.

3.4. La composition de l'Assemblée Générale Fédérale

Cf. annexe et PPT.

C. TERRET : C'est la dernière thématique relative aux propositions de modifications statutaires et réglementaires. Elle est en lien avec le projet fédéral et le projet politique plus largement. Elle concerne les territoires ultra-marins dont nous souhaitons le développement.

Nous sommes très fiers de vous présenter ces deux propositions de modifications qui vont concerner deux territoires : la Polynésie française et les Caraïbes (Guyane, Martinique et Guadeloupe).

La première proposition vise à ajouter dans les statuts de la Fédération au niveau des représentants à l'Assemblée Générale la notion de « union des Fédérations du sport universitaire et des territoires d'outre-mer conventionnées » comme délégués à l'Assemblée Générale. C'est ce qui permet d'intégrer le territoire de la Polynésie française. En effet, c'est un territoire ultra-marin avec une autonomie très importante qui ne peut pas créer de ligue. Néanmoins, les modèles fédéraux visent à développer des unions sportives qui, par la suite, se transforment en fédérations sportives polynésiennes. Afin que cette union du sport polynésienne puisse agir dans nos instances, nous la rajoutons dans les statuts. Suite à cet ajout, une convention sera signée entre l'USUP et la FF Sport U pour que les étudiants polynésiens puissent bénéficier d'une double licence et participer à des compétitions de la FF Sport U.

Je vais maintenant passer à la parole à un acteur de terrain, Benjamin GROSJEAN, vice-président de l'USUP avec qui nous signerons une convention très rapidement.

B. GROSJEAN : Bonjour à tous, je remercie le Président de me donner la parole. Effectivement, le projet de développer le sport U de compétition en Polynésie est un projet de long terme qui nous tient particulièrement à cœur. Nous avons été confrontés à de nombreuses difficultés ces 3-4 dernières années pour le mener à bien. Le changement de gouvernance au niveau de la FF Sport U a permis d'accélérer les choses depuis environ un an. Les nombreux échanges que nous avons pu avoir avec le Président ou avec le Directeur National nous ont permis d'enfin mettre en place l'USUP, créée le 7 février 2022. En effet, le statut particulier de la Polynésie et son autonomie ne nous permettaient pas de créer une ligue du sport universitaire dépendante de la Fédération. Cette union, qui a pour vocation de devenir rapidement une fédération polynésienne à part entière, compte à ce jour après quelques semaines d'existence 4 établissements affiliés pour 150 licenciés. Le premier événement a été organisé ce mercredi 30 mars et a vu s'affronter 140 étudiants polynésiens en volley-ball. Je remercie grandement la FF Sport U et tout particulièrement les deux acteurs précédemment cités de nous avoir soutenus et accompagnés dans ce développement. L'intégration de l'USUP dans les statuts de la FF Sport U marque, pour nous, une étape extrêmement importante pour le sport universitaire en Polynésie. La signature d'une convention viendra par la suite officialiser cette relation, elle permettra aux étudiants polynésiens de bénéficier d'une double licence et de participer aux compétitions nationales. Encore une fois, je souhaite remercier toute l'équipe de la FF Sport U et nous sommes ravis en Polynésie d'intégrer la grande famille de la FF Sport.

C. TERRET : Merci beaucoup Président, la présidence de l'USUP est une co-présidence avec un enseignant et un étudiant. Par ailleurs, pour ceux ayant suivi l'activité sur le sport connecté, la Polynésie avait l'an dernier participé au U'Row Challenge. Ainsi, on ne peut que se féliciter de cet investissement et ces avancées.

Dans la même idée, nous avons travaillé sur le développement dans les Caraïbes

avec la création d'une ligue régionale du sport universitaire de la Caraïbe. La Ligue regroupe les territoires de Guadeloupe, de Martinique et de Guyane. Les statuts, sur lesquels nous avons accompagné les acteurs locaux, sont les mêmes que pour les ligues de métropole. Ces statuts ont été déposés dans la semaine pour pouvoir finaliser la création de cette Ligue. La création nécessite également un vote de l'Assemblée Générale fédérale pour être approuvée. Pour rappel, à ce jour une seule ligue ultra-marine existe, la Ligue de la Réunion. Claude SANIDIN, le Président de la Ligue, ne peut malheureusement pas être présent aujourd'hui pour s'adresser à l'Assemblée.

Nous votons aujourd'hui sur des éléments statutaires et réglementaires mais il est important de souligner que l'idée est d'accompagner ces territoires avec les équipes de la Fédération afin qu'il y ait une vraie activité sportive universitaire de compétition proposée aux étudiants, au même titre que celle proposée pour les étudiants métropolitains.

Il y a-t-il des questions à ce sujet ?

H. BIZZOTTO : Il n'y a pas de question. J'attire votre attention sur la majorité des deux tiers nécessaire pour l'adoption du premier vote.

3.4.1. Modification de l'article 6 relatif à la composition de l'Assemblée Générale Fédérale (Adoption à la majorité des deux tiers)

Cf. annexe et PPT.

VOTE 10 -Adoption des modifications de l'article 6 des statuts relatif à la composition de l'Assemblée Générale Fédérale telles qu'elles vous ont été présentées (Approbation à la majorité des deux tiers)

VOTE 10 Adoption de la modification de l'article 6	POUR	87
	CONTRE	2
	ABSTENTION	6

VOTE 10 : Les modifications de l'article 6 des statuts sont adoptées à la majorité des voix exprimées.

3.4.2. Modification de la règle 2.2.1 relative à la désignation et convocation des délégués

Cf. annexe et PPT.

VOTE 11 - Adoption des modifications de la règle 2.1.1 du règlement intérieur relative à la désignation et convocation des délégués telles qu'elles vous ont été présentées (Adoption à la majorité simple)

VOTE 11 Adoption de la modification de la règle 2.1.1	POUR	88
	CONTRE	2
	ABSTENTION	5

VOTE 11 : Les modifications de la règle 2.1.1 du règlement intérieur sont adoptées à la majorité des voix exprimées.

3.5. La Ligue Régionale du Sport Universitaire Caraïbe

Cf. annexe et PPT.

VOTE 12 -Approbation de la création de la Ligue Régionale du Sport Universitaire Caraïbe (Approbation à la majorité simple)

VOTE 12 Approbation de la création de la Ligue	POUR	89
	CONTRE	3
	ABSTENTION	3

VOTE 12 : La création de la Ligue Régionale du Sport Universitaire Caraïbe est approuvée à la majorité des voix exprimées.

H. BIZZOTTO : Les trois propositions sont adoptées. Merci pour votre confiance.

C. TERRET : Merci pour votre confiance et merci pour ces deux territoires qui vont pouvoir maintenant travailler conjointement avec la Fédération. C'est une vraie avancée. J'en profite également pour saluer les territoires ultra-marins et insulaires de la Réunion et de la Corse avec lesquels nous essayons d'accélérer le développement, pas seulement concernant l'intentionnel ou le financement mais aussi sur la question des implantations de championnats de France.

H. BIZZOTTO : Merci Président. Je vais laisser la parole maintenant au Trésorier Fédéral de la Fédération.

4. PÔLE FINANCIER

4.1. Présentation des comptes annuels

Cf. annexe et PPT.

J-F. FROUSTEY : L'année 2021, dans le prolongement de 2020, est encore une année très particulière : en raison de l'épidémie de Covid-19 et des différentes mesures de confinement et restriction décidées par le gouvernement, la Fédération s'est trouvée fortement impactée :

- Annulation de la totalité des compétitions nationales universitaires pour la saison 2020/2021 ;
- Annulation de l'universiade d'hiver de Lucerne en décembre 2021, une semaine avant sa tenue ;
- Report en 2022 des Jeux Mondiaux Universitaires d'été de Chengdu (Chine) qui devaient se tenir en août 2021 ;
- Annulation des EUSA Games, reportés de juillet 2020 à juillet 2021, prévus à Belgrade (Serbie) ;
- Report en 2022 de la 15ème édition du Master U BNP Paribas programmée et reportée deux années consécutives en décembre 2020, puis en décembre 2021 à Honfleur ;
- Adaptation de l'organisation des ressources humaines : télétravail et visio-conférences.

Dans ce contexte, la FF Sport U a mis en œuvre les différentes mesures mises à disposition sur le plan réglementaire et financier afin de poursuivre son activité.

Mais, 2021, c'est aussi :

- Le nouveau Comité Directeur de la FFSU élu en février 2021 ;
- La création de challenges sportifs connectés pour garder le lien avec nos licenciés et promouvoir le sport malgré tout : les challenges U Run, U Row et U Chess et Vendée Globe virtuel ;

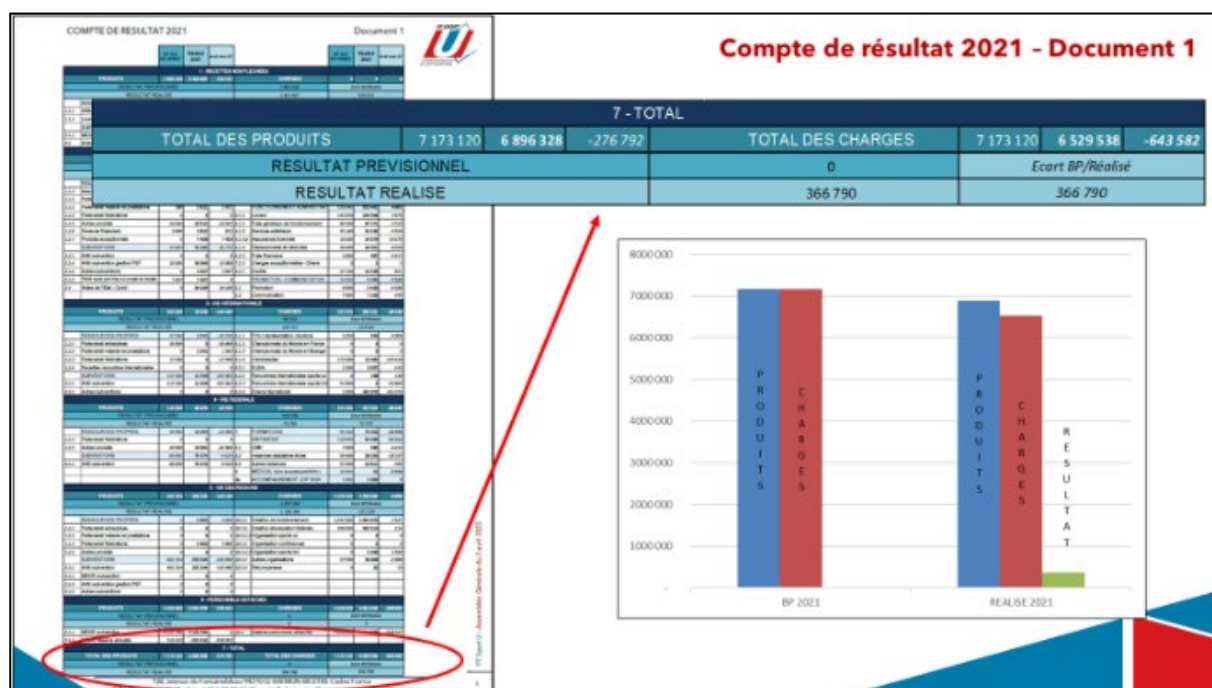
- Le début des importants travaux de rénovation du siège fédéral au Kremlin Bicêtre.



Vous avez reçu deux documents concernant 2021 :

- La plaquette des comptes annuels 2021 qui comprend le bilan, le compte de résultat et les annexes. C'est la présentation faite selon les règles de l'Autorité des Normes Comptables. C'est une présentation par nature.
- Le document 1 - Compte de résultat 2021. C'est une présentation sous forme analytique par action, par bloc d'activité. C'est celui-ci que nous allons commenter.

Document 1 - Compte de résultat 2021 (Réalisé)



Le résultat 2021 présente un excédent de 366 790 € (bien plus que le résultat à l'équilibre prévu par le budget prévisionnel voté lors de l'Assemblée Générale du 19/06/21)

Pourquoi ?

- + 300 200 € d'aides de l'Etat liées au covid (Fonds de solidarité et aides URSSAF)
- + 284 400 € de part variable des contrats licences 2020/2021
 - Ces deux montants n'avaient pas été intégrés au budget prévisionnel par principe de prudence car non certains
- + 236 100 € d'économies diverses, d'actions non réalisées
- - 263 500 € de fonds dédiés sur la subvention de l'ANS
- - 180 300 € de dépréciation du stock Adidas dû au changement de partenaire équipementier

1 - Les recettes non fléchées



FF SPORT
UNION
FEDERATION FRANÇAISE
DE SPORT UNIVERSITAIRES

Réalisé 2021 - Recettes non fléchées

	BP 2021 AG 19/06/21	Réalisé 2021	écart avec BP		BP 2021 AG 19/06/21	Réalisé 2021	écart avec BP
1 - RECETTES NON FLECHÉES							
PRODUITS	1 865 426	2 415 957	550 531	CHARGES	0	0	0
RESULTAT PREVISIONNEL				1 865 426	Ecart BP/Réalisé		
RESULTAT REALISE				2 415 957	550 531		
RESSOURCES PROPRES	687 336	971 707	284 371				
1.1.1 Affiliations	0	0	0				
1.1.2 Licences	687 336	971 707	284 371				
SUBVENTIONS	1 178 090	1 444 250	266 160				
2.1.1 MESRI subvention	1 082 290	1 082 290	0				
2.4 Aides de l'Etat - Covid	95 800	361 960	266 160				

MESRI subvention
1 082 290 €
45 %

Licences
971 707 €
40 %

Aides de l'Etat - Covid
361 960 €
15 %

Il s'agit des recettes qui ne sont pas directement affectées à des actions.

Il s'agit des licences et des affiliations, de la subvention du MESRI (hors personnels détachés) et des aides de l'Etat liées au covid.

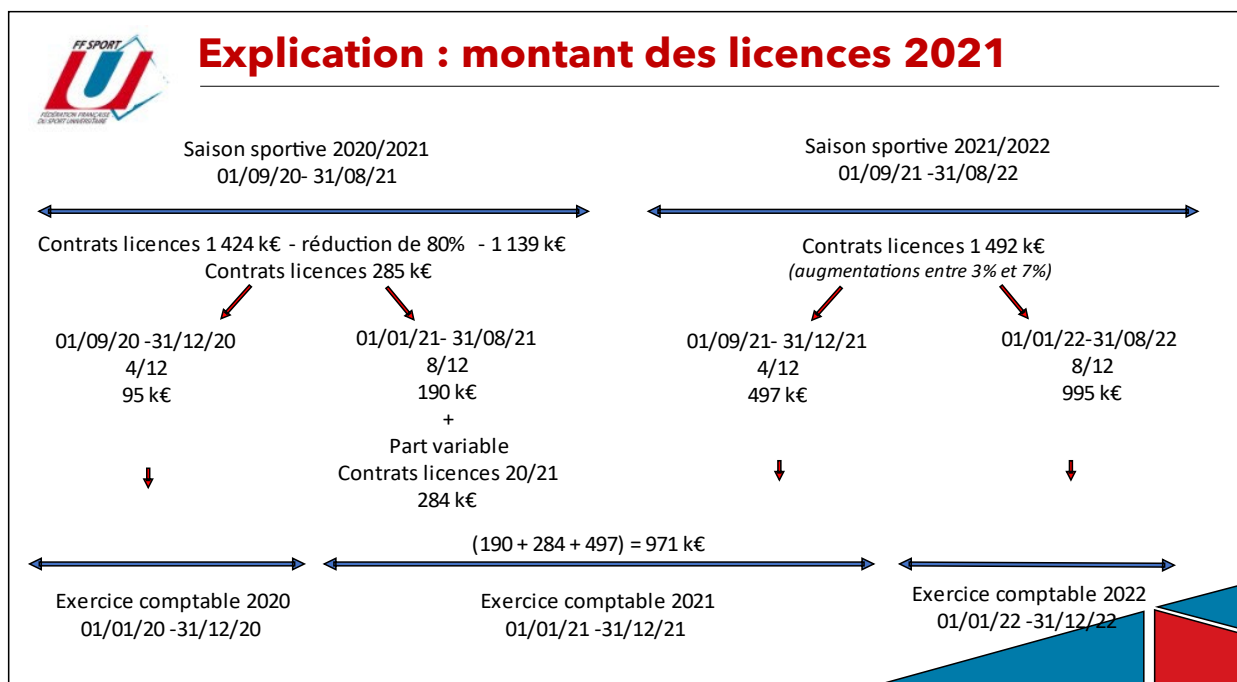
Le montant total de ces recettes est de 2 415 957 € qui vont financer toutes les activités de la Fédération.

À noter :

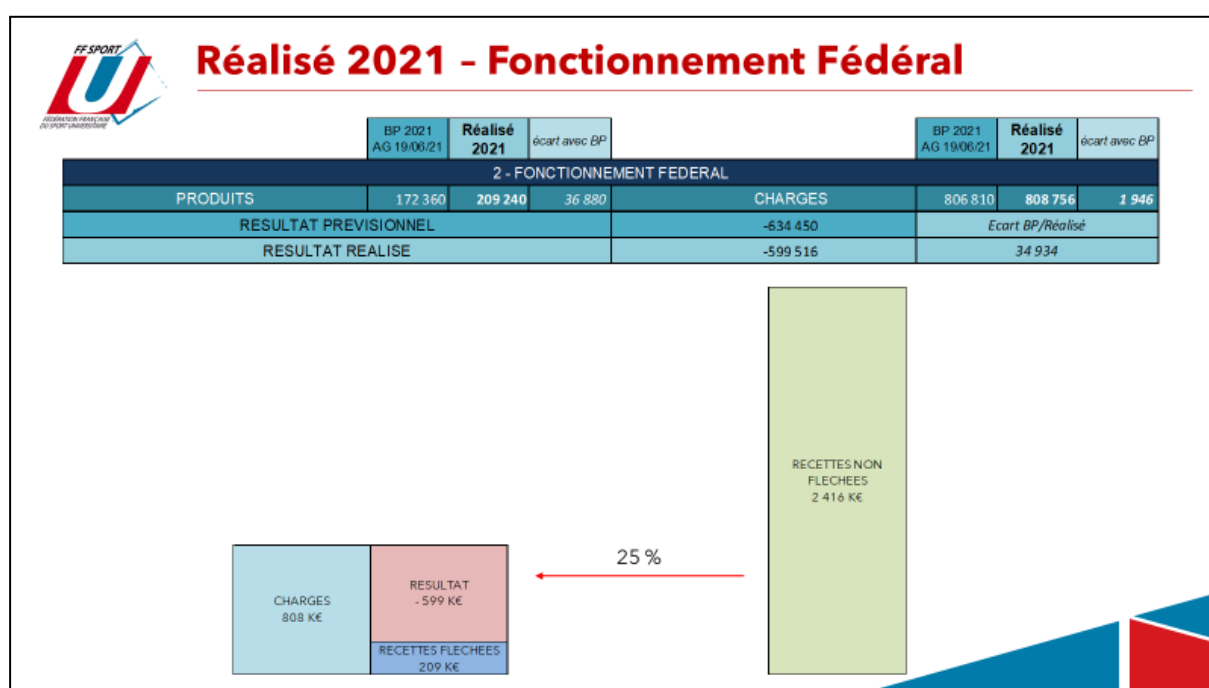
- Le maintien de la subvention du MESRI pour 2021, 5 215 880 € : 1 082 290 € pour le fonctionnement et 4 133 590 € pour les personnels détachés (pavé 6)
- Les affiliations gratuites pour la saison 2020/2021

- Les aides de l'Etat pour le covid : 361 960 € (Fonds de solidarité 266 160 € + Fonds de compensation de l'ANS 95 800 €)
- Le montant des contrats-licences 2020/2021 appelés à 20% du montant initial auquel s'est ajouté une part variable calculée sur les aides covid touchées par les Ligues

Revenons sur le montant des licences 2021



2 - Le fonctionnement fédéral



Un total des charges de 808 756 € pour des recettes fléchées de 209 240 € soit un résultat négatif de 599 516 € (représentant 25 % des recettes non fléchées)



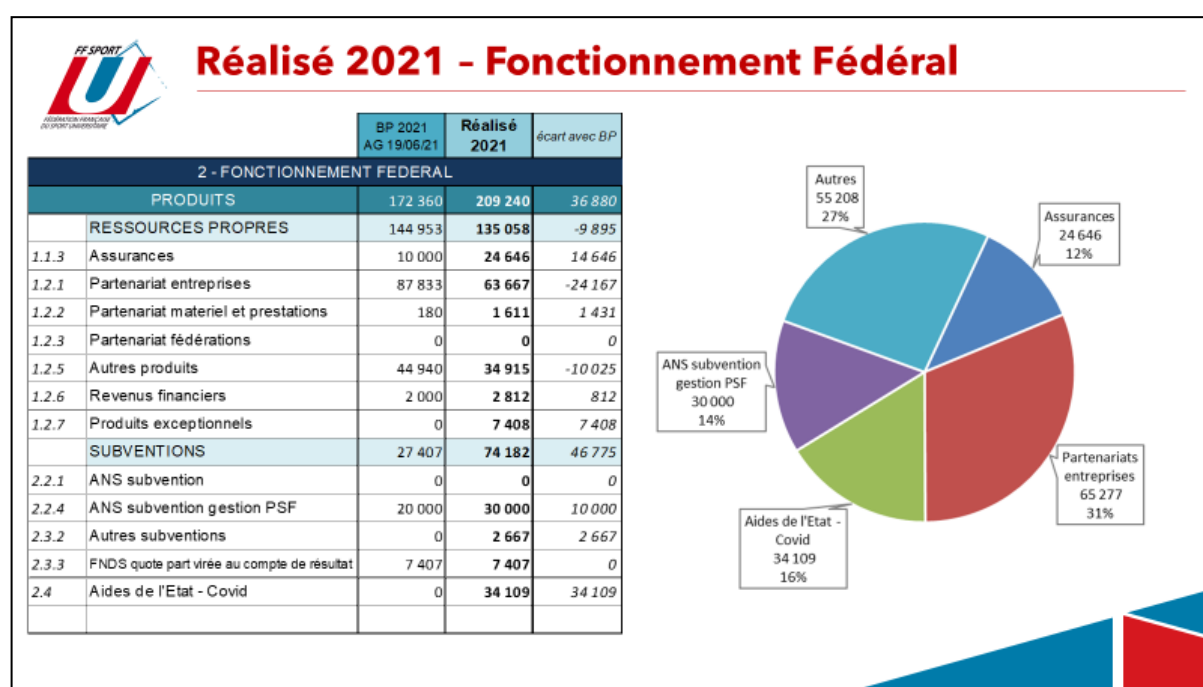
FF SPORT
FEDERATION FRANCAISE
DU SPORT UNIVERSITAIRE

Réalisé 2021 - Fonctionnement Fédéral

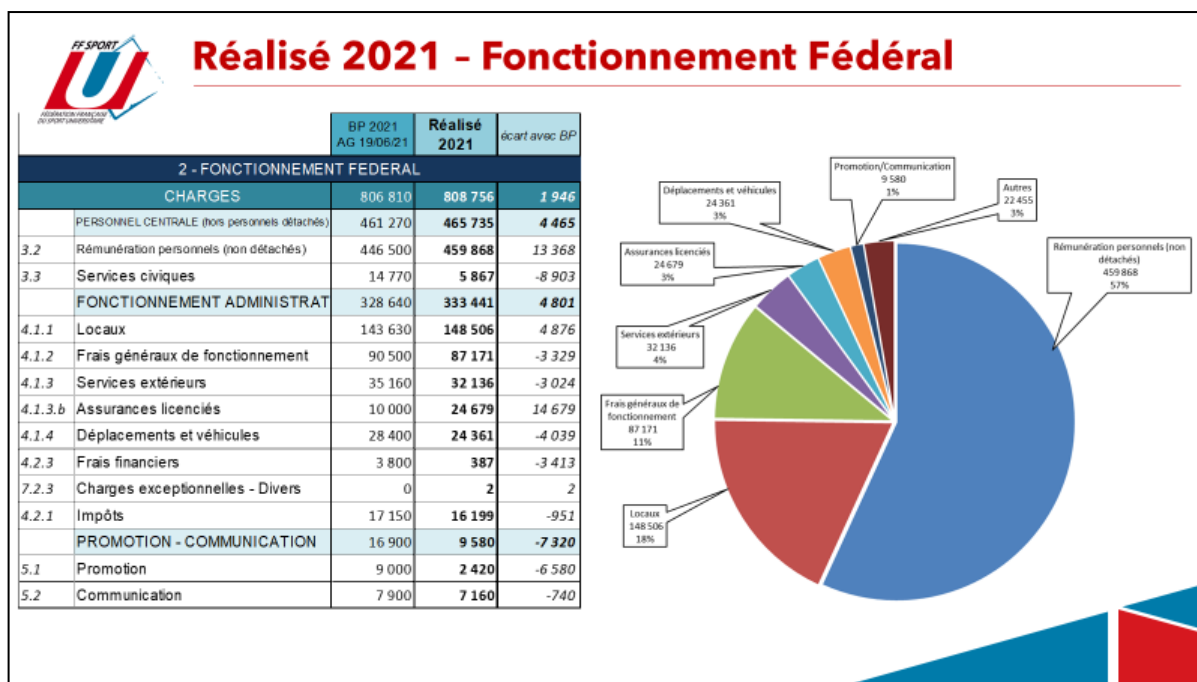
	BP 2021 AG 19/06/21	Réalisé 2021	écart avec BP		BP 2021 AG 19/06/21	Réalisé 2021	écart avec BP
2 - FONCTIONNEMENT FEDERAL							
PRODUITS	172 360	209 240	36 880	CHARGES	806 810	808 756	1 946
RESULTAT PREVISIONNEL				-634 450	Ecart BP/Réalisé		
RESULTAT REALISE				-599 516	34 934		
RESSOURCES PROPRES	144 953	135 058	-9 895	PERSONNEL CENTRALE (hors personnels détachés)	461 270	465 735	4 465
1.1.3 Assurances	10 000	24 646	14 646	3.2 Rémunération personnels (non détachés)	446 500	459 868	13 368
1.2.1 Partenariat entreprises	87 833	63 667	-24 167	3.3 Services civiques	14 770	5 867	-8 903
1.2.2 Partenariat materiel et prestations	180	1 611	1 431	FONCTIONNEMENT ADMINISTRAT	328 640	333 441	4 801
1.2.3 Partenariat fédérations	0	0	0	4.1.1 Locaux	143 630	148 506	4 876
1.2.5 Autres produits	44 940	34 915	-10 025	4.1.2 Frais généraux de fonctionnement	90 500	87 171	-3 329
1.2.6 Revenus financiers	2 000	2 812	812	4.1.3 Services extérieurs	35 160	32 136	-3 024
1.2.7 Produits exceptionnels	0	7 408	7 408	4.1.3.b Assurances licenciés	10 000	24 679	14 679
SUBVENTIONS	27 407	74 182	46 775	4.1.4 Déplacements et véhicules	28 400	24 361	-4 039
2.2.1 ANS subvention	0	0	0	4.2.3 Frais financiers	3 800	387	-3 413
2.2.4 ANS subvention gestion PSF	20 000	30 000	10 000	7.2.3 Charges exceptionnelles - Divers	0	2	2
2.3.2 Autres subventions	0	2 667	2 667	4.2.1 Impôts	17 150	16 199	-951
2.3.3 FNDS quote part virée au compte de résultat	7 407	7 407	0	PROMOTION - COMMUNICATION	16 900	9 580	-7 320
2.4 Aides de l'Etat - Covid	0	34 109	34 109	5.1 Promotion	9 000	2 420	-6 580
				5.2 Communication	7 900	7 160	-740

Il s'agit du personnel (non détachés) de la Fédération, des services civiques, du fonctionnement administratif (locaux, frais généraux, véhicules, impôts) et de la communication.

À noter :



- Dans les produits :
 - Le maintien des partenariats sur 2021 MAIF (41 667 €) et Société Générale (22 000 €) malgré le covid et l'annulation des championnats ;
 - Les aides de l'État liés au Covid (exonérations et aide au paiement URSSAF) pour 34 109 € ;
 - La subvention de l'ANS pour la gestion des PSF de 30 000 €.



- Les postes principaux en charge :
 - Les frais de personnel pour 459 868 € (57% du fonctionnement fédéral soit 7% du budget global) ; le montant de ce poste est moins important que les années précédente du fait du départ de trois collaborateurs début janvier 2021 et remplacés seulement en septembre 2021.
 - Les locaux pour 148 506 € dont :
 - 41 164 € pour les travaux (point détaillé à la suite)
 - 46 385 € pour les charges de copro et la taxe foncière
 - 31 390 € pour les amortissements
 - Les frais généraux de fonctionnement pour 87 171 € (11% du fonctionnement fédéral - 1,3% du budget global) dont :
 - 54 634 € pour l'informatique (22 850 € pour la gestion des licences).

Les travaux du siège :

- Les travaux ont commencé fin octobre 2021 et sont aujourd'hui terminés. L'emménagement dans les nouveaux locaux a eu lieu fin mars.

- Le budget de ces travaux est d'environ 677 000 € tout compris. Les travaux sont principalement financés par un prêt de 600 000 € contracté auprès du Crédit Mutuel, remboursable sur 15 ans à un taux de 1,06 %.
- Cela se traduit dans les comptes 2021 par une charge de 41 164 € composée de frais divers non amortissables (assurance dommage ouvrage, honoraires architectes, frais hypothèque et notaire, coût des locaux de remplacement loués ...).
- Les coûts liés à l'emprunt et l'amortissement des travaux seront visibles à partir des comptes 2022.

3 - La vie internationale



Une année « blanche » sur le plan international, avec néanmoins des frais.
Un total des charges de 201 111 € pour des recettes fléchées de 13 540 € soit un résultat négatif de 187 571 € (représentant 8 % des recettes non fléchées).



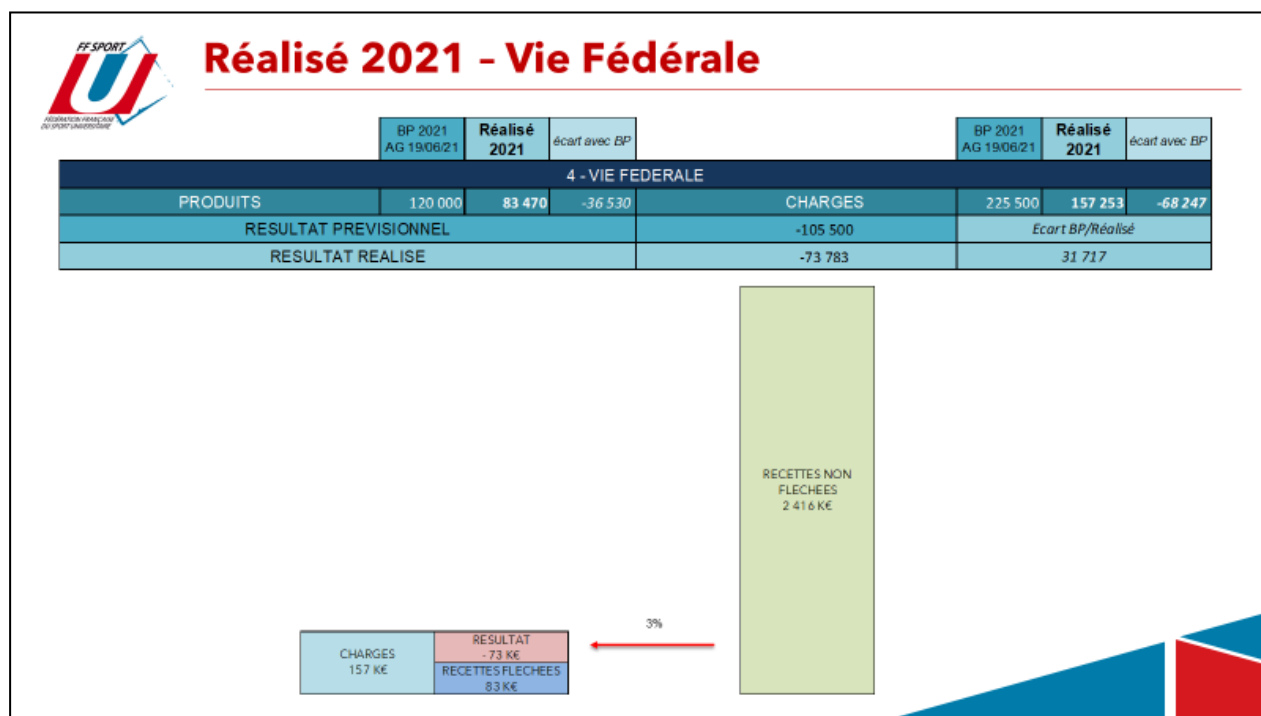
Réalisé 2021 - Vie Internationale

BP 2021 AG 19/06/21		Réalisé 2021	écart avec BP		BP 2021 AG 19/06/21		Réalisé 2021	écart avec BP	
3 - VIE INTERNATIONALE									
PRODUITS		163 000	13 540	-149 460	CHARGES		231 310	201 111	-30 199
RESULTAT PREVISIONNEL					-68 310		Ecart BP/Réalisé		
RESULTAT REALISE					-187 571		-119 261		
	RESSOURCES PROPRES	47 500	1 942	-45 558	6.1.1	FISU représentation, réunions	3 250	250	-3 000
1.2.1	Partenariat entreprises	30 000	0	-30 000	6.1.2	Championnats du Monde en France	0	0	0
1.2.2	Partenariat matériel et prestations	0	1 942	1 942	6.1.3	Championnats du Monde à l'étranger	0	0	0
1.2.3	Partenariat fédérations	17 500	0	-17 500	6.1.4	Universiades	172 000	16 582	-155 418
1.2.4	Recettes rencontres internationales	0	0	0	6.2.1	EUSA	2 200	2 057	-143
	SUBVENTIONS	115 500	11 598	-103 902	6.2.2	Rencontres internationales sports co	0	148	148
2.2.1	ANS subvention	115 500	11 598	-103 902	6.2.3	Rencontres internationales sports ind	52 860	0	-52 860
2.3.2	Autres subventions	0	0	0	6.2.4	Divers international	1 000	182 074	181 074

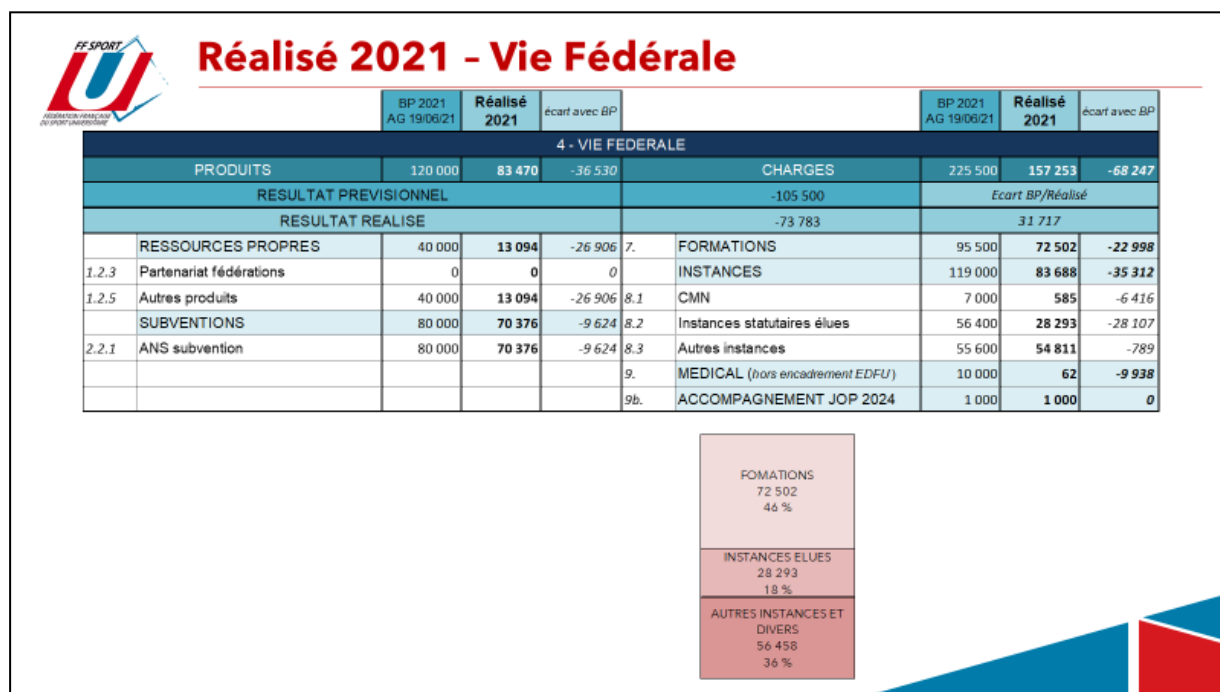
À noter :

- L'annulation de l'Universiade de Lucerne une semaine avant son début : 16 582 € de frais engagés
- La dépréciation du stock Adidas (180 274 €) devenu « obsolète » du fait du changement de partenaire équipementier (Le Coq Sportif)
- Le report en fonds dédiés de la subvention de l'ANS 2021 fléchée sur l'international pour 425 402 € (n'apparaît dans le tableau que 11 598 € correspondant à la partie consommée de cette subvention) - Pour rappel, il reste 419 459 € de fonds dédiés sur la subvention ANS 2020 fléchée international ; le traitement et suivi de ces fonds dédiés seront étudiés avec l'ANS très prochainement.

4 - La vie fédérale



Un total des charges de 157 253 € pour des recettes fléchées de 83 470 € soit un résultat négatif de 73 783 € (représentant 3 % des recettes non fléchées).

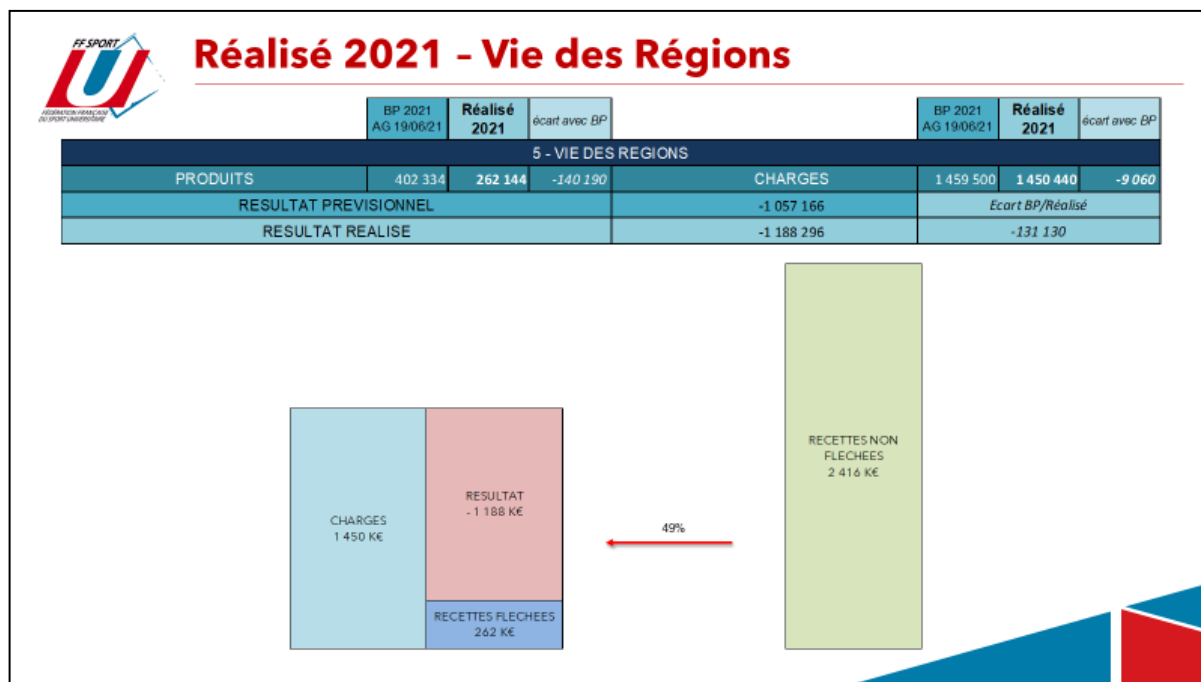


Nous trouvons dans ce bloc les formations en directions des licenciés ou salariés et les coûts liés aux différentes réunions (CMN, AG, CDF, séminaires, commissions ...)

À noter :

- Les formations pour 72 502 € dont 61 840 € de formations proposées à distance aux salariés de la Fédération (directeurs et personnels administratifs des Ligues et de la Direction Nationale).
- Les autres instances pour 54 811 € : principalement le coût du séminaire annuel de la FFSU regroupant l'intégralité des personnels de la FFSU et les élus pour 50 351 €.

5 - La vie des régions



Un total des charges de 1 450 440 € pour des recettes fléchées de 262 144 € soit un résultat négatif de 1 188 296 € (représentant 49 % des recettes non fléchées).



Réalisé 2021 - Vie des Régions

	BP 2021 AG 19/06/21	Réalisé 2021	écart avec BP			BP 2021 AG 19/06/21	Réalisé 2021	écart avec BP
5 - VIE DES REGIONS								
PRODUITS	402 334	262 144	-140 190		CHARGES	1 459 500	1 450 440	-9 060
RESULTAT PREVISIONNEL					-1 057 166	Ecart BP/Réalisé		
RESULTAT REALISE					-1 188 296	-131 130		
RESSOURCES PROPRES	0	9 800	9 800	10.2.2	Dotation de fonctionnement	1 032 000	1 024 073	-7 927
1.2.1 Partenariat entreprises	0	0	0	10.3.6	Dotation structuration fédérale	390 000	390 214	214
1.2.2 Partenariat matériel et prestations	0	0	0	10.3.1.1	Organisation sports co	0	0	0
1.2.3 Partenariat fédérations	0	9 800	9 800	10.3.5	Organisation conférences	0	0	0
1.2.5 Autres produits	0	0	0	10.3.2.1	Organisation sports ind	0	2 500	2 500
SUBVENTIONS	402 334	252 344	-149 990	10.3.3	Autres organisations	37 500	33 600	-3 900
2.2.1 ANS subvention	402 334	252 344	-149 990	10.3.4	Récompenses	0	53	53

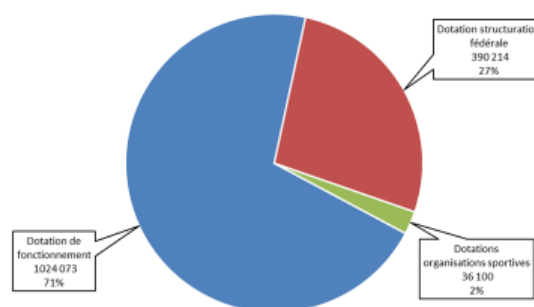
Il s'agit du financement du fonctionnement des Ligues (personnels oxygénés, dotation de structuration fédérale, organisation des compétitions ...)

À noter :



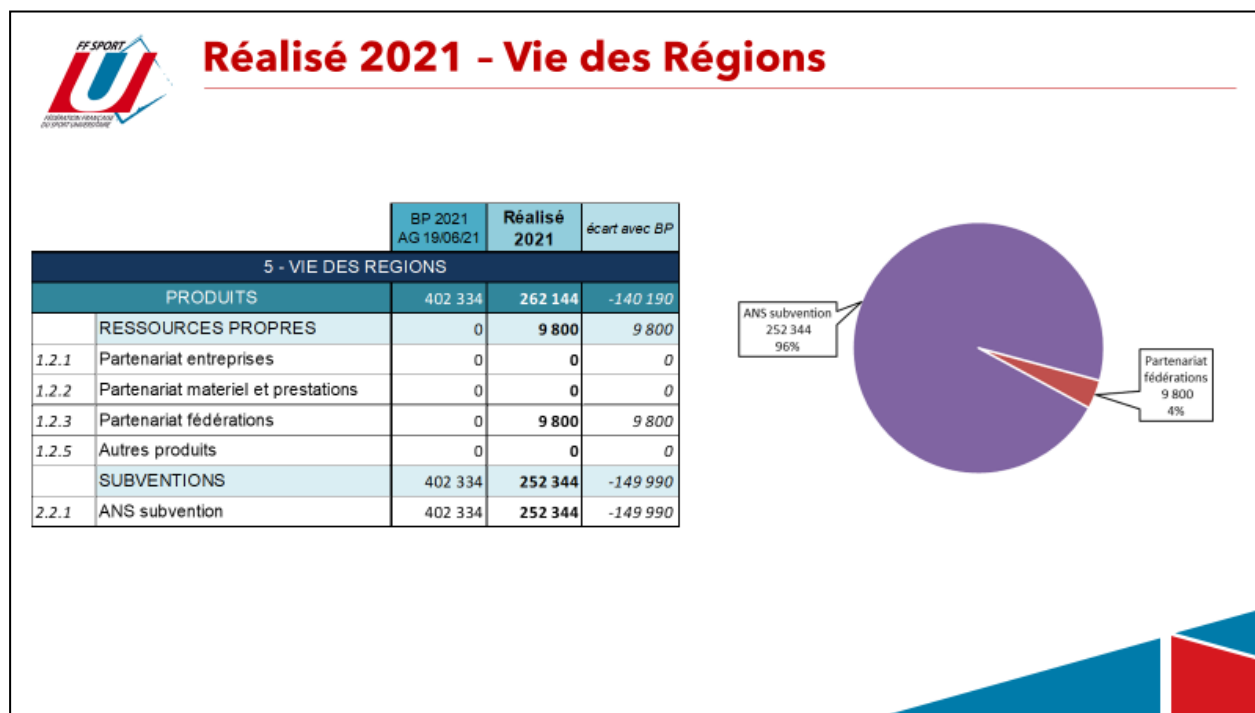
Réalisé 2021 - Vie des Régions

	BP 2021 AG 19/06/21	Réalisé 2021	écart avec BP
5 - VIE DES REGIONS			
CHARGES	1 459 500	1 450 440	-9 060
10.2.2 Dotation de fonctionnement	1 032 000	1 024 073	-7 927
10.3.6 Dotation structuration fédérale	390 000	390 214	214
10.3.1.1 Organisation sports co	0	0	0
10.3.5 Organisation conférences	0	0	0
10.3.2.1 Organisation sports ind	0	2 500	2 500
10.3.3 Autres organisations	37 500	33 600	-3 900
10.3.4 Récompenses	0	53	53



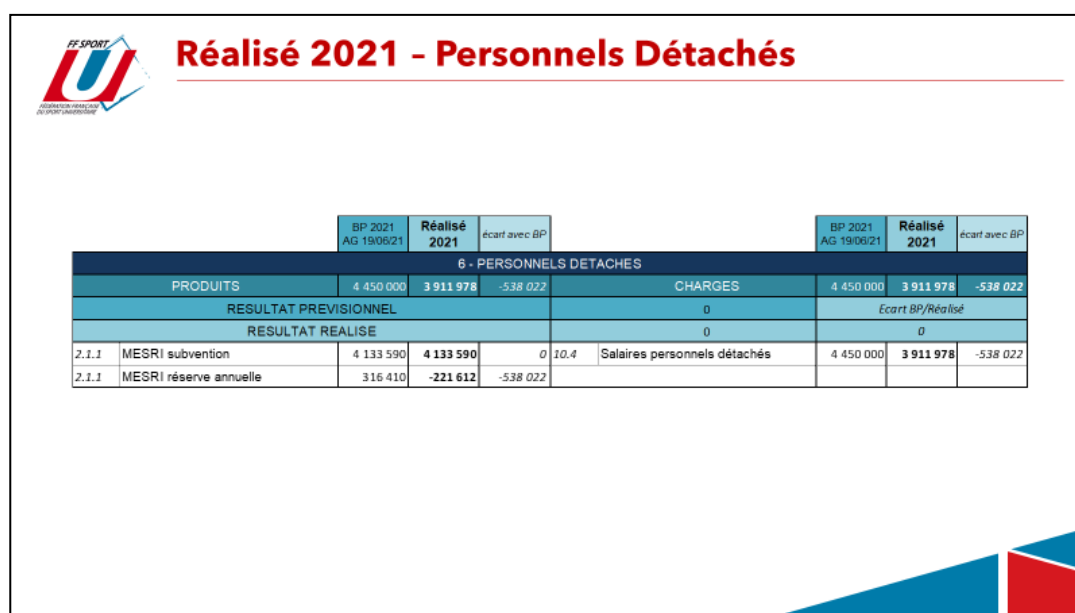
- Dans les charges
 - La dotation de fonctionnement (personnels des Ligues oxygénés) 1 024 073 € (71 % de la vie des régions soit 16% du budget global)

- La dotation de structuration fédérale 390 214 € versée uniquement pour la partie « ordinaire » en 2021
- Les autres organisations 33 600 €, principalement les coûts des challenges sportifs connectés



- Dans les produits
 - La subvention ANS 252 344 € qui représente 96 % des recettes fléchées.

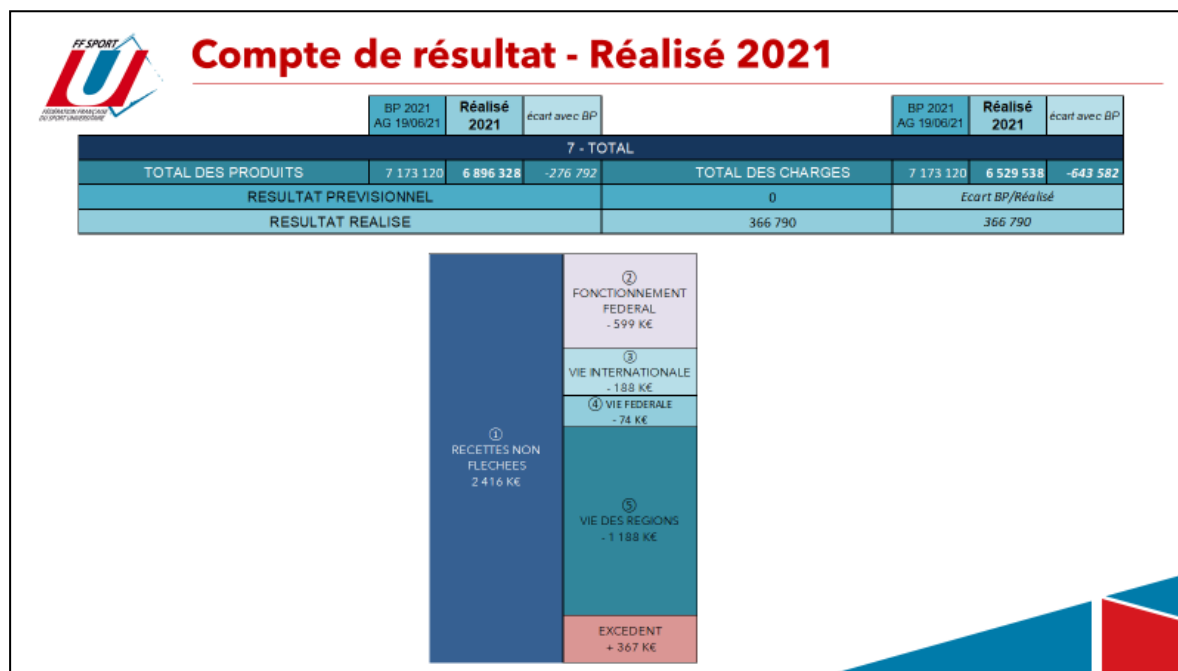
6 - Les personnels détachés



Il s'agit des 37 directeurs (5 nationaux et 32 régionaux) détachés par le MESRI auprès de la Fédération.

Leur coût (presque 4 millions d'€) est intégralement financé par la subvention du MESRI.

7 - Le total



Le total des blocs présentés précédemment nous amène à constater un résultat excédentaire de 366 790 € soit 5% du total des produits.

Nous allons maintenant laisser la parole à Rémi PRUNIER, Directeur de mission d'ORCOM AUDIT, commissaire aux comptes de la FFSU.

4.2. Commissaire aux comptes de la FF Sport U

Cf. annexe et PPT.

4.3. Approbation des comptes annuels 2021

Cf. annexe et PPT.

J-F. FROUSTEY : Je vais vous présenter les deux votes liés aux comptes 2021, vous pourrez voter dans un instant sur les deux délibérations pour gagner du temps

VOTE 13 - Le Comité Directeur Fédéral, réuni le 15 mars 2022, propose à l'Assemblée Générale d'approuver les comptes annuels 2021 tels qu'ils ont été présentés avec un résultat excédentaire de 366 790 € (Approbation à la majorité simple)

VOTE 13 Approbation des comptes annuels 2021	POUR	87
	CONTRE	1
	ABSTENTION	9

VOTE 13 : Les comptes annuels 2021 sont approuvés à la majorité des voix exprimées.

4.4. L'affectation du résultat 2021

Cf. annexe et PPT.

J-F. FROUSTEY : Le résultat excédentaire 2021 va venir abonder et reconstituer les réserves de la Fédération qui ont été diminuées par le résultat déficitaire de 2020 (pour rappel - 103 041 €).

VOTE 14 - Le Comité Directeur Fédéral, réuni le 15 mars 2022, propose à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat excédentaire de 366 790 € au compte « Autres réserves » ce qui portera les réserves de la Fédération à 1 199 534 € (Approbation à la majorité simple)

VOTE 14 Approbation de l'affectation du résultat	POUR	86
	CONTRE	2
	ABSTENTION	9

VOTE 14 : L'affectation du résultat est approuvée à la majorité des voix exprimées.

4.5. Budget prévisionnel 2022 actualisé

Cf. annexe et PPT.

J-F. FROUSTEY : 2022 marque enfin la reprise de l'activité sportive de la FF Sport U à tous les niveaux :

Au niveau national :

- Les compétitions du niveau académique aux championnats de France ;
- Les formations (acteurs et salariés de la FFSU).

Au niveau international :

- Les Jeux Mondiaux Universitaires d'été qui se dérouleront cet été à Chengdu en Chine ;
- La participation à 7 Championnats du Monde Universitaires ;
- La possible organisation de la Coupe du Monde des Universités de force athlétique ;
- La participation aux Coupes du Monde des Universités et Jeux Européens des Universités ;
- Les rencontres de rugby à XV international (France/Irlande à Jonzac et Angleterre/France à Newcastle) ;
- Le Master U BNP Paribas de tennis à Honfleur.

BP2022 actualisé - Document 2

BP 2022 actualisé				BP 2022 actualisé			
1 - RECETTES NON FLECHÉES							
PRODUITS		CHARGES					
RESULTAT PREVISIONNEL 2022		2 410 540		2 410 540			
RESSOURCES PROPRES		1 528 250					
1.1.1	Affiliations	25 000					
1.1.2	Licences	1 503 250					
SUBVENTIONS		1 082 290					
2.1.1	MESRI subvention	1 082 290					
2 - FONCTIONNEMENT FEDERAL							
PRODUITS		CHARGES					
RESULTAT PREVISIONNEL 2022		229 074		-714 981		944 055	
RESSOURCES PROPRES		191 674		PERSONNEL CENTRAL (hors personnels détachés)		515 500	
1.1.3	Assurances	60 000		Rémunération personnels (non détachés)		500 400	
1.2.1	Partenariat entreprises	81 354		Stagiaires / Services civiques		11 100	
1.2.2	Partenariat matériel et prestations	5 000		FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF		411 555	
1.2.3	Partenariat fédérations	0		Locaux		150 010	
1.2.5	Autres produits	43 340		Frais généraux de fonctionnement		106 540	
1.2.6	Revenus financiers	2 000		Services extérieurs		39 500	
1.2.7	Produits exceptionnels	0		Assurances licenciés		60 000	
SUBVENTIONS		37 400		Déplacements et véhicules		37 355	
2.2.1	ANS subvention	0		Amortissements		0	
2.2.4	ANS subvention gestion PSF	30 000		Frais financiers		7 100	
2.2.3	FMS quote part versée au compte de résultat	7 400		Charges exceptionnelles - Divers		0	
2.4	Aides de l'Etat - Covid	0		Impôts		16 150	
				PROMOTION - COMMUNICATION		21 000	
				5.1 Promotion		8 500	
				5.2 Communication		12 500	
3 - VIE INTERNATIONALE							
PRODUITS		CHARGES					
RESULTAT PREVISIONNEL 2022		693 700		-110 589		804 289	
RESSOURCES PROPRES		216 700		FISU représentation, réunions		5 200	
1.2.1	Partenariat entreprises	30 000		Orga. Compétition FISU en France		90 000	
1.2.2	Partenariat matériel et prestations	0		Championnats du Monde à l'étranger		127 000	
1.2.3	Partenariat fédérations	176 700		Universiades		367 500	
1.2.4	Recettes rencontres internationales	10 000		Coupes du Monde des Universités		14 900	
SUBVENTIONS		477 000		EUSA		81 200	
2.2.1	ANS subvention	477 000		Rencontres internationales sports co		65 200	
2.2.2	Autres subventions	0		Rencontres internationales sports ind		52 299	
				Divers international		1 000	

4 - VIE FEDERALE							
PRODUITS		CHARGES					
RESULTAT PREVISIONNEL 2022		102 500		-84 200		186 700	
RESSOURCES PROPRES		20 000		FORMATIONS		76 300	
1.2.3	Partenariat fédérations	0		INSTANCES		95 400	
1.2.5	Autres produits	20 000		CMN		5 400	
SUBVENTIONS		82 500		Instances statutaires élues		41 000	
2.2.1	ANS subvention	80 000		Autres instances		49 000	
2.3.2	Autres subventions	2 500		MEDICAL (hors aménagements des DPU)		11 500	
				ACCOMPAGNEMENT JOP 2024		3 500	
5 - VIE DES REGIONS							
PRODUITS		CHARGES					
RESULTAT PREVISIONNEL 2022		455 540		-1 700 760		2 156 308	
RESSOURCES PROPRES		112 540		Dotation de fonctionnement		995 500	
1.2.1	Partenariat entreprises	6 500		Dotation structure fédérale		705 000	
1.2.2	Partenariat matériel et prestations	50 800		10.3.1.1 Organisation sports co		57 000	
1.2.3	Partenariat fédérations	55 240		10.3.5 Organisation conférences		150 000	
1.2.5	Autres produits	0		10.3.2.1 Organisation sports ind		116 000	
SUBVENTIONS		343 000		10.3.3 Autres organisations		78 000	
2.2.1	ANS subvention	343 000		10.3.4 Récompenses		58 800	
6 - PERSONNELS DETACHES							
PRODUITS		CHARGES					
RESULTAT PREVISIONNEL 2022		4 152 590		0		4 152 590	
2.1.1	MESRI subvention	4 152 590		Salaires personnels détachés		4 152 590	
2.1.1	MESRI réserve annuelle	7 410					
7 - TOTAL							
TOTAL DES PRODUITS		8 251 354		TOTAL DES CHARGES		8 251 354	
RESULTAT PREVISIONNEL 2022				0			

Nous vous proposons un budget 2022 à l'équilibre d'un montant total de charges et de produits de 8 251 354 €

Voici les éléments marquants pris en compte dans ce BP (en plus de ceux évoqués juste avant) :

- Une augmentation des Contrats-Licences 2021/2022 de 3%, 5% ou 7% selon les Ligues ;
- Une augmentation des Contrats-Licences 2022/2023 de 3% pour toutes les Ligues ;
- La reprise des dotations à destination des Ligues (Dotations de Structuration Fédérale et d'organisations) au même niveau qu'avant le covid ;
- Le maintien des partenariats financiers MAIF, SG et BNP ;
- Le maintien de la subvention du MESRI de 5 215 880 € ;
- Le maintien de la subvention ANS de 860 000 € plus utilisation d'une partie des fonds dédiés pour financer pour partie l'organisation de la Coupe du Monde des Universités de force athlétique ;

- Une masse salariale des personnels non détachés de la direction nationale diminuée du fait du départ de deux collaborateurs fin 2021/début 2022 en cours de remplacement ;
- Une charge liée aux travaux de 70 500 € (29 500 € de charges diverses, 6 800 € d'intérêts de l'emprunt et 34 200 € d'amortissement comptable des travaux).

Voici la délibération sur laquelle vous devrez voter dans quelques instants sur le BP2022 (de la même manière que précédemment nous avons regroupé les deux votes liés aux budgets prévisionnels).

VOTE 15 - Le Comité Directeur Fédéral, réuni le 15 mars 2022, propose à l'Assemblée Générale, d'approuver le budget prévisionnel 2022 actualisé avec un total de charges et de produits de 8 251 354 € (Approbation à la majorité simple)

VOTE 15 Approbation du budget prévisionnel 2022 actualisé	POUR	85
	CONTRE	3
	ABSTENTION	9

VOTE 15 : Le budget prévisionnel 2022 actualisé est approuvé à la majorité des voix exprimées.

4.6. Budget prévisionnel 2022 actualisé

Cf. annexe et PPT.

BP 2023				BP 2023			
1 - RECETTES NON FLECHÉES							
PRODUITS		CHARGES					
RESULTAT PREVISIONNEL 2023							
RESSOURCES PROPRES		1 596 535		2 668 428			
2.2.1 Affiliations			37 000				
2.2.2 Licences			1 549 535				
SUBVENTIONS		1 082 290					
2.2.3 MESRI subvention			1 082 290				
2 - FONCTIONNEMENT FEDERALE							
PRODUITS		CHARGES					
RESULTAT PREVISIONNEL 2023		228 674		-721 183		959 237	
RESSOURCES PROPRES		191 674		PERSONNEL CENTRALE (hors personnels détachés)		549 900	
2.2.1 Assurances			60 000	2.2	Rémunération personnels non détachés		522 900
2.2.2 Partenariat entreprises			81 334	2.3	Stagiaires / Services civiques		18 000
2.2.3 Partenariat matériel et prestations			5 000	FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF		387 837	
2.2.3 Partenariat fédérations			0	4.1.1	Locaux		125 247
2.2.5 Autres produits			43 340	4.2	Frais généraux de fonctionnement		108 540
2.2.6 Revenus financiers			2 000	4.2.1	Services extérieurs		35 500
2.2.7 Produits exceptionnels			0	4.2.2	Assurances licenciées		60 000
SUBVENTIONS		37 400		4.2.4	Déplacements et véhicules		37 300
2.2.1 ANIS subvention			0	4.2.2	Amortissements		0
2.2.4 ANIS subvention gestion PSF			50 000	4.2.3	Frais financiers		7 100
2.2.5 FIDS quote-part versée au compte de début			7 400	4.2.3	Charges exceptionnelles - Divers		0
				4.2.2	Impôts		16 150
				PROMOTION - COMMUNICATION		21 500	
				5.1	Promotion		9 000
				5.2	Communication		12 500
3 - VIE INTERNATIONALE							
PRODUITS		CHARGES					
RESULTAT PREVISIONNEL 2023		895 500		-151 200		1 046 700	
RESSOURCES PROPRES		278 500		FISU représentation, réunions		5 200	
2.2.1 Partenariat entreprises			80 000	6.1.2	Déga. Complétion FISU en France		0
2.2.2 Partenariat matériel et prestations			0	6.2.3	Championnats du Monde à l'étranger		0
2.2.3 Partenariat fédérations			228 500	6.2.4-6.1.5	Universiades		856 500
2.2.4 Recettes rencontres internationales			20 000	6.2.6	Coupe du Monde des Universités		4 500
SUBVENTIONS		617 000		6.2.1	EUSA		62 000
2.2.1 ANIS subvention			617 000	6.2.2	Rencontres internationales sports co		65 200
2.2.2 Autres subventions			0	6.2.3	Rencontres internationales sports ind		52 300
				6.2.4	Divers international		1 000

BP2023 - Document 3

4 - VIE FEDERALE							
PRODUITS		CHARGES					
RESULTAT PREVISIONNEL 2023		100 000		-84 200		184 200	
RESSOURCES PROPRES		20 000		FORMATIONS		76 300	
2.2.1 Partenariat fédérations			0	2.1	INSTANCES		95 400
2.2.5 Autres produits			20 000	2.2	CMV		5 400
SUBVENTIONS		80 000		2.3	Instances statutaires élues		41 000
2.2.1 ANIS subvention			80 000	2.3	Autres instances		49 000
				3	MEDICAL (hors encadrement des ECU)		11 500
				3	ACCOMPAGNEMENT JOP 2024		1 000
5 - VIE DES REGIONS							
PRODUITS		CHARGES					
RESULTAT PREVISIONNEL 2023		461 540		-1 711 800		2 173 400	
RESSOURCES PROPRES		118 540		20.2.2	Dotation de fonctionnement	998 000	
2.2.1 Partenariat entreprises			12 500	20.3.6	Dotation structuration fédérale		705 000
2.2.2 Partenariat matériel et prestations			50 800	20.3.1.1	Organisation sports co		57 000
2.2.3 Partenariat fédérations			55 240	20.3.5	Organisation conférences		150 000
2.2.5 Autres produits			0	20.3.2.1	Organisation sports ind		116 000
SUBVENTIONS		343 000		20.3.3	Autres organisations		83 600
2.2.1 ANIS subvention			343 000	20.3.4	Récompenses		63 800
6 - PERSONNELS DETACHES							
PRODUITS		CHARGES					
RESULTAT PREVISIONNEL 2023		4 240 000		0		4 240 000	
2.1.1 MESRI subvention			4 190 590	20.4	Salaires personnels détachés		4 240 000
2.1.1 MESRI réserve annuelle			49 410				
7 - TOTAL							
TOTAL DES PRODUITS		8 594 537		TOTAL DES CHARGES		8 594 537	
RESULTAT PREVISIONNEL 2023							

J-F. FROUSTEY : Établir un budget prévisionnel à plus d'un an est un exercice délicat car les inconnues ne manquent pas, même au-delà des problématiques liées au covid ou à la crise internationale.

Nous vous proposons un budget 2023 à l'équilibre d'un montant total de charges et de produits de 8 594 537 €.

Dans les éléments marquants pris en compte dans ce BP, voici les principaux :

- Une augmentation des Contrats-Licences 2023/2024 de 3% pour toutes les Ligues ;
- Les Jeux Mondiaux Universitaires d'hiver à Lake Placid (USA) et d'été à Ekaterinburg (Russie) ;
- Une masse salariale des personnels non détachés de la direction nationale avec un recrutement complet ;
- Une charge liée aux travaux de 48 200 € (6 800 € d'intérêts de l'emprunt et 41 400 € d'amortissement comptable des travaux) ;
- Les autres grandes masses sont reprises à l'identique.

VOTE 16 - Le Comité Directeur Fédéral, réuni le 15 mars 2022, propose à l'Assemblée Générale, d'approuver le budget prévisionnel 2023 avec un total de charges et de produits de 8 594 537 € (Approbation à la majorité simple)

VOTE 16 Approbation du budget prévisionnel 2023	POUR	83
	CONTRE	2
	ABSTENTION	12

VOTE 16 : Le budget prévisionnel 2023 est approuvée à la majorité des voix exprimées.

H. BIZZOTTO : Merci pour votre confiance et merci à tous pour le travail réalisé.

5. PRÉSENTATION DU PROJET FÉDÉRAL

H. BIZZOTTO : Nous allons maintenant passer à la présentation du projet fédéral.

C. TERRET : Merci H. BIZZOTTO et merci à J-F. FROUSTEY pour cette présentation très claire.

Le point suivant est un point d'information et vise à vous présenter le projet Horizons 2030 qui a été construit depuis un an. Ce projet émane d'une co-construction entre les différents acteurs de la Fédération : élus et salariés. Nous avons pris le temps de l'élaborer après différentes consultations.

Pour rappeler quelques éléments, le principe de ce projet est de révéler la

philosophie du projet politique sur lequel l'équipe actuelle a été élue. Les grandes lignes de la profession de foi se retrouvent donc nécessairement dans ce projet mais l'idée est aussi, tel que nous nous y étions engagés, d'associer l'ensemble des acteurs de la Fédération à tous les échelons.

Les consultations ont été faites auprès des AS, des délégués des Ligues, du comité directeur fédéral mais la consultation ne s'arrête pas aux élus et c'est ce qui rend ce projet original et innovant : l'idée d'associer salariés et élus de la Fédération dans les orientations que nous souhaitons impulser.

Horizons 2030 donne la lignée, le projet est très fourni, il y a beaucoup de choses à faire et ce, à minima jusqu'en 2024, période sur laquelle nous sommes élus, puis l'équipe suivante l'appréhendera si elle le souhaite.

Comme je l'expliquais, les salariés de la Fédération ont été associés au projet autant les directeurs ou que les collaborateurs notamment dans le cadre du séminaire. Il y a également eu un travail étroit avec la direction nationale que je remercie tout particulièrement car elle a œuvré sur tous les éléments, au-delà des orientations que nous avons élaborées, discutées, travaillées conjointement, elle a mis en œuvre tout le support et la présentation telle que vous l'avez aujourd'hui et pour cela je souhaite les en remercier. C'est un très beau travail et un très beau résultat.

Le projet a pour vocation de guider nos actions sur les années futures. Nous ferons un état des lieux tout à l'heure des actions déjà mises en œuvre dans le cadre de ce projet.

Le préambule pose le cadre et le contexte de ce projet avec l'idée de réancrer la Fédération dans son environnement actuel, environnement qui change et évolue très rapidement que ce soit d'un point de vue du monde sportif, des éléments sociologiques que du monde universitaire.

Nous avons mis en valeur le « U » qui renvoie à l'université et avons trouvé ces 3 éléments : une Fédération qui se veut Utile, Unique et Universelle. Cela en fait un projet innovant. Pour reprendre les propos du Professeur SADOK, c'est bien la méthode qui a permis de construire ce projet mais également les propositions puisque malgré les éléments du préambule, nous avons des éléments très concrets derrière avec des leviers et des actions associées.

Une Fédération utile, unique et universelle et 5 leviers qui permettent de répondre à ces trois U.

Ce projet est aussi un support de communication vis-à-vis de nos différents partenaires qu'ils soient institutionnels ou privés. Il est donc important de pouvoir faire un diagnostic de ce qu'est la Fédération en chiffres et en missions.

La notion de licencié est au cœur du projet avec 420 associations sportives. Nous présentons également l'activité nationale et l'activité internationale qui fait partie de

notre activité fédérale mais aussi le réseau institutionnel et relationnel de la Fédération.

Est également mis en lumière, une Fédération au service de tous les étudiants. L'étudiant est l'utilisateur principal de la Fédération, la Fédération est faite pour les étudiants, il est donc normal que cette réflexion se soit faite avec eux et que ce projet soit à leur service.

L'AS y est le maillon essentiel car l'étudiant s'inscrit via l'AS qui les amène ensuite à participer aux différents événements organisés par les Ligues ou par la Fédération.

3 défis sont fixés dans ce projet :

- Un défi humain et culturel : l'idée d'une expérience sportive singulière pour les étudiants. Nous sommes une Fédération à part entière mais spécifique car ancrée dans le monde universitaire. Nous ne pouvons pas être le miroir et proposer des championnats parallèles aux fédérations délégataires, nous devons avoir une spécificité lors de la pratique sportive universitaire. L'expérience doit être singulière, spécifique, adaptée aux différents publics que nous rencontrons dans les écoles et les universités. Ce défi est le défi principal pour notre Fédération. C'est l'expérience sportive, dans cette expérience de vie que sont les études, qui est fondamentale pour la Fédération.
- Un défi sociétal et environnemental : c'est un gros axe du projet, un engagement éco-responsable et citoyen. Dans cette tranche de vie qu'est le sport universitaire il est important de mettre en avant ces valeurs. Cela se traduit par des modes de pratique, par des modes de compétition mais cela se traduit aussi par des formations de dirigeants, d'arbitres et de vraies responsabilités dans ces rôles comme nous pouvons le voir aujourd'hui avec nos élus étudiants qui assument avec brio cette fonction.
- Un défi numérique et de service : le but est une accessibilité de proximité de services accrus. Le projet vise à améliorer le service aux étudiants via les outils numériques. Cela fait partie du chantier de refonte du système informatique. C'est un vrai investissement pour la Fédération de le lancer, cela nécessite une vraie réflexion avec un cahier des charges élaboré que nous sommes en train de coconstruire avec les acteurs dans les Ligues. Le but est que le service rendu à l'étudiant à la fois à la souscription de la licence jusqu'à la fin de sa vie de licencié soit amélioré et facilité.

5 leviers ont été identifiés pour réaliser ces 3 défis dont l'offre sportive qui est au centre de la Fédération. L'offre sportive doit être ajustée et adaptée et donc évoluer à la demande des étudiants.

Des objectifs et des actions découlant des leviers ont été détaillés dans le projet.

6. RAPPORT D'ACTIVITÉS DES DIFFÉRENTS PÔLES

H. BIZZOTTO : Il est nécessaire de souligner que les rapports d'activités que les élus vont vous présenter sont le fruit d'un travail collectif entre directeurs, collaborateurs et élus de la Fédération.

6.1. Pôle institutionnel

Cf. annexe et PPT.

C. TERRET : L'idée est d'exposer un premier état des lieux d'actions concrètes ayant été mises en œuvre depuis environ un an en étroite collaboration entre le comité directeur fédéral, la direction nationale et les équipes dans les Ligues.

L'ensemble des points présentés dans le pôle institutionnel ont déjà été largement abordés dans le cadre de cette Assemblée Générale.

Plusieurs points :

- La modification des statuts de la Fédération et des Ligues ayant pour but la mise en conformité soit avec le code du sport soit avec les évolutions de fonctionnement voulues par le comité directeur.
- La réflexion sur la répartition des moyens a déjà été évoquée et j'y reviendrai tout à l'heure en question diverse.
- La vie démocratique avec des étudiants nommés vice-présidents qui assument ces fonctions avec brio et efficacité depuis maintenant un an.
- L'hybridation des instances statutaires que nous sommes en train de vivre actuellement.
- Les territoires ultra-marins que nous avons développés.
- La commission éthique et déontologie et la commission égalité femme / homme travaillent de manière approfondie sur deux thématiques d'actualité dont nous sommes saisis régulièrement dans le cadre de nos AS. La première question est celle des étudiant.es transgenres dans le cadre des compétitions et la seconde est celle du port du voile dans le cadre des pratiques en compétitions universitaires. Les travaux sont en cours depuis 6 mois. C'est un travail complexe et sensible mais qui est appréhendé avec beaucoup de sérieux et de rigueur. L'idée est de pouvoir inclure au maximum tous les étudiant.es quel que soit leur spécificité ou leur singularité et de leur proposer une offre sportive adaptée. Des élus, des directeurs nationaux et des directeurs régionaux sont impliqués dans ces commissions et nous

faisons intervenir sur ces thématiques des personnalités qualifiées. L'idée est d'arriver sur des propositions à destination de la commission sportive qui aura à charge d'opérationnaliser ces propositions après validation du comité directeur.

- Les membres du comité directeur essayent d'être présents dans les différentes instances qui gravitent autour de la FF Sport U afin de faire rayonner la Fédération. Le but est également de favoriser les relations avec les différentes fédérations. En l'occurrence, nous sommes actuellement présents dans 4 institutions que sont l'EUSA avec 3 membres du comité directeur (C. TERRET membre de la commission Education, A. GUINER membre de la commission des Etudiants, L. GIRARD délégué technique aviron), le CNOSF avec 4 membres (C. TERRET membre du Conseil des Jeunes, L. GIRARD membre de la commission relations internationales, H. BIZZOTTO membre du Club France des Entreprises et le médecin fédéral membre de la commission médicale). S. GAYET a également été élu membre du comité directeur du Comité Pierre de Coubertin et E. VALMIER ROCHEBLAVE élue au comité directeur de l'Association Française pour un Sport sans Violence et pour le Fair-play.

6.2. Pôle sportif

Cf. annexe et PPT.

1- Vie fédérale

H. BIZZOTTO : Dans un premier temps, je tiens à remercier les salariés de la Fédération pour le travail effectué cette année. En tant qu'élus, nous avons bien conscience que nous avons apporté des changements à la Fédération. Ces changements sont parfois compliqués et complexes quand on a pris des habitudes de travail et je tiens donc à remercier l'ensemble de nos interlocuteurs pour leur écoute et leur soutien.

En contrepartie, nous avons écouté avec attention leurs remarques.

Le comité directeur a été élu sur une profession de foi avec une volonté de modernité, d'avancer et ce toujours au service des étudiants.

Nous avons fait beaucoup de réformes cette année afin de permettre aux étudiants de pratiquer dans les meilleures conditions, de la pratique locale à la pratique internationale.

La vie démocratique est constituée de nombreux comités directeurs fédéraux, quasiment un tous les deux mois, beaucoup de réunions en amont mais ce sont des changements importants. Des relevés de décisions ont été envoyés aux Ligues pour ensuite être transmis aux AS, l'idée est de faire en sorte que la vie démocratique soit de plus en plus présente et que nous puissions avoir des retours de la part des licenciés.

Un exemple de réforme récente est la modification de la licence sportive afin de pouvoir y faire apparaître les différentes activités physiques et sportives pratiquées par le licencié pour permettre plus de visibilité et pour faciliter le travail des collègues.

La distinction entre activités à contraintes particulières et activités sans contrainte particulière a pu poser des difficultés et nous sommes donc ouverts à vos retours.

2- Commission sportive

H. BIZZOTTO : La commission sportive, ajoutée cette année aux statuts de la Fédération, a nommé les encadrants nationaux universitaires pour les activités sportives ayant une échéance internationale dans les deux ans à venir.

La commission a également travaillé sur la question de l'organisation des compétitions sur le territoire avec des représentants de directeurs nationaux et régionaux. Le but est d'adapter les compétitions au public que ce soit des étudiants d'universités, des étudiants de grandes écoles, des compétitions masculines ou féminines.

3- L'international

H. BIZZOTTO : Je prends ici la parole pour L. GIRARD, Vice-Président en charge de l'international qui ne peut être présent aujourd'hui.

L'exercice 2020-2021 se résume malheureusement à peu de choses du fait des conditions sanitaires. Les Jeux Mondiaux Universitaires d'été prévus en 2021 ont été reportés à l'été 2022, les Universiades d'hiver de Lucerne ainsi que la conférence FISU associée ont été annulées une semaine avant une nouvelle fois du fait de la pandémie.

Les programmes éducatifs de la FISU ont également été annulés.

Seul le programme des « Students Ambassadors » a pu être maintenu en distanciel. Par ailleurs, deux de nos étudiantes du comité directeur L. AULANIER et M. FARDEL ont été retenues pour participer activement aux travaux de ce programme.

Sur le plan européen, les EUSA Games de Belgrade ont été annulés et ceux de Lodz auront lieu en 2022.

Une bonne nouvelle cependant, le relais mixte français de cross-country s'est vu sacré champion du monde universitaire en mars dernier.

4- La commission médicale

H. BIZZOTTO : Suite aux modifications du code du sport, la commission a mis en place le certificat médical sur 3 ans et le questionnaire de santé pour les activités sans contrainte. Concernant les activités à contraintes particulières, le certificat médical sera obligatoire tous les ans.

6.3. Pôle grands événements

Cf. annexe et PPT.

H. BIZZOTTO : Je présente également le pôle grands événements pour A. GUINER qui ne peut être présente aujourd'hui.

L'année a débuté avec l'activation du Plan Héritage FFSU - JOP Paris 2024 avec notamment la Semaine Olympique et Paralympique, la Session Olympique Universitaire organisée en collaboration avec l'ANOF, le lancement de l'appel à Volontaires et la labellisation Terre de Jeux.

Nous sommes totalement impliqués dans cette dynamique JOP 2024.

L'année 2021 c'est aussi l'organisation de plusieurs challenges sportifs connectés, mis en place de manière fort innovante et originale par la Fédération. Nous pouvons notamment citer le U'Run Challenge récompensé par les trophées Sport et Management 2021.

Enfin, dans le cadre de la Journée Nationale Sport et Handicap, la FF Sport U s'est engagée aux côtés de l'ANESTAPS. Cet événement permet aux parties prenantes de partager leurs expériences et de réfléchir ensemble aux solutions de demain pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap dans le monde du sport.

Je vous remercie pour votre attention et laisse la parole à S. DELPLANQUE.

6.4. Pôle développement

Cf. annexe et PPT.

S. DELPLANQUE : Pour commencer, je vais revenir sur les Projets Sportifs Fédéraux, dispositif mis en place par l'ANS et qui s'adresse à la fois aux Ligues et aux AS. L'objectif sur une enveloppe globale d'environ 150 000 euros est d'allouer au moins 50% de ces fonds aux AS. Pour se faire, un travail d'accompagnement a été fait auprès de ces dernières pour les aider dans la construction de leurs réponses à nos appels à projets.

Sur l'année écoulée, nous avons connu une grande réussite sur le nombre de projets soumis, financés et menés, mais aussi sur le fonctionnement mis en place avec un pilotage politique et technique efficace. Nous avons pu développer des outils permettant aux AS de monter ces projets en étant accompagnées. Pour rappel, les deux thématiques principales de ce PSF sont le sport santé et le para sport.

Le dispositif sera reconduit l'année prochaine.

Concernant la commission Para Sport'U, nous avons pu échanger avec les acteurs du para sport en France et ériger un bilan à l'échelle nationale. Cela nous a amené à revoir le nom de cette commission, anciennement Handi'U, afin qu'elle soit plus adaptée au contexte dans lequel elle évolue. Ce bilan permettra de finaliser d'ici la fin de l'année le projet Para Sport 'U de la FF Sport U avec en ligne de mire Paris 2024.

Nous avons pleine conscience des attentes notamment du MESRI dans ce domaine et nous nous en réjouissons car cette thématique est au cœur de notre projet.

Dans le cadre de nos relations avec les fédérations multisports, nous nous félicitons d'un temps fort à venir au cours cette Assemblée Générale que sera la signature de la convention avec l'UNSS. Pour cela je remercie notamment D. DERVILLE, très impliquée dans ce projet.

Cette convention a notamment pour objectif de favoriser la continuité de la pratique sportive entre l'élève lycéen et l'étudiant qui poursuit ses études dans le supérieur.

Finalement, nous avons mené des travaux sur l'écoresponsabilité, l'évolution de l'offre sportive et sur la formation. Ici encore, nous avons effectué un état des lieux à l'échelle nationale des fonctionnements existants, des retours d'expériences afin de faire évoluer ces sujets.

Nous aborderons par la suite le e-sport, thématique qui nous paraît nécessaire d'appréhender.

Merci pour votre écoute.

6.6. Pôle communication partenariat

Cf. annexe et PPT.

P. BEAUVOIS : Pour le Pôle Communication et Partenariats, l'année écoulée a notamment été marquée par la signature de trois nouveaux contrats de partenariats : Le Coq Sportif, Prixtel et Wilson. Ces trois partenariats ont été conclus pour une durée de 4 ans chacun.

Le Coq Sportif est devenu le partenaire équipementier officiel de la Fédération et des équipes de France universitaires.

Prixtel, premier opérateur téléphonique au forfait économique, hyper ajustable et neutre en CO2, nous met à disposition gratuitement une flotte de ligne pour l'ensemble du bureau fédéral, de la direction nationale et des Ligues régionales.

Wilson nous fournit gratuitement les balles et volants sur les Championnats de France de tennis, de padel et de badminton, les ballons sur les CFU de basket, basket 3x3 et beach-volley, ainsi que l'ensemble du textile et des balles sur le Master'U BNP Paribas.

Pour la Fédération, ces partenariats sont porteurs de sens.

D'une part parce qu'il s'agit, dans le cas du Coq Sportif et de Pritel, des marques françaises, pleinement engagés dans une démarche RSE et éco-responsable et avec lesquelles nous partageons un certain nombre de valeurs communes.

D'autre part parce que les partenariats Le Coq Sportif et Wilson se déclinent également vers les AS et licenciés, avec des offres tarifaires dédiées allant de -20 à 40%.

Pour la partie communication, l'accent a particulièrement été mis ces derniers mois sur le développement et l'uniformisation des réseaux sociaux de la Fédération et des Ligues, en particulier Instagram. On s'aperçoit qu'un nombre croissant et important de contenus liés aux compétitions FFSU est diffusé sur ce réseau. Les AS et les licenciés y sont de plus en plus présents, ils interagissent avec nous ce qui nous permet à la fois de partager de l'information, de valoriser nos événements et de renforcer le sentiment d'appartenance à la Fédération. Les réseaux sont devenus des outils incontournables en terme de communication, qui nous permettent de mettre en lumière l'expérience sportive universitaire et de fédérer et fidéliser la communauté universitaire autour des valeurs du Sport U. Sachant que chaque réseau social possède sa spécificité propre, avec des cibles, des contenus, des messages et des objectifs à la fois différents et complémentaires, nous nous attachons à générer de manière régulière du contenu sur chacun d'entre eux et nous incitons également l'ensemble des Ligues à en faire de même.

Enfin, je ne voudrais pas terminer sans mettre en lumière l'ensemble de nos partenaires privés, qui nous accompagnent pour certains depuis longtemps et ont continué de le faire malgré la période de crise écoulée. Je ne vais pas tous les citer, vous les avez à l'écran, ni égrener l'ensemble des actions que nous menons avec eux, mais je tiens à leur adresser au nom de l'ensemble de la Fédération, nos plus sincères remerciements.

7. QUESTIONS DIVERSES

H. BIZZOTTO : Une question diverse nous a été envoyée je laisse donc la parole au Président.

C. TERRET : La question provient d'un délégué de la Ligue Bourgogne Franche Comté.

F. SIMON demande « *Comment la Fédération justifie-t-elle le transfert du poste de directeur de la région Franche-Comté au profit de la Bretagne, sachant que les acteurs locaux n'ont jamais été concertés, que les chiffres récents ne sont pas significatifs du fait de la covid et de la mise en place en début d'année du directeur,*

que le budget est excédentaire, que la politique annoncée est de développer les initiatives locales ?

Comment développer le sport universitaire dans un territoire sans directeur régional ? »

Monsieur le délégué, je vous remercie tout d'abord pour cette question qui permet à la Fédération et au Président que je suis d'expliquer cette décision qui, je l'entends, vu localement peut paraître un peu brutale.

Tout d'abord, comme expliqué tout à l'heure, l'Etat nous encourage fortement à mieux répartir les moyens sur son territoire. Cela nécessite donc de regarder où les moyens sont affectés sur les territoires, de regarder si certaines ligues sont beaucoup mieux dotées mais également et surtout si certains territoires sont sous dotés et donc délaissés par rapport à d'autres.

En effet, si nous pouvons avoir une vision locale, la Fédération se doit avant tout d'avoir une vision large et fédérale. C'est le sens même de ce qu'est une Fédération. Elle ne doit donc pas délaissier ses territoires. C'est ce que nous essayons notamment de faire actuellement avec les territoires ultra-marins.

Toutes les étudiantes et tous les étudiants, quel que soit leur lieu d'études, devraient pouvoir disposer d'une offre sportive équivalente et cela nécessite donc de disposer de moyens équivalents humains et financiers à l'échelle des ligues.

Comme vous avez pu le constater, la réflexion se fait désormais à l'échelle des ligues, la notion de CRSU n'existe plus.

Après avoir précisé ces éléments, il est important de vous communiquer quelques chiffres précis permettant de justifier cette proposition de la commission. Pour rappel, il s'agit d'une proposition qu'en tant que Président, et après avis du Directeur National X. DUNG, j'assume puisque mon avis convergeait dans le même sens que la commission, même si contrairement aux apparences la décision n'a pas été facile à prendre ni faite de gaîté de cœur. Il aurait été plus facile pour moi de ne rien faire, mais j'estime que dans ce cas, et tout comme la commission ayant émis la proposition, j'aurais manqué à notre fonction, manqué à notre mission.

Pour synthétiser les chiffres, la Ligue de Bourgogne Franche Comté était la mieux dotée de toutes les Ligues métropolitaines et la Ligue de Bretagne où glisse le poste jusqu'à présent affecté à Besançon la moins bien dotée. Bien entendu, les chiffres pris en compte ne sont pas ceux actuels puisque ce sont de 2018-2019 dernière année de référence et les chiffres des années précédentes qui étaient relativement stables.

Les chiffres que je vais vous présenter en suivant sont les plus favorables de la Ligue de Bourgogne Franche Comté, à savoir ceux qui prennent en compte les Pass'Sport U (anciennement licences étoiles) avec un ratio d'une licence sportive égale 5 Pass'Sport U.

Vous me demandez de justifier par rapport à la Bretagne, je vais donc comparer les chiffres des deux ligues pour expliquer et rendre plus claire cette décision.

En Bretagne actuellement il y a un directeur régional et 1,75 oxygénation puisque le raisonnement se fait à moyens globaux c'est-à-dire le personnel global et financé par la Fédération qui est affecté dans les Liges. Cela comprend donc les directeurs mais également les collaborateurs. En Bourgogne Franche Comté nous avons 2 directeurs et 2 oxygénations, conséquence de l'ancien fonctionnement en CRSU puisque chaque CRSU avait à minima un directeur.

Si nous mettons ces chiffres en perspectives avec un certain nombre d'indicateurs, cela revient à avoir un financement de la Fédération global (RH comprises, dotations fédérales comprises, heures de districts comprises auxquelles on retranche les contrats licences payés par la Ligue à la Fédération). En Bretagne actuellement, la Fédération attribue pour un étudiant 18 euros. En parallèle, en Bourgogne Franche Comté actuellement la Fédération attribue pour un étudiant 89 euros, soit un ratio de 1 à 5, le plus extrême de la Fédération.

En matière de taux d'encadrement, en Bretagne les derniers chiffres de références sont 6 841 licences sportives et 331 Pass'Sport U, soit un ratio de 2 512 pour un personnel dédié. En Bourgogne Franche Comté on constate 2 314 licences sportives pour 3 122 Pass'Sport U, soit un ratio de 737 étudiants pour un personnel dédié, autrement dit un ratio de 3,5.

Si l'on s'intéresse au nombre d'AS à accompagner, en Bretagne il est de 24 là où il est de 8 en Bourgogne Franche Comté. Cela revient à 9 AS à accompagner pour un personnel en Bretagne et 2 AS à accompagner pour un personnel dédié en Bourgogne Franche Comté.

Si l'on s'intéresse également aux potentiels étudiants de chaque région, la Bretagne compte environ 133 000 étudiants, la Bourgogne Franche Comté en compte environ 84 000 soit un ratio de 48 000 étudiants en Bretagne pour un personnel et de 21 000 étudiants en Bourgogne Franche Comté pour un personnel. Ici encore, nous constatons un ratio de 2,5.

L'idée, une fois les chiffres comparés, est de mettre en lumière deux extrêmes. On ne peut avoir une équité parfaite à l'euro près sur tout le territoire mais l'écart constaté ici est très important et justifie donc ce mouvement.

D'ailleurs, il restera malgré tout, et cela sera un élément nouveau dans le modèle de la Fédération, une collaboratrice sur site qui ne sera pas directement affectée à un directeur sur site puisqu'elle travaillera à distance. Cette collaboratrice permettra d'assurer la présence de la Fédération et de la Ligue sur le site de Besançon.

Cela sera également le cas à Limoges l'an prochain puisque le poste de directeur est déplacé sur le site de Lille.

Vous voyez donc que personne n'est épargné, tout le monde est traité à la même enseigne, même la Ligue du Président.

Vous précisez que les acteurs locaux n'ont pas été consultés. C'est vrai, je m'en excuse et en prend là ma part de responsabilité. Toutefois sachez que le départ du directeur, en place depuis quelques mois seulement, a été très précité, n'était pas prévu et nous a pris quelque peu de court car celui-ci n'était pas envisagé jusqu'à présent.

Sachez que la réflexion, valable pour tout mouvement, a uniquement porté sur les départs. Il est légitime que nous nous posions désormais la question à chaque départ. Bien entendu, il n'est pas question de renvoyer des personnes mais dès qu'il y a un départ à la retraite ou un retour dans l'enseignement secondaire ou l'université ou une mutation, il est légitime que la Fédération qui affecte les moyens dans les Ligues se pose la question de l'optimisation et de l'utilisation de ces moyens.

Les moyens affectés aux ligues restent des moyens fédéraux, il est donc normal que ces moyens soient corrélés, liés dans la mesure du possible à l'activité et quoi de plus révélateur pour l'activité que le nombre d'étudiants et surtout ceux participant régulièrement avec une licence sportive à ces activités.

Dans le chat mis en place pour les questions des délégués en distanciel, vous avez également interrogé sur les chiffres. En voici quelques un que je vous ai fourni. Ils ont été présentés en amont lors de la réunion des Présidents et le détail, je m'y suis engagé, leur sera entièrement transmis. Il y a toute transparence à ce sujet, l'ensemble des chiffres est tout à fait cohérent.

Enfin, vous nous interrogez sur comment développer l'activité sans directeur. Tout d'abord, la Ligue dispose et disposera toujours d'un directeur de Ligue. Toutefois, sa mission sera désormais de développer l'activité sportive à la fois à Dijon et Besançon et sur tous les sites délocalisés. D'autres Ligues sont dans la même situation et s'en sortent très bien. Je pense, par exemple, au Pays de la Loire qui pour 3 750 licences sportives environ compte un directeur de Ligue, une superficie à peu près identique et plusieurs grands sites universitaires que sont Nantes, Le Mans et Angers. Nous pouvons aussi citer le Centre Val de Loire qui compte un directeur de Ligue pour deux grands sites universitaires Tours et Orléans et un nombre de licences un peu inférieur à celui de la Bourgogne Franche Comté, je vous l'accorde.

Qu'est-ce que réfléchir à la répartition des moyens ? C'est important de se poser la question et c'est là toute la difficulté du pilotage et de la présidence d'une Fédération. Que dire de la Ligue de la Réunion qui compte autant de licences sportives que la Bourgogne Franche Comté et qui n'a aucun personnel dédié à ce jour ? On se pose la question et on continuera de se la poser.

Je n'ai donc aucune inquiétude pour la Ligue de Bourgogne Franche Comté qui, je le sais, saura rebondir et continuer son développement malgré tout. Néanmoins, cela nécessitera une organisation différente. Nous viendrons prochainement avec X. DUNG dans la Ligue de Bourgogne Franche Comté vous rendre visite et nous avons des propositions d'accompagnement pour permettre de faciliter la transition.

Je souhaite conclure en précisant que je comprends tout à fait votre mécontentement en prenant en considération votre point de vue local et surtout votre inquiétude. Cependant, avec une vision nationale il nous était important de procéder à un rééquilibrage et je ne doute pas que ce sera vertueux pour la Bretagne pour autant sans pénaliser la Bourgogne Franche Comté qui saura largement rebondir.

Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des questions ou des réactions par rapport à ce point ? Il est important car il renvoie à un modèle de pilotage et aux évolutions dans le modèle de la Fédération.

8. SIGNATURES DE CONVENTIONS

8.1. Convention UNSS - FF Sport U

Cf. annexe et PPT.

D. DERVILLE : Bonjour à toutes et à tous. Merci Monsieur le Président de me confier la présentation de la signature de la convention entre l'UNSS et la FF Sport U.

Tout d'abord, je rappelle que l'écriture de cette convention a été dédiée à la commission des relations avec les fédérations multisports que je préside. Je remercie les membres de cette commission qui ont écrit avec moi cette convention ainsi que les autres membres du comité directeur qui ont également participé à l'écriture.

Nous avons repris, dans la construction de cette convention, un travail déjà débuté par l'ancienne mandature. J'ai donc repris contact avec le DNA de l'UNSS. E. ANDREASSIAN pour continuer ce travail. Je voudrais par ailleurs le remercier publiquement de sa patience car il a bien compris qu'il fallait dans un premier temps finaliser le projet fédéral pour rédiger le mieux possible cette convention.

Je ne détaillerai pas ici tous les objectifs de cette convention mais donnerai quelques points clés pour, je l'espère, vous donner envie d'opérationnaliser tous ces objectifs.

Ce sera en premier lieu un échange de données entre nos deux fédérations et j'espère que d'ici peu, en tant qu'enseignants, nous aurons à disposition un listing de futurs étudiants déjà formés en tant qu'arbitres et dirigeants.

Nous nous sommes également engagés à un échange de données administratives sur l'organisation des compétitions sportives afin de pouvoir mutualiser nos

compétitions. Cela sera aussi un plus pour les lycéens, cela nous permettra de les éclairer sur le fonctionnement du monde sportif universitaire.

Enfin, ce sera l'occasion d'une organisation d'épreuves communes. Néanmoins, le sport scolaire se déroule le mercredi après-midi tandis que le sport universitaire prend place le jeudi après-midi. Nous, universitaires, souhaitons donc nous adapter à cette contrainte car nous collaborerons avec des enfants mineurs et essaierons de nous adapter au mieux possible à ce qui, à mes yeux, est un formidable terrain d'innovation. En effet, nous allons devoir réinventer des pratiques, des formes de compétitions, des nouveaux règlements, des nouveaux lieux. C'est source de motivation car l'innovation est source d'inspiration pour les autres fédérations sportives.

Nous aurons aussi à mettre en place des pratiques inclusives et les développer. Il nous faudra développer le retour des femmes dans le sport et des jeunes filles en particulier. Il nous faudra nous questionner sur les motivations qui vont pousser demain les jeunes filles à retourner vers le sport au travers des compétitions que nous pourrions mutualiser.

Cette convention nous permettra également de mutualiser des moyens humains et financiers qui existent déjà sur le terrain par les acteurs locaux au travers d'organisations communes. L'exemple du cross est ici très parlant.

Enfin, cela permettra un échange entre enseignants du secondaire et du supérieur, de mutualiser nos compétences et expériences du niveau local à l'international.

Cette convention sera pilotée par E. ANDREASSIAN pour l'UNSS et B. GAUTIER pour la FF Sport U que je remercie par ailleurs pour son implication dans l'écriture de cette convention.

Grâce à la CMN qui sera créée, ils auront la charge d'impulser la mise en œuvre de cette convention. Une déclinaison sera faite en CMR au niveau des Ligues. Nous comptons donc sur vous tous, acteurs de terrain, et sur votre envie de développer des pratiques communes pour nos jeunes.

E. ANDREASSIAN : Bonjour à tous. Je suis très content d'être ici et de régulièrement participer à vos assemblées générales pour prendre écho de la politique de développement que vous avez. Cela nous donne des idées à l'UNSS pour faciliter le développement de notre fédération.

Je souhaiterais aussi excuser l'absence O. GIRAULT, nouveau directeur national de l'UNSS, qui n'a pu assister à l'Assemblée Générale.

Je suis tout à fait d'accord avec les propos de D. DERVILLE. Cette convention est très importante pour nos deux fédérations, elle est aussi importante pour les jeunes dans leur parcours sportif et citoyen. Qui dit parcours dit être capable d'intéresser les jeunes à nous rejoindre mais surtout à les converser et qu'ils puissent aller au bout de cette pratique en avançant dans l'âge. Nous rencontrons cette

problématique de déperdition des élèves entre le collège et le lycée et en particulier sur la pratique féminine. Nous avons un vrai flou sur la continuité de la pratique sportive entre le lycée et le troisième cycle. C'est un point très important à développer pour avoir cette capacité d'analyser le pourquoi, le où, dans quel contexte de filières.

Je vais m'appuyer sur notre plan national de développement du sport scolaire : Accessibilité, Innovation et Responsabilité qui rejoint par ailleurs le nouveau projet sportif fédéral de la FF Sport U.

La première notion d'accessibilité est l'inclusion et la pratique féminine mais aussi la déclinaison des projets que l'on peut avoir dans les territoires QPV et ruraux. Nous sommes très attachés à l'UNSS à l'impact que l'on peut avoir sur les élèves dans les territoires ruraux car parfois leur seule possibilité de pratique sportive est celle scolaire ou universitaire.

En termes d'innovation, nous avons tout à gagner à échanger sur la façon dont nous abordons nos journées promotionnelles, événementielles et même les championnats de France. A l'UNSS, nous sommes très innovateurs sur les formules compétitives proposées : mixité, disciplines enchaînées... dont les fédérations délégataires nous envient l'approche. Cela peut être un point d'appui pour répondre aux attentes de nos étudiants et élèves.

Le point responsabilité et d'éthique, est un point qui me paraît très important pour les étudiants. C'est une notion qu'il faut aborder de façon très concrète. Au-delà du respect des autres, il faut aussi penser au respect de soi. Nous avons un vrai travail à faire sur nos jeunes générations, faire en sorte à arriver à créer des passerelles.

J'ai toute confiance en la commission pour cela et nous débiterons par la mise en place de projets concrets réalisables dès 2023. Merci de votre écoute.

C. TERRET : Merci beaucoup pour ce travail très abouti et efficace dans sa construction. On regrette l'absence d'O. GIRAULT et nous signerons par la suite cette convention de manière officielle.

8.2. Convention ANESTAPS - FF Sport U

Cf. annexe et PPT.

C. TERRET : Je vous présente T. BRUN, Président de l'ANESTAPS, accompagné de son équipe. En préambule, la FF Sport U et l'ANESTAPS collabore depuis un certain temps mais nous n'avons jamais officialisé nos relations avec la signature d'une convention. C'est une signature historique entre nos deux instances. Merci à l'ANESTAPS pour leur présence.

T. BRUN : Merci C. TERRET. Je vais commencer par présenter L. ALEM 1^{ère} Vice-Présidente en charge des affaires sportives, T. CHAPOTAT Vice-Président en charge

de la stratégie partenariale et D. HALIMI, chargé de mission affaires sportives au bureau de l'ANESTAPS.

Je suis très heureux d'être face à vous car, comme le disait C. TERRET, nous n'avons pas attendu cette convention pour travailler ensemble. Néanmoins, il nous a paru intéressant et important cette année de pouvoir acter ces travaux communs à travers ce document. Le but est de montrer que tous les acteurs du champ du sport et de l'enseignement supérieur travaillent de concert pour développer la pratique sportive des étudiantes et étudiants. Cette double appartenance champ du sport / champ universitaire structure les valeurs que l'on partage et nos axes de collaboration.

4 grands axes sont mis en lumière dans cette convention : le développement du sport pour tous, la réponse aux enjeux environnementaux via la pratique sportive, l'insertion professionnelle des jeunes étudiants et la représentation des étudiants notamment au sein de vos instances.

Je vais profiter de ce temps pour vous présenter le fonctionnement de l'ANESTAPS afin que vous puissiez cerner ce que l'on fait et comment nous allons pouvoir travailler ensemble. L'ANESTAPS c'est l'unique organisation représentative des jeunes dans le champ du sport et de l'animation. Nous fonctionnons sur deux jambes. La première est la représentation, la défense des droits de nos étudiantes et étudiants que l'on décline du niveau local, avec une présence de nos élus au sein conseils d'administrations des universités, au niveau national auprès des instances ministérielles, gouvernementales et du monde du sport via le bureau national de l'ANESTAPS. Le second grand axe est les projets, l'innovation sociale où l'on se saisit d'enjeux sociétaux auxquels nous essayons de répondre à travers le sport.

Nous retrouvons dans la convention avec la FF Sport U ces deux axes. Au niveau des projets nous pouvons citer la Journée Nationale du Sport et du Handicap à laquelle la FF Sport U a pu prendre part le 23 mars dernier. Nous pouvons aussi citer la Session Olympique Universitaire, le World Clean Up Day prochainement et les friperies Sport Planète.

Concernant la représentation, la convention évoque le recensement des étudiants en STAPS au sein des comités directeurs des ligues et au niveau national. Plus largement la convention officialise une action commune pour développer le sport à l'université et réussir à mettre les activités physiques et sportives au cœur des politiques d'établissement en matière de vie étudiante.

Nous souhaitons donc que cet accord national soit aussi mis en application sur les territoires, ce que l'on ne pourra pas faire sans vous. Merci à tous.

C. TERRET : Merci beaucoup T. BRUN. Je suis profondément attaché à la pratique sportive des stapsiens car je suis enseignant à la faculté des STAPS. Cette convention me touche particulièrement et je pense que nous pouvons être très fiers du contenu et d'inscrire dans le marbre le partenariat entre nos deux structures.

Les propos de T. BRUN font particulièrement échos au Projet qui vous a été présenté : économie sociale et solidaire, impact environnemental des pratiques... Ces deux axes forts convergent entre les orientations que prennent l'ANESTAPS et celles que prennent la FF Sport U. L'idée est de travailler de manière commune car ensemble nous sommes plus forts et avançons plus vite sur ces problématiques.

Un dernier point sur une réflexion émergente qui permet une offre sportive élargie pour les étudiants en STAPS, nous commençons à réfléchir à une compétition qui regrouperait l'ensemble des STAPS de France. Cela serait un lieu de rassemblement avec une optique sportive pour l'ensemble des stapsiens. C'est un gros projet sur lequel nous allons travailler. Je pense que c'est intéressant pour relancer l'activité notamment avec cet esprit BDS présent dans les associations STAPS.

Merci à toutes et tous pour votre écoute. Merci à l'ANESTAPS pour sa collaboration.

9. REMISE DE LA MÉDAILLE D'HONNEUR DE LA FÉDÉRATION

H. BIZZOTTO : Pour terminer cette Assemblée Générale nous allons remettre à un participant la médaille d'honneur de la FF Sport U.

C. TERRET : C'est un moment important pour la Fédération, pour récompenser les personnes investies à son service. La personne recevra cette distinction qui est honorifique et que peu de personnes ont reçu jusqu'à présent. L'idée est de remettre la médaille à quelqu'un qui a toujours servi la Fédération avec une grande neutralité, avec passion, avec expertise et qui continue encore et toujours de le faire. Malgré les périodes difficiles que la Fédération a pu connaître, il a toujours su prendre de la hauteur et un recul nécessaire au service de l'intérêt général de notre Fédération. Par cette remise de médaille qui est faite aujourd'hui et votée au sein du comité directeur, c'est quelque part reconnaître le travail d'élite de terrain, au quotidien, de longue date au service de tous les étudiants.

Au-delà de cet investissement à la FF Sport U, c'est également quelqu'un de très investi dans l'économie sociale et solidaire, au sein d'associations et d'organisations dont les valeurs sont très proches de celles de la FF Sport U. Après vote du comité directeur, je vais appeler Monsieur J-C. BOURQUIN pour la remise de la médaille de la FF Sport U.

10. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FÉDÉRALE

C. TERRET : Nous en avons terminé avec l'ordre du jour de cette Assemblée Générale. Nous allons débiter un second temps, qui ne fait pas partie du temps

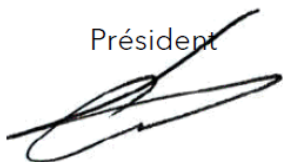
institutionnel et statutaire, un temps d'échanges sous forme de conférence / débats sur la thématique du e-sport au sein de la FF Sport U.

Je remercie l'ensemble de l'Assemblée pour son attention. Je souhaite également vous remercier au nom des membres du comité directeur pour votre confiance. Je vous souhaite finalement une excellente conférence et par la suite une excellente soirée à toutes et tous.

Procès-Verbal entériné lors de l'Assemblée Générale du 25 mars 2023.

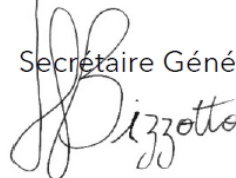
Cédric TERRET

Président



Hervé BIZZOTTO

Secrétaire Général





ANNEXES



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FÉDÉRALE

Propositions de modifications des statuts

02.04.2022

Les propositions de modifications des statuts de la fédération et des ligues ont été soumises par la commission juridique et de réforme des statuts préalablement aux membres réunis de l'assemblée générale du 02 avril 2022.

NB : ce qui diffère des statuts actuels, est mentionné en rouge dans la nouvelle version.

Texte actuel
STATUTS
TITRE III : ORGANISATION
SECTION II ORGANISATION NATIONALE
Article 17
Il est institué au sein de la FF Sport U une commission sportive nationale dont les membres sont désignés conjointement par le président et le directeur national de la FF Sport U.
Elle est coprésidée par le président de la FF Sport U ou son représentant et le directeur national ou son représentant.
Elle a pour rôle d'assurer le lien entre le comité directeur et les commissions mixtes nationales.
Elle est chargée de mettre en œuvre la dimension sportive du projet fédéral.
Elle s'appuie sur le travail des différentes commissions pour proposer des orientations sportives au comité directeur fédéral et aux CMN.
Elle harmonise les propositions émanant des CMN.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FÉDÉRALE

Propositions de modifications des statuts

02.04.2022

Les propositions de modifications des statuts de la fédération et des ligues ont été soumises par la commission juridique et de réforme des statuts préalablement aux membres réunis de l'assemblée générale du 02 avril 2022.

NB : ce qui diffère des statuts actuels, est mentionné en rouge dans la nouvelle version.

Texte actuel	Propositions consolidées des modifications des statuts
STATUTS TITRE III : ORGANISATION SECTION II ORGANISATION NATIONALE Article 6 I. L'assemblée générale de la FF Sport U est composée : - de 5 membres de droit : - le ministre en charge de l'enseignement supérieur ou son représentant - le ministre en charge des sports ou son représentant - le président du CNOSF ou son représentant - le président de la Conférence des présidents d'universités ou son représentant - le président de la Conférence des grandes 16 FFSU - GUIDE SPORTIF - 2019/2020 écoles ou son représentant - de délégués étudiants (E) et non étudiants (NE) à parité représentants les associations sportives d'établissements d'enseignement supérieur et les clubs universitaires des Ligues, élus annuellement au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours par l'assemblée générale de chaque Ligue pour participer à l'AG nationale selon les modalités énoncées dans le règlement intérieur de la FF Sport U. Chaque assemblée générale de Ligue élit ainsi 2 à 16 représentants selon leur nombre de licences délivrées dans son ressort territorial : plus de 19 000 licenciés : 8 délégués étudiants (E) + 8 délégués non étudiants (NE). 13 000 à 18 999 licenciés : 7 (E) + 7 (NE) 10 000 à 12 999 licenciés : 6 (E) + 6 (NE) 08 000 à 09 999 licenciés : 5 (E) + 5 (NE) 06 000 à 07 999 licenciés : 4 (E) + 4 (NE) 04 000 à 05 999 licenciés : 3 (E) + 3 (NE) 02 000 à 03 999 licenciés : 2 (E) + 2 (NE) Moins de 2000 licenciés : 1 (E) + 1 (NE). Pour la détermination du nombre de licenciés de chaque Ligue, il est fait total des licences délivrées au sein de celle-ci à la fin de l'année universitaire, soit au 30 juin, précédent l'élection. Pour l'année universitaire 2021-2022, au vu des circonstances exceptionnelles dues à la crise sanitaire, la détermination du nombre de délégué.e.s de chaque Ligue sera faite en fonction du total des licences délivrées au sein de celle-ci à la fin de l'année universitaire 2020, soit au 30 juin 2020. Pour l'année universitaire 2021-2022, les Ligues ultramarines nouvellement créées et ayant déposé leurs statuts au minimum un mois avant l'Assemblée Générale, disposeront, par	STATUTS TITRE III : ORGANISATION SECTION II ORGANISATION NATIONALE Article 6 I. L'assemblée générale de la FF Sport U est composée : - de 5 membres de droit : - le ministre en charge de l'enseignement supérieur ou son représentant - le ministre en charge des sports ou son représentant - le président du CNOSF ou son représentant - le président de la Conférence des présidents d'universités ou son représentant - le président de la Conférence des grandes 16 FFSU - GUIDE SPORTIF - 2019/2020 écoles ou son représentant - de délégués étudiants (E) et non étudiants (NE) à parité représentants les associations sportives d'établissements d'enseignement supérieur et les clubs universitaires des Ligues et des unions / fédérations du sport universitaire des territoires d'Outre-Mer conventionnées, élus annuellement au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours par l'assemblée générale de chaque Ligue pour participer à l'AG nationale selon les modalités énoncées dans le règlement intérieur de la FF Sport U. Chaque assemblée générale de Ligue et d'union / fédération du sport universitaire des territoires d'Outre-Mer conventionnée élit ainsi 2 à 16 représentants selon leur nombre de licences délivrées dans son ressort territorial : plus de 19 000 licenciés : 8 délégués étudiants (E) + 8 délégués non étudiants (NE). 13 000 à 18 999 licenciés : 7 (E) + 7 (NE) 10 000 à 12 999 licenciés : 6 (E) + 6 (NE) 08 000 à 09 999 licenciés : 5 (E) + 5 (NE) 06 000 à 07 999 licenciés : 4 (E) + 4 (NE) 04 000 à 05 999 licenciés : 3 (E) + 3 (NE) 02 000 à 03 999 licenciés : 2 (E) + 2 (NE) Moins de 2000 licenciés : 1 (E) + 1 (NE). Pour la détermination du nombre de licenciés de chaque Ligue et union / fédération du sport universitaire des territoires d'Outre-Mer conventionnée, il est fait total des licences délivrées au sein de celle-ci à la fin de l'année universitaire, soit au 30 juin, précédent l'élection.

dérogation pour l'année universitaire 2021-2022, de 1 délégué.e étudiant.e et 1 délégué.e non étudiant.e. Ne peuvent être élues en tant que délégué au sein de l'assemblée générale de la FF Sport U : 1° Les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales ; 2° Les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ; 3° Les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif. Cessent de faire partie de l'assemblée générale nationale, du comité directeur national et de toutes les autres instances de la FF Sport U (Ligue et CDSU), les membres (Etudiants ou Non étudiants) qui n'ont plus la qualité au titre de laquelle ils siégeaient. II. Chaque membre de l'assemblée générale dispose d'une voix. En cas d'absence, un délégué étudiant (E) ou non étudiant (NE) représentant les associations sportives d'établissements d'enseignement supérieur et les clubs universitaires peut donner procuration à l'un des délégués issus de leur Ligue. Chaque délégué ne peut être porteur que d'une procuration en plus de sa propre voix. Par exception, les délégués représentant les associations et clubs issus des Ligues d'outremer non métropolitaines peuvent donner procuration à un ou plusieurs délégués d'une autre Ligue qui peuvent dans ce cas détenir plus d'une procuration. III. Assistent également, avec voix consultative, aux réunions de l'assemblée générale : • A titre permanent : - les membres du comité directeur de la FF Sport U qui ne sont pas par ailleurs représentants, - le directeur national. • Sur invitation du Président de la FF Sport U : - les directeurs nationaux adjoints, - les directeurs régionaux, - les salariés de la FF Sport U, - et, plus largement, toute personne dont la présence est jugée utile par le président.	Pour l'année universitaire 2021-2022, au vu des circonstances exceptionnelles dues à la crise sanitaire, la détermination du nombre de délégué.e.s de chaque Ligue sera faite en fonction du total des licences délivrées au sein de celle-ci à la fin de l'année universitaire 2020, soit au 30 juin 2020. Pour l'année universitaire 2021-2022, les Ligues ultramarines nouvellement créées et ayant déposé leurs statuts au minimum un mois avant l'Assemblée Générale, disposeront, par dérogation pour l'année universitaire 2021-2022, de 1 délégué.e étudiant.e et 1 délégué.e non étudiant.e. Ne peuvent être élues en tant que délégué au sein de l'assemblée générale de la FF Sport U : 1° Les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales ; 2° Les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ; 3° Les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif. Cessent de faire partie de l'assemblée générale nationale, du comité directeur national et de toutes les autres instances de la FF Sport U (Ligue et CDSU), les membres (Etudiants ou Non étudiants) qui n'ont plus la qualité au titre de laquelle ils siégeaient. II. Chaque membre de l'assemblée générale dispose d'une voix. En cas d'absence, un délégué étudiant (E) ou non étudiant (NE) représentant les associations sportives d'établissements d'enseignement supérieur et les clubs universitaires peut donner procuration à l'un des délégués issus de leur Ligue. Chaque délégué ne peut être porteur que d'une procuration en plus de sa propre voix. Par exception, les délégués représentant les associations et clubs issus des Ligues d'outremer non métropolitaines peuvent donner procuration à un ou plusieurs délégués d'une autre Ligue qui peuvent dans ce cas détenir plus d'une procuration. III. Assistent également, avec voix consultative, aux réunions de l'assemblée générale : • A titre permanent : - les membres du comité directeur de la FF Sport U qui ne sont pas par ailleurs représentants, - le directeur national. • Sur invitation du Président de la FF Sport U : - les directeurs nationaux adjoints, - les directeurs de Ligue régionale et les directeurs régionaux responsables de site académique - les salariés de la FF Sport U, - et, plus largement, toute personne dont la présence est jugée utile par le président.
STATUTS TITRE III : ORGANISATION	STATUTS TITRE III : ORGANISATION

SECTION III ORGANISATION REGIONALE

Article 21

L'assemblée générale de la Ligue est composée de délégués élus par l'assemblée générale de chaque association sportive et club universitaire affiliés, licenciés, et désignés de manière paritaire parmi les étudiants et élèves des Etablissements d'enseignement supérieur visés à l'article 1 des présents statuts d'une part, et les personnels d'encadrement et les chefs d'établissement d'autre part, pour une durée de quatre ans.

Un règlement intérieur régional approuvé par la fédération fixe les modalités de ces désignations.

Chaque membre de l'assemblée générale dispose d'une voix. En cas d'absence, un délégué peut donner procuration à un autre délégué.

Chaque délégué ne peut être porteur que d'une procuration en plus de sa propre voix.

Les fonctions des membres délégués sont bénévoles.

Ne peuvent être délégués :

- 1° Les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales ;
- 2° Les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
- 3° Les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif.

Assistent également, avec voix consultative, aux réunions de l'assemblée générale :

• à titre permanent :

- le Recteur de Région académique ou son Représentant
- le directeur régional de la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) ou son représentant.
- le président du Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) ou son représentant.
- le Président de la Région administrative française considérée ou son représentant.
- un représentant des présidents d'universités.
- un représentant des directeurs des grandes écoles.
- un représentant des Services (Inter) Universitaires des Activités Physiques et Sportives (S(I)UAPS) ou faisant fonction.
- un représentant des Unités de Formation et de Recherche en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (UFRSTAPS)
- un représentant des services des sports des grandes écoles
- le ou les directeurs régionaux.

• sur invitation du président de la Ligue :

- les salariés de la LIGUE,
- et, plus largement, toute personne dont la présence est jugée utile par le président dont des personnalités de la société civile hors ministère éducation nationale enseignement supérieur et hors ministère Jeunesse et sport.

SECTION III ORGANISATION REGIONALE

Article 21

L'assemblée générale de la Ligue est composée de délégués élus par l'assemblée générale de chaque association sportive et club universitaire affiliés, licenciés, et désignés de manière paritaire parmi les étudiants et élèves des

Etablissements d'enseignement supérieur visés à l'article 1 des présents statuts d'une part, et les personnels d'encadrement et les chefs d'établissement d'autre part, pour une durée de quatre ans.

Un règlement intérieur régional approuvé par la fédération fixe les modalités de ces désignations.

Chaque membre de l'assemblée générale dispose d'une voix.

En cas d'absence, un délégué peut donner procuration à un autre délégué.

Chaque délégué ne peut être porteur que d'une procuration en plus de sa propre voix.

Les fonctions des membres délégués sont bénévoles.

Ne peuvent être délégués :

- 1° Les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales ;
- 2° Les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
- 3° Les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif.

Assistent également, avec voix consultative, aux réunions de l'assemblée générale :

• à titre permanent :

- le Recteur de Région académique ou son Représentant
- le directeur régional de la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) ou son représentant.
- le président du Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) ou son représentant.
- le Président de la Région administrative française considérée ou son représentant.
- un représentant des présidents d'universités.
- un représentant des directeurs des grandes écoles.
- un représentant des Services (Inter) Universitaires des Activités Physiques et Sportives (S(I)UAPS) ou faisant fonction.
- un représentant des Unités de Formation et de Recherche en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (UFRSTAPS)
- un représentant des services des sports des grandes écoles
- le directeur de Ligue régionale et les directeurs régionaux responsables de site académique

• sur invitation du président de la Ligue :

- les salariés de la LIGUE,
- et, plus largement, toute personne dont la présence est jugée utile par le président dont des personnalités de la société civile hors ministère éducation nationale

	enseignement supérieur et hors ministère Jeunesse et sport.
STATUTS TITRE III : ORGANISATION SECTION III ORGANISATION REGIONALE Article 22 L'assemblée générale régionale se réunit au moins une fois par an sur convocation du président de la Ligue, soit à l'initiative de ce dernier, soit à la demande de la majorité des membres du comité directeur ou bien des deux tiers des membres la composant. Elle ne peut valablement délibérer que si plus de la moitié de ses membres sont présents ou représentés. Si le quorum n'est pas atteint, l'assemblée régionale est de nouveau convoquée. Elle délibère alors valablement quel que soit le nombre de présents ou représentés. Sauf disposition particulière, les décisions sont prises à la majorité des suffrages exprimés. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante. Le ou un des directeurs régionaux assisté des autres Directeurs régionaux, désigné par le Président de la Ligue, en accord avec le Directeur National, assure la coordination de l'exécution des décisions prises par le comité directeur.	STATUTS TITRE III : ORGANISATION SECTION III ORGANISATION REGIONALE Article 22 L'assemblée générale régionale se réunit au moins une fois par an sur convocation du président de la Ligue, soit à l'initiative de ce dernier, soit à la demande de la majorité des membres du comité directeur ou bien des deux tiers des membres la composant. Elle ne peut valablement délibérer que si plus de la moitié de ses membres sont présents ou représentés. Si le quorum n'est pas atteint, l'assemblée régionale est de nouveau convoquée. Elle délibère alors valablement quel que soit le nombre de présents ou représentés. Sauf disposition particulière, les décisions sont prises à la majorité des suffrages exprimés. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante. Le directeur de Ligue régionale assisté du ou des directeurs régionaux responsables de site académique, en accord avec le Directeur National, assure la coordination de l'exécution des décisions prises par le comité directeur.
STATUTS TITRE III : ORGANISATION SECTION III ORGANISATION REGIONALE Article 24 La Ligue est administrée par un comité directeur de 12, 18 ou 24 membres selon le choix de l'assemblée générale de la Ligue. Il est composé, à parité, au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours. • d'étudiants, délégués des étudiants et élèves des associations sportives pour la mandature olympique. • de non étudiants comprenant les délégués des autres catégories de membres des associations sportives, élus pour la mandature olympique. La méthode de désignation de ces 12,18 ou 24 membres est précisée dans le règlement intérieur de la FF Sport U. Assistent également avec voix consultative aux réunions du comité directeur de la Ligue : • à titre permanent : - le recteur de Région académique ou son représentant ; - le directeur de la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS). - le président du Comité Régional Olympique et Sportif ou son représentant ; - un représentant des S(I)UAPS, ou faisant fonction - un représentant des UFRSTAPS - un représentant des services des sports des grandes écoles - le ou les directeurs régionaux. • sur invitation du président de la Ligue : - les salariés de la Ligue, - et, plus largement, toute personne dont la présence est jugée utile par le président. Les membres élus le sont au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours, par l'ensemble des membres de l'assemblée.	STATUTS TITRE III : ORGANISATION SECTION III ORGANISATION REGIONALE Article 24 La Ligue est administrée par un comité directeur de 12, 18 ou 24 membres selon le choix de l'assemblée générale de la Ligue. Il est composé, à parité, au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours. • d'étudiants, délégués des étudiants et élèves des associations sportives pour la mandature olympique. • de non étudiants comprenant les délégués des autres catégories de membres des associations sportives, élus pour la mandature olympique. La méthode de désignation de ces 12,18 ou 24 membres est précisée dans le règlement intérieur de la FF Sport U. Assistent également avec voix consultative aux réunions du comité directeur de la Ligue : • à titre permanent : - le recteur de Région académique ou son représentant ; - le directeur de la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS). - le président du Comité Régional Olympique et Sportif ou son représentant ; - un représentant des S(I)UAPS, ou faisant fonction - un représentant des UFRSTAPS - un représentant des services des sports des grandes écoles - le directeur de Ligue régionale et le ou les directeurs régionaux responsables de site académique. • sur invitation du président de la Ligue : - les salariés de la Ligue,

	- et, plus largement, toute personne dont la présence est jugée utile par le président. Les membres élus le sont au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours, par l'ensemble des membres de l'assemblée.
STATUTS TITRE III : ORGANISATION SECTION III ORGANISATION REGIONALE Article 29 Des directeurs régionaux sont nommés dans les académies par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sur proposition du président de la fédération, après consultation du directeur national et avis des comités directeurs de la FF Sport U et de la Ligue concernée. Les fonctions de directeurs régionaux sont occupées par des fonctionnaires de l'Etat, Professeur d'Education Physique et Sportive. Le règlement intérieur de la FF Sport U et les statuts des Ligues (et la fiche de poste rédigée par le Directeur national) fixent les missions du directeur régional.	STATUTS TITRE III : ORGANISATION SECTION III ORGANISATION REGIONALE Article 29 Des directeurs de Ligue régionale et des directeurs régionaux responsables de site académique sont nommés dans les Ligues par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sur proposition du président de la fédération, après consultation du directeur national et avis des comités directeurs de la FF Sport U et de la Ligue concernée. Les fonctions de directeurs de Ligue régionale et de directeurs régionaux responsables de site académique sont occupées par des fonctionnaires de l'Etat, Professeur d'Education Physique et Sportive. Le règlement intérieur de la FF Sport U et les statuts des Ligues (et la fiche de poste rédigée par le Directeur national) fixent les missions du directeur de Ligue régionale et des directeurs régionaux responsables de site académique.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FÉDÉRALE

Propositions de modifications du règlement intérieur

02.04.2022

Les propositions de modifications du règlement intérieur de la fédération et des ligues ont été soumises par la commission juridique et de réforme des statuts préalablement aux membres réunis du l'assemblée générale du 02 avril 2022.

NB : ce qui diffère du règlement intérieur actuel, est mentionné en rouge dans la nouvelle version.

Texte actuel	Propositions consolidées des modifications du règlement intérieur
RÈGLEMENT INTÉRIEUR TITRE III bis : LE « PASS'SPORT U » Règle 3 bis : Le « Pass'Sport U » peut être délivré sur autorisation de la Ligue pour permettre l'accès à une activité organisée par, ou en collaboration avec la FF Sport U et/ou une de ses Ligues, CDSU ou une AS au titre des activités ponctuelles de promotion ou de découverte. En dehors du cadre pour lequel ils ont été délivrés, les titulaires des « Pass'Sport U » ne peuvent pas participer à des rencontres et compétitions organisées ou autorisées par la FFSU. Le « Pass'Sport U » ne peut être ni imprimé ni inclus dans une liste authentifiée de compétiteurs. »	RÈGLEMENT INTÉRIEUR TITRE III bis : LE « PASS'SPORT U » Le « Pass'Sport U » peut être délivré sur autorisation de la Ligue pour permettre l'accès à une activité organisée par, ou en collaboration avec la FF Sport U et/ou une de ses Ligues, CDSU ou une AS au titre des activités ponctuelles de promotion ou de découverte à l'exception de la période entre le 1^{er} septembre et le 15 octobre inclus où le « Pass'Sport U » peut être utilisé sans limitation à des fins de découverte de la pratique sportive universitaire. En dehors du cadre pour lequel ils ont été délivrés, les titulaires des « Pass'Sport U » ne peuvent pas participer à des rencontres et compétitions organisées ou autorisées par la FFSU. Le « Pass'Sport U » ne peut être ni imprimé ni inclus dans une liste authentifiée de compétiteurs.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FÉDÉRALE

Propositions de modifications du règlement intérieur

02.04.2022

Les propositions de modifications du règlement intérieur de la fédération et des ligues ont été soumises par la commission juridique et de réforme des statuts préalablement aux membres réunis de l'assemblée générale du 02 avril 2022.

NB : ce qui diffère du règlement intérieur actuel, est mentionné en rouge dans la nouvelle version.

Texte actuel	Propositions consolidées des modifications du règlement intérieur
RÈGLEMENT INTÉRIEUR ORGANISATION NATIONALE TITRE II : ORGANISATION NATIONALE 1) Assemblée Générale Règle 2.1.1 : désignation et convocation des délégués L'assemblée générale est composée conformément aux dispositions prévues à l'article 6 des statuts. Les assemblées générales des LIGUES sont tenues de procéder à l'élection des représentants au moins 20 jours avant l'assemblée générale de la FF Sport U, sauf circonstance exceptionnelle appréciée par le comité directeur de la FF Sport U. Chaque LIGUE fait parvenir au siège de la FF Sport U, au moins 20 jours avant la date de l'assemblée générale de la FF Sport U, le nom des représentants élus ainsi qu'un extrait du procès-verbal de leur assemblée générale ayant procédé à cette élection, signé par le président de la LIGUE, ou son représentant, ou tout autre document propre à satisfaire aux obligations précitées. La convocation des délégués étudiants (E) et non étudiants (NE) représentants les associations sportives d'établissements d'enseignement supérieur et les clubs universitaires à l'assemblée générale de la FF Sport U est effectuée sous le couvert des LIGUES.	RÈGLEMENT INTÉRIEUR ORGANISATION NATIONALE TITRE II : ORGANISATION NATIONALE 1) Assemblée Générale Règle 2.1.1 : désignation et convocation des délégués L'assemblée générale est composée conformément aux dispositions prévues à l'article 6 des statuts. Les assemblées générales des LIGUES et des unions / fédérations du sport universitaire des territoires d'Outre-Mer conventionnées sont tenues de procéder à l'élection des représentants au moins 20 jours avant l'assemblée générale de la FF Sport U, sauf circonstance exceptionnelle appréciée par le comité directeur de la FF Sport U. Chaque LIGUE et union / fédération du sport universitaire des territoires d'Outre-Mer conventionnée fait parvenir au siège de la FF Sport U, au moins 20 jours avant la date de l'assemblée générale de la FF Sport U, le nom des représentants élus ainsi qu'un extrait du procès-verbal de leur assemblée générale ayant procédé à cette élection, signé par le président de la LIGUE ou de l'union / fédération du sport universitaire des territoires d'Outre-Mer conventionnée, ou son représentant, ou tout autre document propre à satisfaire aux obligations précitées. La convocation des délégués étudiants (E) et non étudiants (NE) représentants les associations sportives d'établissements d'enseignement supérieur et les clubs universitaires à l'assemblée générale de la FF Sport U est effectuée sous le couvert des LIGUES ou des unions / fédérations du sport universitaire des territoires d'Outre-Mer conventionnées.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FÉDÉRALE

Propositions de modifications des statuts

02.04.2022

Les propositions de modifications des statuts de la fédération et des ligues ont été soumises par la commission juridique et de réforme des statuts préalablement aux membres réunis de l'assemblée générale du 02 avril 2022.

NB : ce qui diffère des statuts actuels, est mentionné en rouge dans la nouvelle version.

Texte actuel	Propositions consolidées des modifications des statuts
STATUTS TITRE III : ORGANISATION SECTION II ORGANISATION NATIONALE Article 6 I. L'assemblée générale de la FF Sport U est composée : - de 5 membres de droit : - le ministre en charge de l'enseignement supérieur ou son représentant - le ministre en charge des sports ou son représentant - le président du CNOSF ou son représentant - le président de la Conférence des présidents d'universités ou son représentant - le président de la Conférence des grandes 16 FFSU - GUIDE SPORTIF - 2019/2020 écoles ou son représentant - de délégués étudiants (E) et non étudiants (NE) à parité représentants les associations sportives d'établissements d'enseignement supérieur et les clubs universitaires des Ligues, élus annuellement au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours par l'assemblée générale de chaque Ligue pour participer à l'AG nationale selon les modalités énoncées dans le règlement intérieur de la FF Sport U. Chaque assemblée générale de Ligue élit ainsi 2 à 16 représentants selon leur nombre de licences délivrées dans son ressort territorial : plus de 19 000 licenciés : 8 délégués étudiants (E) + 8 délégués non étudiants (NE). 13 000 à 18 999 licenciés : 7 (E) + 7 (NE) 10 000 à 12 999 licenciés : 6 (E) + 6 (NE) 08 000 à 09 999 licenciés : 5 (E) + 5 (NE) 06 000 à 07 999 licenciés : 4 (E) + 4 (NE) 04 000 à 05 999 licenciés : 3 (E) + 3 (NE) 02 000 à 03 999 licenciés : 2 (E) + 2 (NE) Moins de 2000 licenciés : 1 (E) + 1 (NE). Pour la détermination du nombre de licenciés de chaque Ligue, il est fait total des licences délivrées au sein de celle-ci à la fin de l'année universitaire, soit au 30 juin, précédent l'élection. Pour l'année universitaire 2021-2022, au vu des circonstances exceptionnelles dues à la crise sanitaire, la détermination du nombre de délégué.e.s de chaque Ligue sera faite en fonction du total des licences délivrées au sein de celle-ci à la fin de l'année universitaire 2020, soit au 30 juin 2020. Pour l'année universitaire 2021-2022, les Ligues ultramarines nouvellement créées et ayant déposé leurs statuts au minimum un mois avant l'Assemblée Générale, disposeront, par	STATUTS TITRE III : ORGANISATION SECTION II ORGANISATION NATIONALE Article 6 I. L'assemblée générale de la FF Sport U est composée : - de 5 membres de droit : - le ministre en charge de l'enseignement supérieur ou son représentant - le ministre en charge des sports ou son représentant - le président du CNOSF ou son représentant - le président de la Conférence des présidents d'universités ou son représentant - le président de la Conférence des grandes 16 FFSU - GUIDE SPORTIF - 2019/2020 écoles ou son représentant - de délégués étudiants (E) et non étudiants (NE) à parité représentants les associations sportives d'établissements d'enseignement supérieur, les clubs universitaires des Ligues et des unions / fédérations du sport universitaire des territoires d'Outre-Mer conventionnées, élus annuellement au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours par l'assemblée générale de chaque Ligue pour participer à l'AG nationale selon les modalités énoncées dans le règlement intérieur de la FF Sport U. Chaque assemblée générale de Ligue et union / fédération du sport universitaire des territoires d'outre-mer conventionnée élit ainsi 2 à 16 représentants selon leur nombre de licences délivrées dans son ressort territorial : plus de 19 000 licenciés : 8 délégués étudiants (E) + 8 délégués non étudiants (NE). 13 000 à 18 999 licenciés : 7 (E) + 7 (NE) 10 000 à 12 999 licenciés : 6 (E) + 6 (NE) 08 000 à 09 999 licenciés : 5 (E) + 5 (NE) 06 000 à 07 999 licenciés : 4 (E) + 4 (NE) 04 000 à 05 999 licenciés : 3 (E) + 3 (NE) 02 000 à 03 999 licenciés : 2 (E) + 2 (NE) Moins de 2000 licenciés : 1 (E) + 1 (NE). Pour la détermination du nombre de licenciés de chaque Ligue et union / fédération du sport universitaires des territoires d'outre-mer conventionnée, il est fait total des licences délivrées au sein de celle-ci à la fin de l'année universitaire, soit au 30 juin, précédent l'élection.

dérogation pour l'année universitaire 2021-2022, de 1 délégué.e étudiant.e et 1 délégué.e non étudiant.e. Ne peuvent être élues en tant que délégué au sein de l'assemblée générale de la FF Sport U : 1° Les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales ; 2° Les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ; 3° Les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif. Cessent de faire partie de l'assemblée générale nationale, du comité directeur national et de toutes les autres instances de la FF Sport U (Ligue et CDSU), les membres (Etudiants ou Non étudiants) qui n'ont plus la qualité au titre de laquelle ils siégeaient. II. Chaque membre de l'assemblée générale dispose d'une voix. En cas d'absence, un délégué étudiant (E) ou non étudiant (NE) représentant les associations sportives d'établissements d'enseignement supérieur et les clubs universitaires peut donner procuration à l'un des délégués issus de leur Ligue. Chaque délégué ne peut être porteur que d'une procuration en plus de sa propre voix. Par exception, les délégués représentant les associations et clubs issus des Ligues d'outremer non métropolitaines peuvent donner procuration à un ou plusieurs délégués d'une autre Ligue qui peuvent dans ce cas détenir plus d'une procuration. III. Assistent également, avec voix consultative, aux réunions de l'assemblée générale : • A titre permanent : - les membres du comité directeur de la FF Sport U qui ne sont pas par ailleurs représentants, - le directeur national. • Sur invitation du Président de la FF Sport U : - les directeurs nationaux adjoints, - les directeurs régionaux, - les salariés de la FF Sport U, - et, plus largement, toute personne dont la présence est jugée utile par le président.	Pour l'année universitaire 2021-2022, au vu des circonstances exceptionnelles dues à la crise sanitaire, la détermination du nombre de délégué.e.s de chaque Ligue sera faite en fonction du total des licences délivrées au sein de celle-ci à la fin de l'année universitaire 2020, soit au 30 juin 2020. Pour l'année universitaire 2021-2022, les Ligues ultramarines nouvellement créées et ayant déposé leurs statuts au minimum un mois avant l'Assemblée Générale, disposeront, par dérogation pour l'année universitaire 2021-2022, de 1 délégué.e étudiant.e et 1 délégué.e non étudiant.e. Ne peuvent être élues en tant que délégué au sein de l'assemblée générale de la FF Sport U : 1° Les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales ; 2° Les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ; 3° Les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif. Cessent de faire partie de l'assemblée générale nationale, du comité directeur national et de toutes les autres instances de la FF Sport U (Ligue et CDSU), les membres (Etudiants ou Non étudiants) qui n'ont plus la qualité au titre de laquelle ils siégeaient. II. Chaque membre de l'assemblée générale dispose d'une voix. En cas d'absence, un délégué étudiant (E) ou non étudiant (NE) représentant les associations sportives d'établissements d'enseignement supérieur et les clubs universitaires peut donner procuration à l'un des délégués issus de leur Ligue. Chaque délégué ne peut être porteur que d'une procuration en plus de sa propre voix. Par exception, les délégués représentant les associations et clubs issus des Ligues d'outremer non métropolitaines peuvent donner procuration à un ou plusieurs délégués d'une autre Ligue qui peuvent dans ce cas détenir plus d'une procuration. III. Assistent également, avec voix consultative, aux réunions de l'assemblée générale : • A titre permanent : - les membres du comité directeur de la FF Sport U qui ne sont pas par ailleurs représentants, - le directeur national. • Sur invitation du Président de la FF Sport U : - les directeurs nationaux adjoints, - les directeurs régionaux, - les salariés de la FF Sport U, - et, plus largement, toute personne dont la présence est jugée utile par le président.
--	---



Fédération Française du Sport Universitaire

Comptes annuels au 31/12/2021

SOMMAIRE

• Bilan Actif	3
• Bilan Passif	4
• Compte de résultat	5
• Annexe	7
○ Description de l'objet social, de la nature et du périmètre des activités et des moyens mis en œuvre	7
○ Faits caractéristiques d'importance significative intervenus au cours de l'exercice ou de la clôture jusqu'à la date d'approbation des comptes	8
○ Principes, règles et méthodes comptables	8
○ Informations relatives au bilan - Actif	11
○ Informations relatives au bilan - Passif	13
○ Informations relatives au compte de résultat	15
○ Informations complémentaires	16

BILAN ACTIF						
RUBRIQUES			Montant brut	Dépréciation	Net au 31/12/2021	Net au 31/12/2020
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
	TOTAL		-	-	-	-
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions	566 459	185 217	381 242	412 632
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	68 737	42 297	26 440	13 854
		Immobilisations corporelles en cours				
		Avances et acomptes	325 137		325 137	
	TOTAL		960 333	227 515	732 819	426 486
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières	Participations et créances rattachées					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières					
TOTAL		-	-	-	-	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE			960 333	227 515	732 819	426 486
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours		282 236	227 798	54 438	195 001
	Créances	Créances clients, usagers et comptes rattachés	88 857	34 789	54 069	59 050
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres créances	608 912		608 912	582 013
		TOTAL	697 769	34 789	662 981	641 063
	Divers	Valeurs mobilières de placement	55 144		55 144	54 658
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	2 837 954		2 837 954	1 964 823
		Charges constatées d'avance	28 704		28 704	33 646
	TOTAL		2 921 802	-	2 921 802	2 053 126
TOTAL ACTIF CIRCULANT			3 901 808	262 587	3 639 221	2 889 190
Frais d'émission des emprunts						
Primes de remboursement des emprunts						
Ecart de conversion Actif						
TOTAL GENERAL			4 862 141	490 102	4 372 039	3 315 676

BILAN PASSIF			
RUBRIQUES		Net au 31/12/2021	Net au 31/12/2020
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres réserves	832 744	935 785
	Report à nouveau		
	EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	366 790	- 103 041
	Situation nette	1 199 535	832 744
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	175 908	183 315
	Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES		1 375 443	1 016 060
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	956 480	430 798
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES		956 480	430 798
PROVISIONS	Provisions pour risques	-	379 772
	Provisions pour charges	385 916	380 297
TOTAL PROVISIONS		385 916	760 069
DETTES	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	293 000	-
	Emprunts et dettes financières diverses		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	75 783	69 965
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	223 313	221 952
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachées		
	Autres dettes	300 463	288 591
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance	761 641	528 241
TOTAL DETTES		1 654 200	1 108 749
Ecart de conversion passif			
TOTAL GENERAL		4 372 039	3 315 676

COMPTE DE RESULTAT			
RUBRIQUES		du 01/01/2021 au 31/12/2021	du 01/01/2020 au 31/12/2020
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	591 935	1 369 411
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	104 176	270 834
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	6 298 247	6 022 482
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	9 800	
CHARGES D'EXPLOITATION	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	386 300	102 016
	<i>dont transferts de charges</i>	1 349	36 003
	Utilisations des fonds dédiés	11 339	
	Autres produits	24 646	62 675
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	7 426 443	7 827 416
	Achats de marchandises	64 003	10 723
	Variation de stock - Achats de marchandises	- 39 711	- 9 986
	Autres achats et charges externes	444 060	609 243
	Aides financières	1 459 092	1 947 418
	Impôts, taxes et versements assimilés	336 079	369 542
	Salaires et traitements	2 437 310	2 523 249
	Charges sociales	1 595 870	1 601 642
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	21 369	21 173
	Dotations aux provisions	189 035	392 973
	Reports en fonds dédiés	537 021	430 798
	Autres charges	13 172	52 214
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	7 057 300	7 948 987
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		369 143	- 121 571
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	3 507	3 161
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	3 507	3 161
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change	6	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	6	-
RESULTAT FINANCIER (III - IV)		3 502	3 161
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)		372 644	- 118 410

COMPTE DE RESULTAT (suite)				
RUBRIQUES		du 01/01/2021 au 31/12/2021	du 01/01/2020 au 31/12/2020	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	7 408	8 657	
	Sur opérations en capital	7 407	7 407	
	Reprises sur provisions, dépréciations et transfert de charges			
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	14 815	16 065	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	2	96	
	Sur opérations en capital			
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	19 972		
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	19 974	96	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		- 5 159	15 969	
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)		695	599	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V) (XI)		7 444 765	7 846 642	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII) (XII)		7 077 974	7 949 682	
EXCEDENT OU DEFICIT (XI - XII)		366 790	- 103 041	
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Contributions	Dons en nature		
		Prestations en nature		
		Bénévolat		
		TOTAL DES CONTRIBUTIONS	-	-
	Charges	Secours en nature		
		Mise à disposition gratuite de biens		
		Prestations en nature		
		Personnel bénévole		
	TOTAL DES CHARGES		-	-

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2021

Description de l'objet social, de la nature et du périmètre des activités et des moyens mis en œuvre

L'association dénommée Fédération Française du Sport Universitaire (FF Sport U) a pour objet de promouvoir et d'organiser la pratique de la compétition sportive amateur pour les étudiants des universités et élèves des établissements d'enseignement supérieur ainsi que, sous réserve de conventions particulières avec les unions sportives scolaires pour les élèves des classes postérieures au baccalauréat.

Afin de permettre l'accès du plus grand nombre à la compétition sportive, la FF Sport U collabore avec l'ensemble des acteurs du sport universitaire. En particulier, elle est au service des universités et des établissements d'enseignement supérieur dans leur mission d'organiser et de promouvoir les activités physiques et sportives de leurs membres. Dans ce but, elle développe des liens étroits avec leurs SUAPS ou services des sports. La fédération se tient aussi à la disposition des UFRSTAPS aux fins de collaborer, à leur demande, à leur mission d'enseignement et de recherche. La FF Sport U constitue l'un des cadres privilégiés de la vie associative étudiante, ferment d'une éducation citoyenne.

La fédération a par ailleurs également pour objet :

- de faciliter la conciliation entre la pratique sportive à tous les niveaux et la poursuite des études dans l'enseignement supérieur ;
- de délivrer les titres de champion de France universitaire ;
- de représenter le sport universitaire français auprès des instances sportives nationales et internationales ;
- de développer et renforcer les relations avec les fédérations sportives nationales ;
- de mettre en place, directement ou par l'intermédiaire notamment d'une ou plusieurs structures créées à cet effet, des actions de formation à destination notamment des acteurs du mouvement sportif, des universités ou des établissements d'enseignement supérieur, au niveau national et international.

Tenante convaincue de la triple excellence sportive, universitaire et citoyenne, la FF Sport U a pour ambition de contribuer, par la pratique sportive, à l'épanouissement personnel de ses licenciés.

La FF Sport U compte 16 431 licenciés pour la saison 2020/2021 (121 000 licenciés sur la saison 2018/2019), 320 associations sportives affiliées, 13 Ligues et 29 Comités départementaux.

La FF Sport U est administrée par un Comité Directeur Fédéral de 24 membres élus (12 étudiants et 12 non étudiants), 3 membres de droit (MESRI, MS et CNOSF) et 3 membres invités (GNDS, APS CGE et C3D Staps).

Faits caractéristiques d'importance significative intervenus au cours de l'exercice ou de la clôture jusqu'à la date d'approbation des comptes

Évènements principaux de l'exercice

L'année 2021, dans le prolongement de 2020, est encore une année très particulière ; en raison de l'épidémie de Covid-19 et des différentes mesures de confinement et restriction décidées par le gouvernement, la Fédération s'est trouvée fortement impactée :

- 16 431 licenciés sur la saison 2020/2021 soit une baisse de 85 %
- Annulation de la totalité des compétitions nationales universitaires pour la saison 2020/2021
- Annulation de l'universiade d'hiver de Lucerne en décembre 2021, une semaine avant sa tenue
- Report en 2022 des Jeux Mondiaux Universitaires d'été de Chengdu (Chine) qui devaient se tenir en août 2021
- Annulation des EUSA Games, reportés de juillet 2020 à juillet 2021, prévus à Belgrade (Serbie)
- Report en 2022 de la 15^{ème} édition du Master U BNP Paribas programmée et reportée deux années consécutives en décembre 2020, puis en décembre 2021 à Honfleur
- Adaptation de l'organisation des ressources humaines : télétravail et visio-conférences

Dans ce contexte, la FF Sport U a mis en œuvre les différentes mesures mises à disposition sur le plan réglementaire et financier afin de poursuivre son activité.

Mais, 2021, c'est aussi :

- La nouvelle gouvernance de la FFSU élue en février 2021
- La création d'actions de sport connecté pour garder le lien avec nos licenciés et promouvoir le sport malgré tout
- Le début des importants travaux de rénovation du siège fédéral au Kremlin Bicêtre

Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

2022 marque enfin la reprise de l'activité sportive nationale et internationale.

Les travaux de rénovation du siège fédéral débutés en octobre 2021 se terminent fin mars 2022.

Principes, règles et méthodes comptables

Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- Le bilan ;
- Le compte de résultat ;
- L'annexe.

Ces documents forment un tout et sont certifiés en tant que tel.

Leur présentation est faite de manière comparative : en face des comptes de l'exercice, sont donnés en rappel les comptes de l'exercice précédent.

Méthode générale

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,
- Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La FF Sport U a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice

Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice

Informations relatives au bilan

ACTIF

Immobilisations

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.
La méthode de comptabilisation par composants a été retenue pour la comptabilisation du bien immobilier acquis en 2005.

ACTIF IMMOBILISE				
Situations et mouvements	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Logiciels	2 553	-	2 553	-
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 553	-	2 553	-
Bureaux Le Kremlin-Bicêtre	665 000	-	98 541	566 459
Agencements et aménagements des bureaux	27 678	-	27 678	-
Matériel de transport	23 777	-	-	23 777
Matériel informatique	29 622	6 470	25 807	10 285
Matériel de bureau	9 973	12 148	3 402	18 719
Matériel projet de recherche	7 365	-	7 365	-
Matériel médical	-	3 918	-	3 918
Mobilier	37 661	-	25 623	12 038
Avances et acomptes	-	325 137	-	325 137
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	801 075	347 674	188 416	960 333
Prêts	-	-	-	-
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-	-	-	-
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	803 628	347 674	190 969	960 333

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Logiciels 1 an
- Constructions :
 - Structure 50 ans
 - Menuiseries extérieures 25 ans
 - Chauffage 15 ans
 - Étanchéité 15 ans
 - Électricité 25 ans
 - Plomberie 15 ans
 - Ascenseurs 15 ans
- Agencements et aménagement des constructions 5 à 15 ans
- Matériel de transport 1 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique 1 à 5 ans

- Matériel médical
- Mobilier

3 à 5 ans
5 à 10 ans

AMORTISSEMENTS				
Situations et mouvements	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice (*)	Diminutions : reprises de l'exercice (*)	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Logiciels	2 553	-	2 553	-
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 553	-	2 553	-
Bureaux Le Kremlin-Bicêtre	255 102	28 656	98 541	185 217
Agencements et aménagements des bureaux	24 944	2 734	27 678	-
Matériel de transport	13 276	4 755	-	18 031
Matériel informatique	29 622	910	25 807	4 724
Matériel de bureau	9 973	2 025	3 402	8 596
Matériel projet de recherche	7 365	-	7 365	-
Matériel médical	-	62	-	62
Mobilier	34 308	2 199	25 623	10 884
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	374 590	41 341	188 416	227 515
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	377 143	41 341	190 969	227 515

(*) dont 19 972 € d'amortissements exceptionnels

Stocks

Ils sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti.

Un inventaire physique est réalisé à la date de clôture de l'exercice et les marchandises sont valorisées au prix d'achat.

Une dépréciation des stocks effectuée article par article est calculée en tenant compte de l'obsolescence des produits.

Créances

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A moins d'1 an	A plus d'1 an
Créances clients et comptes rattachés	88 857	88 857	-
Autres créances	25 511	25 511	-
Personnel et comptes rattachés	177	177	-
TVA déductible et crédit de TVA	8 256	8 256	-
Ligues du Sport Universitaire	34 749	34 749	-
Produits à recevoir	540 219	540 219	-
TOTAL CREANCES ACTIF CIRCULANT	697 769	697 769	-
Charges constatées d'avance	28 704	28 704	-
TOTAL	726 473	726 473	-

Produits à recevoir

	Montant
Autres créances	25 331
Contrats-Licences 2021/2022	497 450
Assurances sportives 2021/2022	17 438
TOTAL	540 219

Charges constatées d'avance

	Montant
Fournisseurs	28 704
TOTAL	28 704

Provisions pour dépréciation de l'actif circulant

Rubriques	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Dépréciation des stocks	47 525	180 274		227 798
Dépréciation des comptes de clients	36 826		2 037	34 789
TOTAL	84 350	180 274	2 037	262 587

PASSIF

Fonds propres

Libellé	Solde au début de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Solde à la clôture de l'exercice
Autres réserves	935 785	- 103 041		-	832 744
Excédent ou déficit de l'exercice	- 103 041	103 041	366 790	-	366 790
Situation nette	832 744	-	366 790	-	1 199 535
Subventions d'investissements	183 315	-		7 407	175 908
TOTAL	1 016 060	-	366 790	7 407	1 375 443

Fonds dédiés

Tableau de suivi des fonds dédiés sur subventions affectées				
Nature de la subvention	Fonds à engager au début de l'exercice (compte 194)	Utilisation au cours de l'exercice (compte 7894)	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées (compte 6894)	Fonds restant à engager à la fin de l'exercice (compte 194)
ANS - Contrat de développement 2020	430 798	11 339	-	419 459
ANS - Contrat de développement 2021	-	-	537 021	537 021
TOTAL	430 798	11 339	537 021	956 480

Provisions pour risques et charges

Rubriques	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Provisions pour risques	379 772	-	379 772	-
Provisions pour charges	380 297	8 761	3 142	385 916
TOTAL	760 069	8 761	382 914	385 916

La provision pour risques concernant les Contrats-Licences 2020/2021 (diminution importante de la prise des licences sur la saison 2020/2021 en raison de la crise sanitaire) a été intégralement reprise.

Les provisions pour charges concernent :

- Les engagements vis-à-vis des Ligues pour 331 859 €
- Les indemnités de départ à la retraite pour 54 057 €

Les indemnités de départ à la retraite ont été évaluées sur une méthode prospective conformément à la recommandation 2003R01 du Conseil National de la Comptabilité.

Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

- Taux de turn over :
 - Reste à travailler < à 5 ans : 2 %
 - Reste à travailler < à 15 ans : 15 %
 - Reste à travailler < à 25 ans : 25 %
 - Reste à travailler < à 35 ans : 30 %
 - Reste à travailler > à 35 ans : 40 %
- Taux de progression des salaires : 1%

Pour les engagements vis-à-vis des Ligues les principales hypothèses sont les suivantes :

- Taux de turn over :
 - Reste à travailler < à 5 ans : 5 %
 - Reste à travailler < à 15 ans : 20 %
 - Reste à travailler < à 25 ans : 30 %
 - Reste à travailler < à 35 ans : 40 %
 - Reste à travailler > à 35 ans : 50 %
- Taux de progression des salaires : 1%

Dettes

ETAT DES DETTES	Montant brut	Échéance à moins d'1 an	Échéance à plus d'1 an	Échéance à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	293 000	37 102	152 401	103 497
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	75 783	75 783	-	-
Dettes fiscales et sociales	223 313	223 313	-	-
Autres dettes	300 463	300 463	-	-
Produits constatés d'avance	761 641	761 641	-	-
TOTAL	1 654 200	1 398 302	152 401	103 497

Produits constatés d'avance

	Montant
Fédérations Sportives Nationales	30 700
Partenaires	64 167
Clients	1 311
Agence Services Civiques	3 300
MESRI subvention personnels détachés	601 630
MESRI subvention danse et fitness	60 534
TOTAL	761 641

Informations relatives au compte de résultat

Transferts de charges

	Montant
Transfert de charges – Indemnisations assurances	2 143
Transfert de charges – OPCO - Formations	- 8 506
Transfert de charges – Divers	7 712
TOTAL	1 349

Produits exceptionnels

	Montant
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	
Ajustements divers	25
Produits sur exercices antérieurs	7 383
Produits exceptionnels sur opérations en capital	
Reprise quote part subventions FNDS (2005)	7 407
TOTAL	14 815

Charges exceptionnelles

	Montant
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	
Ajustements divers	2
Dotations aux amortissements et aux provisions	
Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations	19 972
TOTAL	19 974

Informations complémentaires

MESRI personnels détachés

La convention pluriannuelle signée en 2018 avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation prévoit le détachement de 37 fonctionnaires auprès de la FF Sport U pour exercer les fonctions de Directeur National, de Directeur National Adjoint et de Directeur Régional.

Cela se traduit dans les comptes par une subvention de 3 911 978 € et des charges de personnels détachés d'un montant équivalent.

De plus, compte tenu de la périodicité de la convention, il a été comptabilisé un produit constaté d'avance de 601 630 €.

Travaux de rénovation du siège fédéral

Les travaux de rénovation du siège fédéral ont débuté en octobre 2021 et vont se terminer fin mars 2022.

Cela se traduit dans le bilan 2021 de la manière suivante :

- Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles pour 325 137 €.
- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit : 293 000 € (déblocage partiel au 31/12/2021 du prêt de 600 000 € contracté auprès du Crédit Mutuel).
- Mise au rebut des éléments d'actif concernés par la rénovation pour 151 842 € et constatation d'une dotation aux amortissements exceptionnels pour 19 972 € pour ces immobilisations qui n'étaient pas totalement amorties.

Contributions volontaires en nature

A ce jour, aucune valorisation extra-comptable des contributions volontaires en nature n'est effectuée au sein de la FF Sport U.

Ventilation de l'effectif moyen

Catégorie	Personnel salarié	Personnel salarié détaché	Personnel mis à disposition
Cadres	1	37	
Employés	8		
CTS			1
TOTAL	9	37	1

Honoraires du commissaire aux comptes

	Montant
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	9 900
TOTAL	9 900

		BP 2021 AG 19/06/21	Réalisé 2021	écart avec BP			BP 2021 AG 19/06/21	Réalisé 2021	écart avec BP
1 - RECETTES NON FLECHEES									
PRODUITS		1 865 426	2 415 957	550 531	CHARGES		0	0	0
RESULTAT PREVISIONNEL					1 865 426		Ecart BP/Réalisé		
RESULTAT REALISE					2 415 957		550 531		
	RESSOURCES PROPRES	687 336	971 707	284 371					
1.1.1	Affiliations	0	0	0					
1.1.2	Licences	687 336	971 707	284 371					
	SUBVENTIONS	1 178 090	1 444 250	266 160					
2.1.1	MESRI subvention	1 082 290	1 082 290	0					
2.4	Aides de l'Etat - Covid	95 800	361 960	266 160					
2 - FONCTIONNEMENT FEDERAL									
PRODUITS		172 360	209 240	36 880	CHARGES		806 810	808 756	1 946
RESULTAT PREVISIONNEL					-634 450		Ecart BP/Réalisé		
RESULTAT REALISE					-599 516		34 934		
	RESSOURCES PROPRES	144 953	135 058	-9 895		PERSONNEL CENTRALE (hors personnels détachés)	461 270	465 735	4 465
1.1.3	Assurances	10 000	24 646	14 646	3.2	Rémunération personnels (non détachés)	446 500	459 868	13 368
1.2.1	Partenariat entreprises	87 833	63 667	-24 167	3.3	Services civiques	14 770	5 867	-8 903
1.2.2	Partenariat materiel et prestations	180	1 611	1 431		FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF	328 640	333 441	4 801
1.2.3	Partenariat fédérations	0	0	0	4.1.1	Locaux	143 630	148 506	4 876
1.2.5	Autres produits	44 940	34 915	-10 025	4.1.2	Frais généraux de fonctionnement	90 500	87 171	-3 329
1.2.6	Revenus financiers	2 000	2 812	812	4.1.3	Services extérieurs	35 160	32 136	-3 024
1.2.7	Produits exceptionnels	0	7 408	7 408	4.1.3.b	Assurances licenciés	10 000	24 679	14 679
	SUBVENTIONS	27 407	74 182	46 775	4.1.4	Déplacements et véhicules	28 400	24 361	-4 039
2.2.1	ANS subvention	0	0	0	4.2.3	Frais financiers	3 800	387	-3 413
2.2.4	ANS subvention gestion PSF	20 000	30 000	10 000	7.2.3	Charges exceptionnelles - Divers	0	2	2
2.3.2	Autres subventions	0	2 667	2 667	4.2.1	Impôts	17 150	16 199	-951
2.3.3	FNDS quote part virée au compte de résultat	7 407	7 407	0		PROMOTION - COMMUNICATION	16 900	9 580	-7 320
2.4	Aides de l'Etat - Covid	0	34 109	34 109	5.1	Promotion	9 000	2 420	-6 580
					5.2	Communication	7 900	7 160	-740
3 - VIE INTERNATIONALE									
PRODUITS		163 000	13 540	-149 460	CHARGES		231 310	201 111	-30 199
RESULTAT PREVISIONNEL					-68 310		Ecart BP/Réalisé		
RESULTAT REALISE					-187 571		-119 261		
	RESSOURCES PROPRES	47 500	1 942	-45 558	6.1.1	FISU représentation, réunions	3 250	250	-3 000
1.2.1	Partenariat entreprises	30 000	0	-30 000	6.1.2	Championnats du Monde en France	0	0	0
1.2.2	Partenariat materiel et prestations	0	1 942	1 942	6.1.3	Championnats du Monde à l'étranger	0	0	0
1.2.3	Partenariat fédérations	17 500	0	-17 500	6.1.4	Universiades	172 000	16 582	-155 418
1.2.4	Recettes rencontres internationales	0	0	0	6.2.1	EUSA	2 200	2 057	-143
	SUBVENTIONS	115 500	11 598	-103 902	6.2.2	Rencontres internationales sports co	0	148	148
2.2.1	ANS subvention	115 500	11 598	-103 902	6.2.3	Rencontres internationales sports ind	52 860	0	-52 860
2.3.2	Autres subventions	0	0	0	6.2.4	Divers international	1 000	182 074	181 074
4 - VIE FEDERALE									
PRODUITS		120 000	83 470	-36 530	CHARGES		225 500	157 253	-68 247
RESULTAT PREVISIONNEL					-105 500		Ecart BP/Réalisé		
RESULTAT REALISE					-73 783		31 717		
	RESSOURCES PROPRES	40 000	13 094	-26 906	7.	FORMATIONS	95 500	72 502	-22 998
1.2.3	Partenariat fédérations	0	0	0		INSTANCES	119 000	83 688	-35 312
1.2.5	Autres produits	40 000	13 094	-26 906	8.1	CMN	7 000	585	-6 416
	SUBVENTIONS	80 000	70 376	-9 624	8.2	Instances statutaires élues	56 400	28 293	-28 107
2.2.1	ANS subvention	80 000	70 376	-9 624	8.3	Autres instances	55 600	54 811	-789
					9.	MEDICAL (hors encadrement EDFU)	10 000	62	-9 938
					9b.	ACCOMPAGNEMENT JOP 2024	1 000	1 000	0
5 - VIE DES REGIONS									
PRODUITS		402 334	262 144	-140 190	CHARGES		1 459 500	1 450 440	-9 060
RESULTAT PREVISIONNEL					-1 057 166		Ecart BP/Réalisé		
RESULTAT REALISE					-1 188 296		-131 130		
	RESSOURCES PROPRES	0	9 800	9 800	10.2.2	Dotation de fonctionnement	1 032 000	1 024 073	-7 927
1.2.1	Partenariat entreprises	0	0	0	10.3.6	Dotation structuration fédérale	390 000	390 214	214
1.2.2	Partenariat materiel et prestations	0	0	0	10.3.1.1	Organisation sports co	0	0	0
1.2.3	Partenariat fédérations	0	9 800	9 800	10.3.5	Organisation conférences	0	0	0
1.2.5	Autres produits	0	0	0	10.3.2.1	Organisation sports ind	0	2 500	2 500
	SUBVENTIONS	402 334	252 344	-149 990	10.3.3	Autres organisations	37 500	33 600	-3 900
2.2.1	ANS subvention	402 334	252 344	-149 990	10.3.4	Récompenses	0	53	53
6 - PERSONNELS DETACHES									
PRODUITS		4 450 000	3 911 978	-538 022	CHARGES		4 450 000	3 911 978	-538 022
RESULTAT PREVISIONNEL					0		Ecart BP/Réalisé		
RESULTAT REALISE					0		0		
2.1.1	MESRI subvention	4 133 590	4 133 590	0	10.4	Salaires personnels détachés	4 450 000	3 911 978	-538 022
2.1.1	MESRI réserve annuelle	316 410	-221 612	-538 022					
7 - TOTAL									
TOTAL DES PRODUITS		7 173 120	6 896 328	-276 792	TOTAL DES CHARGES		7 173 120	6 529 538	-643 582
RESULTAT PREVISIONNEL					0		Ecart BP/Réalisé		
RESULTAT REALISE					366 790		366 790		

		BP 2022 actualisé			BP 2022 actualisé
1 - RECETTES NON FLECHEES					
PRODUITS		2 610 540	CHARGES		0
RESULTAT PREVISIONNEL 2022			2 610 540		
	RESSOURCES PROPRES	1 528 250			
1.1.1	Affiliations	25 000			
1.1.2	Licences	1 503 250			
	SUBVENTIONS	1 082 290			
2.1.1	MESRI subvention	1 082 290			
2 - FONCTIONNEMENT FEDERAL					
PRODUITS		229 074	CHARGES		944 055
RESULTAT PREVISIONNEL 2022			-714 981		
	RESSOURCES PROPRES	191 674		PERSONNEL CENTRALE (hors personnels détachés)	511 500
1.1.3	Assurances	60 000	3.2	Rémunération personnels (non détachés)	500 400
1.2.1	Partenariat entreprises	81 334	3.3	Stagiaires / Services civiques	11 100
1.2.2	Partenariat materiel et prestations	5 000		FONCTIONNEMENT ADMINISTRAT	411 555
1.2.3	Partenariat fédérations	0	4.1.1	Locaux	150 910
1.2.5	Autres produits	43 340	4.1.2	Frais généraux de fonctionnement	106 540
1.2.6	Revenus financiers	2 000	4.1.3	Services extérieurs	33 500
1.2.7	Produits exceptionnels	0	4.1.3	Assurances licenciés	60 000
	SUBVENTIONS	37 400	4.1.4	Déplacements et véhicules	37 355
2.2.1	ANS subvention	0	4.2.2	Amortissements	0
2.2.4	ANS subvention gestion PSF	30 000	4.2.3	Frais financiers	7 100
2.3.3	FNDS quote part virée au compte de résultat	7 400	7.2.3	Charges exceptionnelles - Divers	0
2.4	Aides de l'Etat - Covid	0	4.2.1	Impôts	16 150
				PROMOTION - COMMUNICATION	21 000
			5.1	Promotion	8 500
			5.2	Communication	12 500
3 - VIE INTERNATIONALE					
PRODUITS		693 700	CHARGES		804 299
RESULTAT PREVISIONNEL 2022			-110 599		
	RESSOURCES PROPRES	216 700	6.1.1	FISU représentation, réunions	5 200
1.2.1	Partenariat entreprises	30 000	6.1.2	Orga. Compétition FISU en France	90 000
1.2.2	Partenariat materiel et prestations	0	6.1.3	Championnats du Monde à l'étranger	127 000
1.2.3	Partenariat fédérations	176 700	6.1.4-6.1.5	Universiades	367 500
1.2.4	Recettes rencontres internationales	10 000	6.1.6	Coupes du Monde des Universités	14 900
	SUBVENTIONS	477 000	6.2.1	EUSA	81 200
2.2.1	ANS subvention	477 000	6.2.2	Rencontres internationales sports co	65 200
2.3.2	Autres subventions	0	6.2.3	Rencontres internationales sports ind	52 299
			6.2.4	Divers international	1 000
4 - VIE FEDERALE					
PRODUITS		102 500	CHARGES		186 700
RESULTAT PREVISIONNEL 2022			-84 200		
	RESSOURCES PROPRES	20 000	7.	FORMATIONS	76 300
1.2.3	Partenariat fédérations	0		INSTANCES	95 400
1.2.5	Autres produits	20 000	8.1	CMN	5 400
	SUBVENTIONS	82 500	8.2	Instances statutaires élues	41 000
2.2.1	ANS subvention	80 000	8.3	Autres instances	49 000
2.3.2	Autres subventions	2 500	9.	MEDICAL (hors encadrement des EDFU)	11 500
			9b.	ACCOMPAGNEMENT JOP 2024	3 500
5 - VIE DES REGIONS					
PRODUITS		455 540	CHARGES		2 156 300
RESULTAT PREVISIONNEL 2022			-1 700 760		
	RESSOURCES PROPRES	112 540	10.2.2	Dotation de fonctionnement	993 500
1.2.1	Partenariat entreprises	6 500	10.3.6	Dotation structuration fédérale	705 000
1.2.2	Partenariat materiel et prestations	50 800	10.3.1.1	Organisation sports co	57 000
1.2.3	Partenariat fédérations	55 240	10.3.5	Organisation conférences	150 000
1.2.5	Autres produits	0	10.3.2.1	Organisation sports ind	116 000
	SUBVENTIONS	343 000	10.3.3	Autres organisations	78 000
2.2.1	ANS subvention	343 000	10.3.4	Récompenses	56 800
6 - PERSONNELS DETACHES					
PRODUITS		4 160 000	CHARGES		4 160 000
RESULTAT PREVISIONNEL 2022			0		
2.1.1	MESR subvention	4 152 590	10.4	Salaires personnels détachés	4 160 000
2.1.1	MESR réserve annuelle	7 410			
7 - TOTAL					
TOTAL DES PRODUITS		8 251 354	TOTAL DES CHARGES		8 251 354
RESULTAT PREVISIONNEL 2022			0		

		BP 2023			BP 2023
1 - RECETTES NON FLECHEES					
PRODUITS		2 668 423	CHARGES		0
RESULTAT PREVISIONNEL 2023			2 668 423		
	RESSOURCES PROPRES	1 586 133			
1.1.1	Affiliations	37 000			
1.1.2	Licences	1 549 133			
	SUBVENTIONS	1 082 290			
2.1.1	MESRI subvention	1 082 290			
2 - FONCTIONNEMENT FEDERAL					
PRODUITS		229 074	CHARGES		950 237
RESULTAT PREVISIONNEL 2023			-721 163		
	RESSOURCES PROPRES	191 674		PERSONNEL CENTRALE (hors personnels détachés)	540 900
1.1.3	Assurances	60 000	3.2	Rémunération personnels (non détachés)	522 900
1.2.1	Partenariat entreprises	81 334	3.3	Stagiaires / Services civiques	18 000
1.2.2	Partenariat materiel et prestations	5 000		FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF	387 837
1.2.3	Partenariat fédérations	0	4.1.1	Locaux	125 247
1.2.5	Autres produits	43 340	4.1.2	Frais généraux de fonctionnement	108 540
1.2.6	Revenus financiers	2 000	4.1.3	Services extérieurs	33 500
1.2.7	Produits exceptionnels	0	4.1.3	Assurances licenciés	60 000
	SUBVENTIONS	37 400	4.1.4	Déplacements et véhicules	37 300
2.2.1	ANS subvention	0	4.2.2	Amortissements	0
2.2.4	ANS subvention gestion PSF	30 000	4.2.3	Frais financiers	7 100
2.3.3	FNDS quote part virée au compte de résultat	7 400	7.2.3	Charges exceptionnelles - Divers	0
			4.2.1	Impôts	16 150
				PROMOTION - COMMUNICATION	21 500
			5.1	Promotion	9 000
			5.2	Communication	12 500
3 - VIE INTERNATIONALE					
PRODUITS		895 500	CHARGES		1 046 700
RESULTAT PREVISIONNEL 2023			-151 200		
	RESSOURCES PROPRES	278 500	6.1.1	FISU représentation, réunions	5 200
1.2.1	Partenariat entreprises	30 000	6.1.2	Orga. Compétition FISU en France	0
1.2.2	Partenariat materiel et prestations	0	6.1.3	Championnats du Monde à l'étranger	0
1.2.3	Partenariat fédérations	228 500	6.1.4-6.1.5	Universiades	856 500
1.2.4	Recettes rencontres internationales	20 000	6.1.6	Coupes du Monde des Universités	4 500
	SUBVENTIONS	617 000	6.2.1	EUSA	62 000
2.2.1	ANS subvention	617 000	6.2.2	Rencontres internationales sports co	65 200
2.3.2	Autres subventions	0	6.2.3	Rencontres internationales sports ind	52 300
			6.2.4	Divers international	1 000
4 - VIE FEDERALE					
PRODUITS		100 000	CHARGES		184 200
RESULTAT PREVISIONNEL 2023			-84 200		
	RESSOURCES PROPRES	20 000	7.	FORMATIONS	76 300
1.2.3	Partenariat fédérations	0		INSTANCES	95 400
1.2.5	Autres produits	20 000	8.1	CMN	5 400
	SUBVENTIONS	80 000	8.2	Instances statutaires élues	41 000
2.2.1	ANS subvention	80 000	8.3	Autres instances	49 000
			9.	MEDICAL (hors encadrement des EDFU)	11 500
			9b.	ACCOMPAGNEMENT JOP 2024	1 000
5 - VIE DES REGIONS					
PRODUITS		461 540	CHARGES		2 173 400
RESULTAT PREVISIONNEL 2023			-1 711 860		
	RESSOURCES PROPRES	118 540	10.2.2	Dotation de fonctionnement	998 000
1.2.1	Partenariat entreprises	12 500	10.3.6	Dotation structuration fédérale	705 000
1.2.2	Partenariat materiel et prestations	50 800	10.3.1.1	Organisation sports co	57 000
1.2.3	Partenariat fédérations	55 240	10.3.5	Organisation conférences	150 000
1.2.5	Autres produits	0	10.3.2.1	Organisation sports ind	116 000
	SUBVENTIONS	343 000	10.3.3	Autres organisations	83 600
2.2.1	ANS subvention	343 000	10.3.4	Récompenses	63 800
6 - PERSONNELS DETACHES					
PRODUITS		4 240 000	CHARGES		4 240 000
RESULTAT PREVISIONNEL 2023			0		
2.1.1	MESRI subvention	4 190 590	10.4	Salaires personnels détachés	4 240 000
2.1.1	MESRI réserve annuelle	49 410			
7 - TOTAL					
TOTAL DES PRODUITS		8 594 537	TOTAL DES CHARGES		8 594 537
RESULTAT PREVISIONNEL 2023			0		

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT UNIVERSITAIRE

108 avenue de Fontainebleau - 94270 LE KREMLIN-BICÊTRE

federation@sport-u.com

www.sport-u.com

PILOTAGE POLITIQUE

Président - **Cédric TERRET**

president@sport-u.com

Vice-Président - Secrétaire Général - **Hervé BIZZOTTO**

hbizzotto@sport-u.com

PILOTAGE TECHNIQUE

Direction Nationale

Jean-Philippe **DOS PRAZERES** - jpdosprazeres@sport-u.com

Lucie **TICO** - ltico@sport-u.com

